



L. J. TARTE & FRERE, Propriétaires.

ADMINISTRATION : 69 Rue St-Jacques.

LE CULTIVATEUR

Edition Hebdomadaire du CANADIAN

Imprimé et publié à Montréal par

L. J. TARTE & FRERE

ABONNEMENTS :

Par an (payable d'avance)..... \$1.00
Payable dans le cours de l'année..... \$1.50

ANNONCES :

Mesure agathe, 14 lignes au pouce.

Première insertion..... 10 cts
Autres insertions..... 5 cts
Naissances, mariages ou décès..... 25 cts

Les annonces suivantes seront insérées pour UN CENTIN le mot :

Demandes d'emploi, demandes de domestiques ou d'employés. Annonces pour chambre ou pension.

LE CULTIVATEUR, édition hebdomadaire du Canadian, est le meilleur agent de publicité pour atteindre la classe agricole dans les provinces de Québec, Ontario, Nouvelle Ecosse, Nouveau Brunswick, Manitoba et aussi aux Etats-Unis.

Administration 69 rue St Jacques
Redaction le jour, 69 rue St Jacques
Redaction la nuit 71A rue St Jacques
Téléphone du jour, 9233
Téléphone de nuit, 9242

Toutes correspondances doivent être adressées comme suit :

"LE CANADIEN"

Montréal, Canada.

Pour pouvoir discontinuer, il faut payer les arrérages et avertir au moins quinze jours avant l'expiration de l'année.

"LE CULTIVATEUR"

Nous avons besoin des Nos 34, 37 et 46 de l'année 1892. Nos abonnés du CULTIVATEUR nous obligeraient en nous les faisant tenir au plus tôt.

A NOS LECTEURS

Ceux de nos abonnés qui nous doivent des arrérages sont priés de s'acquitter sans retard.

Le CULTIVATEUR va revêtir une toilette toute neuve et subir de grandes améliorations.

Il sera représenté à Ottawa durant la session par M. J. Israël Tarte, député de Plstet, qui tiendra nos lecteurs au courant des événements et des débats importants qui se préparent.

C'est donc le temps de payer votre abonnement et d'engager vos amis qui ne sont pas encore abonnés, à recevoir notre journal.

N'oubliez pas que la session sera d'un immense intérêt, et que les questions les plus importantes pour la classe agricole y seront discutées.

L'Administration.

On télégraphie de Paris que M. Camille Pelletan, député radical des Bouches-du-Rhône, a vivement attaqué à la chambre, la Banque de France. Il lui reproche d'avoir augmenté, ces derniers mois, l'émission de ses billets pour un montant de 20,000,000 de francs, afin de faire face aux embarras causés par le genre d'administration de ses directeurs.

IMMIGRATION

Combien de gens se sont-ils dirigés vers le Nord-Ouest pendant l'année qui vient de s'écouler? Nous pouvons bien nous poser cette question, car nous payons assez cher pour livrer à l'immigration étrangère nos terres les plus riches, qui ont coûté tant de sacrifices aux vieilles provinces.

Un état préliminaire préparé par le département de l'Intérieure montre que durant 1892, il y a eu 5,948 applications de résidence, contre 2,955 en 1891, soit en augmentation de 40 pour cent. Toutes les provinces de la confédération figurent dans ce chiffre pour 2,781.

Voici les nationalités auxquelles appartenaient ces colons : Anglais, 603; Irlandais, 51; Ecosseis, 170; Français, 107; Belges, 54; Italiens, 5; Allemands, 95; Mennonites, 13; Anstro-Hongrois, 136; Russes, 242; Suédois, 70; Danois, 13; Islandais, 76; Polonais, 5; Roumains, etc. Toutes ces applications pour "Homestead" représentent 14,972 personnes.

Le C. P. R. a vendu des terres à 1,632 colons. Les acheteurs se divisaient comme suit : 800 d'Ontario, 450 des Etats-Unis, et 154 d'Angleterre. En tout, le Pacifique a vendu 87,680 acres de terre à des gens venus des Etats-Unis.

Nos compatriotes canadiens-français ne paraissent pas avoir la plus large part des avantages que le gouvernement offre pour le développement des Territoires du Nord-Ouest. Quoi! Au lieu de s'efforcer d'améliorer l'agriculture en cette province, afin de garder ici nos gens qui nous quittent par centaines et par centaines pour aller aux Etats-Unis nos gouvernants dépensent des sommes énormes pour diriger vers les Territoires de l'Ouest le trop-plein de l'Europe. Et la place de nos parents, de nos frères, de nos compatriotes, des citoyens respectables qui s'expatrient pour gagner le pain de leurs familles qu'ils ne peuvent trouver ici, est prise par la lie du vieux moule!

STEAMERS RAPIDES

La question d'un service de steamers rapides sur l'Atlantique est de nouveau discutée. Tout le monde s'accorde à reconnaître la nécessité d'un service supérieur à celui qui existe aujourd'hui. Le voyage de Liverpool aux côtes du Canada devrait être fait en moins de temps: le commerce et le public voyageur en retireraient de grands avantages.

La chambre de commerce de Toronto vient de se prononcer énergiquement en faveur de cette amélioration. Les déclarations de M. Van Horne au banquet de l'autre soir, à Toronto, à l'effet que le Pacifique est tout disposé, avec le concours du Grand Tronc, à se charger de l'entreprise, donnent naturellement une confiance nouvelle aux partisans du projet, et les résolutions que la chambre de commerce de Toronto vient d'adopter engagent le gouvernement

fédéral à se mettre à l'œuvre sans plus de retard.

Ces résolutions seront soumises à toutes les chambres de commerce importantes du pays et transmises à Ottawa.

Les journaux de Toronto font une campagne vigoureuse en faveur de l'établissement d'un service rapide. Le Globe, l'Empire, le Mail, etc., disent que le monde commercial est résolu à prendre tous les moyens possibles pour que le cabinet Thompson se décide pour tout de bon.

L'Empire conseille à la chambre de commerce d'envoyer à Ottawa, pendant la session qui approche, des députations influentes. Le confrère serait prêt à demander au gouvernement de doubler le subside déjà voté pour cette fin, et même d'accorder plus encore, si la chose était nécessaire.

L'année se passera-t-elle de nouveau en pourparlers inutiles et en hésitations de toute sorte?

Nous avons hâte de voir le gouvernement se mettre en mouvement pour assurer la réalisation de cette grande entreprise dont la nécessité devient de plus en plus impérieuse. Nos ministres aiment mieux sans doute banqueter, se promener, induire le peuple en erreur.

Sir John Thompson a déclaré à Sherbrooke qu'il n'y avait pas de pays plus prospère que le Canada.

Le premier ministre oublie évidemment que l'agriculture, dans la province de Québec, est dans le plus grand désarroi, que les campagnes se dépeuplent, que le flot de l'émigration grossit tous les jours. Mais! Qu'est-ce que c'est, pour nos ministres d'Ottawa, que cette province de Québec française et catholique!

LA SITUATION EN FRANCE

La situation est à peu près la même en France. Les scandales du Panama paraissent maintenant entrés dans une phase d'accalmie qui est de bon augure.

M. Charles de Lesseps, M. Fontane, etc., sont en ce moment devant la cour d'assises, attendant un verdict favorable ou une condamnation. Le plaidoyer du procureur-général a été d'une sévérité extraordinaire.

On dit que le gouvernement se prépare à frapper un grand coup. Il a en main les preuves irréfutables d'une conspiration monarchiste et il va, sous peu, faire opérer un certain nombre d'arrestations. Le complot contre la République a été, dit-on, tramé à Londres et à Madrid. Les représentants du comte de Paris se montrent plus actifs que jamais.

Il semble que le plan des monarchistes soit de renverser la République par n'importe quel moyen, de fomenter et d'entretenir le désordre, dans l'espoir que le peuple français finira par se jeter dans les bras du comte de Paris ou du duc d'Orléans.

Le quartier général des monarchistes-socialistes est la Maison du peuple, espèce de grand hargar, plutôt que salle,

située sur les hauteurs de Montmartre. La police est parvenue à se procurer des preuves importantes concernant les intrigues et les projets des ennemis de la République. Il n'y a pas de doute possible que les socialistes acharnés sont de plus en plus partisans de la propagande par le fait, ce qui fait le bonheur des conspirateurs monarchistes. Plus les agitateurs feront parler la dynamite, se livreront aux émeutes et répandront la terreur, plus les classes moyennes qui ont soutenu la République se porteront vers les monarchistes qui promettent de maintenir la paix et l'ordre s'ils les met au pouvoir.

M. Andrieux est allé à Londres. Ce fait donne à supposer qu'il va chercher de nouveaux éléments d'attaque. M. Andrieux n'a pas fait un secret de son voyage à Londres. On dit qu'il est mortifié de ce que M. Ribot a dédaigné de se battre en duel avec lui ou de le faire arrêter. En conséquence, il préméditerait de nouvelles attaques afin de forcer le ministère à agir directement contre lui. En réalité, le gouvernement ne croit pas que M. Andrieux soit dans le secret d'une conspiration; il l'a laissé partir pour Londres sans le soumettre à aucune surveillance.

On ne croit pas que Cornélius Herz revienne en France. De toutes les personnes compromises dans le scandale de Panama, c'est l'individu le plus détesté et le plus méprisé. Il semble être sans ami, dans le sens que le public donne à ce nom, et il lui serait difficile d'obtenir un jugement impartial. S'il reste à l'étranger, il sera condamné par coutume.

Voici quel est le dernier plan royaliste tel qu'il est exposé dans le Soleil par M. Edouard Hervé qui depuis longtemps tient la plume pour le comte de Paris. Si M. Carnot donne sa démission, dit M. Hervé, on devrait constituer un gouvernement provisoire composé de gens honnêtes qui terminerait l'affaire de Panama et ferait ensuite procéder à de libres élections après lesquelles ou bien un nouveau président pourrait être élu ou bien le roi viendrait de lui-même. "De libres élections" veut dire tout simplement des élections dans lesquelles la France serait libre de voter comme le lui dirait son gouvernement provisoire.

M. Hervé part de cet hypothèse que M. Carnot a donné sa démission. Beaucoup d'autres personnes ont suggéré, discuté ou demandé sa démission, mais personne encore n'a dit pourquoi il devrait démissionner. Les murs de l'Elysée ne sont pas, comme les murs de Jéricho, pour tomber devant ce groupe du parti royaliste qui porte le général Saussier, bien malgré lui, à la présidence. La dictature ne fait pas de progrès. Quelques écrivains royalistes ont nié que le général Saussier eût fait visite au président à l'occasion de sa nouvelle nomination au poste de gouverneur militaire de Paris.

Le Figaro lui-même, qui souvent publie des nouvelles, déclare qu'il a fait cette visite, et qu'il l'a faite pour protester contre la candidature présiden-

tielle qu'on cherche à lui imposer et pour donner à M. Carnot l'assurance de son dévouement personnel. C'est là un coup porté aux intrigants et aux rêveurs royalistes. S'ils pouvaient mettre la main sur le général Saussier, ils pourraient avoir une chance de réussir; avec le général Saussier et ses 40,000 soldats fidèles à la République, la perspective pour les royalistes ou autres révolutionnaires est beaucoup moins brillante.

L'EGLISE AUX ETATS-UNIS

La nomination de Mgr Satolli comme délégué permanent

La nomination de Mgr Satolli comme délégué papal permanent aux Etats-Unis, ne paraît pas avoir été reçue partout avec grande faveur. Elle a causé même en certains cercles une surprise désagréable.

Mgr Ireland, cependant, semble tout joyeux de cet événement inattendu. Voici le langage qu'il aurait tenu à un journaliste :

"Je suis heureux, du fond de mon cœur, que cette décision ait été prise. Les pouvoirs d'un délégué apostolique, d'après la loi de l'Eglise, sont étendus et bien définis. Et nous avons maintenant un délégué apostolique.

"Jusqu'ici le titre de Mgr Satolli a été celui d'ablégat, qui signifie une position plutôt temporaire et peu définie. Le pape a eu pendant quelque temps l'intention d'agir comme il vient de le faire, mais l'opposition faite en certains quartiers à Mgr Satolli a hâté sa décision.

"C'est là une réponse complète à ceux qui se sont opposés à l'autorité de Mgr Satolli. L'établissement d'une légation ici aura un effet bienfaisant sur l'Eglise en Amérique. Il maintiendra la paix et l'harmonie et facilitera le règlement de différends entre catholiques, qui avaient dû jusqu'ici être référés à Rome.

"Il organise pratiquement sous une forme parfaite l'Eglise en Amérique, instituant une espèce de "home rule" pour les affaires les plus importantes. Nous aurons chez nous une branche de la cour ecclésiastique supérieure.

"Un autre résultat sera que les pensées immédiates du Saint-Siège seront mises plus en évidence sous les yeux du peuple américain qui, par sa propre observation, verra que l'Eglise Catholique, dans son action la plus élevée, est absolument en harmonie avec les principes de notre démocratie et tout ce qu'il y a de bon, d'utile et de noble dans le progrès moderne."

La mort n'est pas une porte qui se ferme, c'est une porte qui s'ouvre. La vie présente est éclairée par la vie future. — Arsène Houssaye.

Les marchands de farine de Québec pressentent assurément, une forte hausse, car aujourd'hui à Québec, il y a au moins six à sept cents chars de farine en entrepôts et tous les jours il en arrive encore par le Pacifique Canadien. On a rarement vu, depuis que les communications sont si faciles et surtout depuis l'inauguration du Pacifique Canadien, un montant aussi considérable de farine dans Québec.

AU-DESSOUS DE ZÉRO

Il pleut des feuilles sur la route,
Il pleut des feuilles dans les bois !
La campagne, anxieuse, écoute
L'hiver qui souffle dans ses doigts.

Au moindre vent qui les détache
Elles roulent sur les chemins,
Et novembre remplit sa tâche
En les semant à pleines mains.

Il les pousse et les entremêle,
Les fait tourner en tourbillons,
Et tout à coup les amoncelle,
Pour que les pauvres, en haillons.

Sans feu, dans leur triste demeure,
Quand le froid durcit les guérets,
Puisse faire un brasier d'une heure,
Avec les feuilles des forêts.

Les jours glacés déclinent vite !
Le disque du soleil, en sang,
Vers l'horizon se précipite,
Et s'enfonce, en s'élargissant.

Et la nuit, reine de féerie,
Sur les lieux remplis de frissons,
Etend sa large draperie,
Dont tous les trous sont des rayons.

Amant d'étranges harmonies,
Le chef d'orchestre des hivers,
Pour diriger ses symphonies,
N'a pas besoin d'horizons verts.

Il fait signe à ceux qu'il inspire,
Avec ses longs et maigres doigts,
Et l'ensemble entraîné soupire
Ses premiers accords dans les bois.

Sur les monts et dans les vallées,
A travers les arbres tout nus,
Roulant les notes desolées
D'un concert qui n'en finit plus.

C'est le sol durci qui crépite
Sous les averses de verglas ;
Et dans la forêt décrépite
Le vent qui sonne comme un glas.

Il siffle et gémit dans l'espace,
Halestat comme un vagabond ;
On dirait un sanglot qui passe,
Ou les plaintes d'un moribond.

En s'acharnant, il se lamente ;
Il hurle, devient plus fougueux,
Et l'on entend, dans la tourmente
La voix rauque du triple gueux.

Grondant après les pauvres diables,
Trausés dans leurs irrémédiables
Que les jours irrémissibles
Tueront sous les toits défoncés.

Et lorsque la lune blafarde,
Se traînant dans un ciel d'hiver,
Ouvre sa prunelle hagarde
Sur le sol de neige couvert.

Les ancêtres, autour de l'âtre,
Tendent au feu leurs vieux doigts gourds,
Les yeux sur ce tapis d'albâtre,
La neige partout et toujours !

Et les enfants, race peureuse,
Les fronts sur la vitre collés,
Voyant la campagne frileuse,
Sous les flocons amoncelés,

Se parlent tout bas à l'oreille,
Et se demandent, en tremblant,
Quel est ce spectre qui sommeille,
Enorme, dans son linceul blanc ?

JEAN DE NIVELLE.

Le scandale du Panama et la politique pontificale

Les terribles révélations du Panama ont, un moment donné, semblé donner contenance aux partisans de l'ancien régime en France qui refusent d'accepter le sage conseil donné par Léon XIII de se rallier à la République. Nous ne pouvons, disent-ils, entrer dans une république aussi corrompue. Mais ce langage ne saurait être sérieux. Parce que l'organisation politique actuelle de la France contient des gens tarés, il ne s'en suit pas que la République elle-même soit mauvaise ou vermoulue. Léon XIII est resté ferme, et il conseille plus que jamais l'adhésion aux institutions que notre ancienne mère-patrie s'est données librement. Car les scandales du Panama ont une haute portée politique, celle de préparer un gouvernement plus moral et plus fort, et de former une avenue au triomphe de la politique pontificale.

On ne croit pas évidemment au Vatican à la restauration de la monarchie. Le *Moniteur de Rome*, qui reçoit son inspiration de l'entourage immédiat du Pape, se moque des journaux viennois qui parlent sans cesse de la décomposition de la République. Ce langage,

dit-il, n'est-il pas curieux ? Car, pendant que le Pape gardait la réserve, ces organes préconisaient la République comme une source d'affaiblissement pour la France et en demandaient le maintien. Maintenant que le Pape est en train de refaire l'unité politique, ces journaux rêvent les restaurations monarchiques, sans doute par ce que les adversaires de la France préfèrent tous les régimes à l'unité française. Craignent-ils aussi qu'une République saine et forte ne fit le tour du monde ?

Nos lecteurs aimeront sans doute à connaître ce que le *Moniteur de Rome* pense des institutions monarchiques. Comme les événements marchent ! Ou nous avait pourtant enseigné que la monarchie était de création divine et que la république était synonyme de toutes les infamies et de toutes les horreurs ! Lisons :

Le fond du débat lui-même mérite peu de considération. Bien naïfs sont ceux qui voient la Monarchie sortir de "ce pugilat dans la boue," ou de cette "Convention de salut public dans la loge d'une portière !" Il faudrait dix Panama pour arriver à ce résultat, et encore ne voyons-nous pas la possibilité de changer l'esprit public français.

La dictature ? peut-être. Un consul ? encore. Un Boulanger ? soit. Une nouvelle aventure ? ce n'est pas impossible. Mais jamais la Monarchie. Le peuple n'en veut plus. Si la République a son Panama, les Monarchies ont le leur, avec cette différence que la République chasse les voleurs, tandis que les Monarchies les conservent. D'ailleurs, il n'est pas question de République, mais de personnel républicain. Ce qui est une maladie universelle, ne saurait être le fruit exclusif d'une seule forme de gouvernement.

Dans ces conditions, ceux qui voudraient arrêter le développement de la politique de Léon XIII, ressemblent à ceux qui veulent prêcher le médecin, au moment où l'opération aboutit. De ces scandales, en effet, tout peut sortir : une catastrophe, une révolution, une dictature, le consulat d'un général, un nouveau Boulanger. Mais grâce à l'intervention de Rome, ces courants vers des solutions sanglantes sont atténués, parce que beaucoup de bons esprits voient une issue pacifique à cette situation, sans revenir aux coups d'Etat.

Sans le Pape, cette solution n'existerait pas. Avec le Pape, le relèvement national est facile et proche. Si cette intervention ne fonctionnait pas, il faudrait l'inventer. Ou dictature, ou triomphe des instructions de Rome : il n'y a pas de milieu. Or, quel est l'homme politique qui ne préfère la seconde ? Faire éclater avec plus de force la justesse des idées pontificales ; augmenter le désir d'une politique de pacification et d'ordre ; renforcer le courant de dégoût national, contre les jacobins qui déshonorent la France pour la gouverner ; assainir, par conséquent, le personnel et purifier la République ; tels sont les résultats de cet épisode dramatique.

Ils ne sont pas mauvais pour Rome et le Pape. Mais nous comprenons que certains gens soupirent après d'autres.

La Société Saint-Vincent de Paul

Il serait difficile, pour ne pas dire impossible, d'énumérer tous les bienfaits répandus dans le monde catholique par l'association qui porte le nom vénéré à si juste titre du plus grand philanthrope des temps modernes, St-Vincent de Paul. Et cette difficulté se conçoit aisément quand on considère que ses bienfaits se répandent pour la plus grande partie sur les misères cachées. La société de St-Vincent de Paul recherche discrètement les infortunés qui n'osent s'afficher et les soulage avec la même discrétion. Elle publie sans doute chaque année un état général de ses opérations, mais dans cet état général ou dans d'autres documents rendus publics, on chercherait vainement les noms des malheureux qui ont été l'objet de ses soins charitatifs.

Mais le bien matériel qu'elle produit n'est peut-être que peu de chose auprès de l'influence moralisatrice qu'elle exerce sur la masse des déshérités.

Nous n'aurions sans doute pas bien loin à aller pour étudier cette organisation et apprécier ses œuvres dans ce qu'elles ont de sublimité évangélique. Elle est établie et fonctionne admirablement à Montréal et à Québec. Cependant je dirai quelques mots sur l'organisation de la Société St-Vincent-de-Paul en Belgique, où elle fonctionne régulièrement depuis 1842, et où elle n'a cessé d'étendre sa sphère d'action vivifiante. Je dirai d'abord que toutes les sections de la société sont reliées au

"Conseil général" qui réside à Paris et gouverne toute la Société. Voici un état général des opérations de la Société de St-Vincent de Paul en Belgique en 1891 :

Conférences.....	780
Nombre des membres.....	12,367
Familles visitées.....	20,243
Écoliers patronnés.....	19,351
Ouvriers.....	3,749
Secours distribués, francs.....	1,053,616
ou en piastres.....	210,000

Ce qui forme le dixième des recettes de la Société dans le monde entier. Pour Bruxelles seul, nous avons :

Conférences.....	17
Membres.....	644
Familles visitées.....	1500
Patronages d'ouvriers fédérés.....	9
Cercle militaire.....	1
Secrétariat des pauvres.....	1
Société pour l'amélioration des logements.....	1
Bibliothèque gratuite.....	1

Bruxelles compte un demi million d'habitants, et la Belgique entière, six millions, tous catholiques, à l'exception d'une soixantaine de mille dissidents.

Les conférences d'un même rayon sont réunies sous la direction d'un "conseil particulier." Ces deux "conseils particuliers" sont groupés autour du conseil central dont chaque province a le sien. Ces neuf conseils sont placés sous la direction du conseil supérieur qui se relie lui-même au conseil général de Paris.

Manière d'opérer

Dès qu'une famille sollicite l'appui de la société, deux membres de la conférence font une première visite pour recueillir les noms, prénoms, âge et profession des parents et des enfants, ainsi que le salaire de chacun. Les informations une fois prises, la moralité de la famille établie, constatation faite de l'impossibilité où elle se trouve de subvenir à ses besoins, pour insuffisance de salaire ou toute autre cause, excepté l'ivrognerie, la débauche, ou le gaspillage avéré, la famille est adoptée, et de ce jour sera visitée par deux membres qui lui porteront des bons de pain et transmettront à la conférence les demandes de secours de toute nature qui leur auront été faites.

Ceci est inscrit dans le règlement, mais ce qui ne l'est pas, c'est l'initiative laissée à chacun pour rendre son œuvre réellement fructueuse.

Le visiteur de Saint-Vincent de Paul, qui a bien le sentiment de son devoir et l'amour de la mission qu'il remplit, apporte avec lui dans les joyés des déshérités, le bien-être physique et moral. Il est l'ami et le conseiller ; il s'enquiert des besoins de la famille, de l'état de santé de ses membres ; il donne de bons avis ; il s'assure que le travail ne manque pas, et, s'il manque, il s'ingénie à en procurer ; il apaise les dissensions, il prêche l'union ; il dit aux parents qu'ils doivent être justes, mais indulgents ; aux enfants qu'ils doivent être respectueux et soumis ; il veille à ce que les études et les devoirs religieux ne soient point négligés, comme à ce que le logis soit bien tenu. Rien, enfin, ne doit lui être étranger de ce qui touche à ceux dont il a la charge. Puis, en partant, il glisse discrètement dans la main qu'il serre les bons de pains, de viande ou de charbon ; il dit où l'on pourra aller chercher des vêtements chauds, un peu de linge, etc., etc. Il est là aux jours d'épreuve et de maladie ; il y est encore aux jours de deuil et, toujours, ses pauvres savent qu'ils peuvent aller à leur ami, compter sur lui, sur son affection, sur son dévouement, et qu'il plaidera leur cause auprès de la Conférence pour obtenir les secours demandés, comme il la plaide auprès de Dieu, dans ses prières quotidiennes.

Et les misères qu'il a à secourir sont si diverses ! Les logis où il pénètre se ressemblent si peu ! Il doit employer, pour remplir sa mission, des moyens si différents. Tantôt, ce sont des courages abattus qu'il faut relever, et tantôt des révoltes haineuses qu'il lui faut calmer. Ici, il doit lutter contre la paresse, là, contre l'ivrognerie ; ailleurs, l'inconduite d'un des membres de la famille plonge celle-ci dans le désespoir ; et il doit user de son influence, prêcher le retour au bien, au travail, à l'ordre.

Mais aussi que de douces consolations il recueille quand il voit des familles qui, grâce à son abnégation, son dévouement, à sa charité, supportent noblement leur pauvreté, mais où tous les efforts tendent à une amélioration continue ; où les enfants, en grandissant, apportent leur part au budget commun et où le bien-être revient, peu à peu, mais sûrement, après des années d'épreuve.

Nous sommes dans la véritable période d'action de la société de St-Vincent de Paul. Saura-t-on jamais combien de familles pauvres, mais honorées, par ces temps de misère et de détresse, ont dans le foyer un feu qui les réchauffe, sur le corps des habits chauds qui les garantissent contre les rigueurs d'un hiver hélas si long, sur la table une nourriture qui les soutient, et qui, sans le secours de cette association si chrétiennement philanthropique, enduraient les plus atroces privations. La charité officielle, avec tout son cortège d'ostentations et d'humiliations, n'est, le plus souvent, propre qu'à aggraver ceux qui en sont l'objet, tandis que celle-ci se répand discrètement comme un baume pour adoucir les souffrances du corps et de l'âme, et laisse après elle un souvenir de reconnaissance pour les bienfaits reçus.

OCT. CUISSET.

LES JOURNAUX CHINOIS

Un journal de mille ans

La presse française, qui ne date que du dix-septième siècle, doit s'incliner respectueusement devant la presse chinoise, dont les origines sont singulièrement plus lointaines.

Sur ce sujet, M. Imbault Huard, consul de France à Canton, vient de faire, à la société d'économie sociale, une conférence au cours de laquelle il a fourni à son auditoire les curieux renseignements suivants :

Le plus ancien et le plus important des journaux chinois, la *Gazette de Pékin* remonte au huitième siècle de notre ère : c'est une sorte de bulletin des lois et de journal officiel ; on y lit le récit des audiences, des déplacements et des moindres événements impériaux ; les décrets de l'Empire et les rapports des autorités et des conseils impériaux. Ces renseignements officiels sont communiqués à l'éditeur de la *Gazette de Pékin*, par les fonctionnaires du palais impérial ; les documents officiels communiqués par le palais sont composés avec infiniment de soin et ne sont publiés qu'après avoir été revus et soigneusement corrigés, en sorte qu'ils ne paraissent que deux ou trois jours après avoir été communiqués ; ce pendant, l'éditeur a le temps d'imprimer une édition non officielle de la *Gazette de Pékin*, et de lancer dans le public une édition manuscrite qui est la première édition de la *Gazette de Pékin* et qui paraît deux ou trois jours avant l'édition officielle. La *Gazette* est vendue par des "camelots" dans les rues de Pékin.

La *Gazette de Pékin* paraît tous les jours : l'abonnement à la édition officielle est de 19 fr. 25 par mois, l'abonnement à la seconde édition est de 16 francs par mois ; quand à l'édition manuscrite, elle se vend moyennant 30 par mois.

Le premier journal chinois non officiel parut, il y a une trentaine d'années, à Shanghai. Puis vint le journal de Tien-Tsin et le journal de Canton.

Ces journaux étaient fondés par des Européens, mais, en réalité, ceux-ci n'étaient que des prête-noms, et les véritables inspirateurs et rédacteurs de ces feuilles indépendantes étaient des mandarins lettrés, désireux de se mettre à l'abri des poursuites du gouvernement impérial. Car, en Chine, s'il n'y a pas de lois restrictives de la liberté de parler et d'écrire, il n'y a pas non plus de lois garantissant le droit de parler et d'écrire. En sorte que les journalistes chinois sont à la merci d'une mesure de police.

Les *Nouvelles de Shanghai* qui sont le type des journaux indépendants chinois, ne coûtent qu'un sou le numéro. Elles renferment un article de fond, presque un article de revue, très étudié et très bien écrit, ayant trait à des questions politiques et sociales ; on y reproduit les décrets et les rapports officiels, on y lit des faits divers, des crimes, des accidents, les télégrammes des agences télégraphiques européennes, les résultats des courses (car il y a des courses de chevaux à Shanghai), le programme des spectacles et des annonces commerciales qui occupent près de la moitié du journal. Les "Nouvelles de Shanghai", ont leurs reporters attirés, très adroits et fort intelligents. Ils se déguisent et se griment pour ne pas être reconnus ou pour donner le change sur leur personnalité. Cependant, ils ne pratiquent pas encore l'interview.

Les missionnaires français jésuites ont fondé un journal à un sou, autres fois mensuel, aujourd'hui bi-hebdomadaire ; ce journal est lu par les Chinois catholiques de l'Empire. Il existe aussi des feuilles scientifiques et littéraires ; mais, comme elles ne sont pas quotidiennes, l'orateur ne s'en occupe pas.

Il faut noter que la presse chinoise ne s'occupe pas de politique, et ne saurait, par conséquent, inquiéter le gouvernement. On ne connaît là-bas ni

les journaux d'opposition ni les journaux. Nos confrères du céleste Empire se livrent à une revue éclectique des actualités.

Les journaux chinois commencent à entrer dans les habitudes indigènes ; on les lit jusque dans les provinces les plus reculées de l'Empire.

Les *Nouvelles de Shanghai* ont un tirage quotidien de douze mille numéros ; la *Gazette de Canton* tire à deux mille. Depuis 1885, les *Nouvelles de Shanghai* publient un supplément hebdomadaire illustré qui constitue un très curieux spécimen de l'art chinois.

Indépendamment des journaux rédigés en chinois ; il y a à Hong-Kong plusieurs journaux anglais, à Macao des journaux portugais et à Shanghai un journal allemand, aucun journal ne s'imprime en français ; il est vrai qu'il n'y a pas plus de trois cents Français résidant dans l'Empire du Milieu.

M. NARCISSE TRUDÉL ENTREPRENEUR et autres contributeurs de la ville de St-Henri s'adresseront à la législature à sa prochaine session pour demander la passation d'une loi rappelant et abrogeant la section 33 du chap. 53 de la loi 55 Vict. amendement la charte de la ville de St-Henri.

AVIS PUBLIC

Avis public est par le présent donné, qu'une demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, par les Commissaires d'Écoles Catholiques Romaines de la ville de Montréal, pour obtenir un Acte ratifiant la vente (en entier du lot No officiel 815 aux plan et livre de renvoi du quartier St-Jacques, cité de Montréal, par dame Anne Maria Devins aux dits Commissaires et déclarant le dit immeuble libre de toute substitution.

BRIQUE, LAFONTAINE, TURGEON & ROBERTSON,
Procureurs ad litem des dits Commissaires
Montréal, 14 Décembre 1892.

Vous n'attendez pas que
les Voleurs
Viennent pour acheter
un revolver, alors
n'attendez pas non plus
que la maladie arrive
avant d'acheter une
bouteille de
PAIN-KILLER
de Perry Davis
Vous pouvez en avoir besoin
pendant la nuit, pour les
Crampes
Frissons
Rhumatisme
Sciaticque,
neuralgie
Mal des dents
Toux, Rhume, Mal de Gorge etc
Achetez une Grande Bouteille
Maintenant
Vieux Prix-populaire 25¢

FACILES À PRENDRE


SÛRES

PILULES VÉGÉTALES SUCRÉES

INFAILLIBLES

DE BRISTOL

PROMPTES



UN CONSEIL AUX MINISTRES

M. Ouimet a prononcé à St Jérôme, le 10 de ce mois, un discours dans lequel il a parlé de la question des écoles du Manitoba. Le compte-rendu de la *Minerve* lui fait dire :

« Avec un premier-ministre comme Sir John Thompson, cette question est entre bonnes mains. Sir John est connu pour ses talents, son esprit de justice et sa largeur de vues, et il saura faire tout ce qui est possible pour rendre à chacun selon ses droits. D'ailleurs, à quoi nous menerait une agitation comme les libéraux cherchent à en faire une avec cette question ? N'avons-nous pas, pour nous guider, dans cette matière où la religion surtout est intéressée, les évêques et les chefs de l'église ? Les protestants, la grande majorité d'entr'eux du moins, veulent la paix et la concorde. Pourquoi aller les amener contre nous avec une agitation intempestive ? »

La constitution donnée au Manitoba par le parlement du Canada en 1870 garantit à la minorité les écoles séparées et l'usage officiel de la langue française. Au cas d'empêchement, elle indique les moyens de faire justice.

La majorité protestante du Manitoba enlève à nos compatriotes leurs écoles françaises et interdit l'usage de leur langue.

Le gouvernement de la Puissance se croise les bras, néglige les interventions que la constitution lui offre et lui impose.

Et parce que quelques-uns d'entre nous protestent et en appellent au sentiment public, M. Ouimet parle « d'agitation intempestive, » et nous engage à « ne pas amener contre nous la majorité protestante qui veut la paix et la concorde. »

On nous enlève nos écoles, on abolit notre langue ; en d'autres termes, on nous supprime dans le Manitoba, en foulant aux pieds les garanties les plus solennelles. Et le ministre, que ses amis se plaisent à désigner comme le chef du parti ministériel français dans le parlement canadien, nous conseille l'abdication, le silence humiliant, la capitulation sans coup-férir ! Si nous réclamons justice, nous troublerons la paix ! Si nous ouvrons devant la majorité protestante les pages de la charte constitutionnelle qui nous assure nos droits, nous mettons en péril la concorde ! Nous sommes coupables d'agitation intempestive !

M. Ouimet a commis l'inconcevable imprudence de mêler à ces propos si déplorablement dépourvus de fierté nationale et de sagesse politique—le nom des évêques. Ils en seront affligés et scandalisés. Car il cherche, ni plus ni moins, à leur faire porter devant nos compatriotes et devant l'histoire la responsabilité des tergiversations, des faiblesses, des subterfuges, des faux-fayants au moyen desquels les ministres ont compromis la cause des écoles du Manitoba. Je sais de source certaine qu'en 1891, avant les élections générales, le gouvernement s'excusa auprès de certains membres de l'épiscopat de ne pas désavouer la législation Greenway. Les promesses les plus solennelles furent faites que justice serait rendue par le gouvernement, si les tribunaux ne réglaient la question dans le sens des catholiques.

Ceux des évêques, qui ont cru à ces engagements, voient aujourd'hui à quels périls et à quelles conséquences nous en sommes arrivés.

Ce ne sont pas eux, au moins j'en ai l'espoir, qui ont guidé l'action politique du cabinet Macdonald en 1891. Malgré cela, les paroles de M. Ouimet les mettent dans une position pénible. Car, enfin, les Canadiens-français du Manitoba n'ont plus ni leurs écoles, ni l'usage de leur langue.

Et M. Ouimet a pris une terrible responsabilité en tenant un langage de nature à faire comprendre que l'Épiscopat a été et est encore pour quelque chose dans la conduite coupable du gouvernement.

L'honorable ministre a charge de nationalité, à cette heure, et au lieu de courber le front, il devrait lever la tête et regarder en face nos adversaires. C'est à lui et à ses collègues, à nous

tous, hommes publics, à régler cette question—cette question essentiellement constitutionnelle et politique. Que l'Épiscopat nous prête l'appui que sa position lui permet de donner : c'est son devoir et son droit d'en agir ainsi, en observant les règles que commande la prudence. Mais, est-ce les Evêques qui vont venir combattre dans le parlement et voter au conseil des ministres ?

Le langage de M. Ouimet est bien propre à nous faire craindre qu'il a consenti à d'inacceptables compromis—puisque'il se prépare à en rejeter sur d'autres l'odieuse.

Je donne aux ministres un conseil qu'ils feront bien de peser : qu'ils reprennent courage et qu'ils agissent comme des hommes. Ils savent que nos compatriotes ont titre à leurs écoles françaises. Rien n'est fort comme le droit.

J. ISRAEL TARTE.

EN TEMPS ET LIEU

En abolissant les écoles françaises et catholiques dans le Manitoba, au mépris de la constitution et des garanties les plus formelles, la majorité protestante entend évidemment fermer à nos co-régionnaires les portes de cette contrée et des Territoires.

En présence d'une tentative aussi audacieuse et aussi anti-canadienne, il importe de réfléchir. Les catholiques traités de cette façon ont le devoir de prendre tous les moyens légitimes de se protéger.

Ces moyens sont plus nombreux qu'on ne le pense !

En temps et lieu, nous verrons !

Nous ne sommes pas les agresseurs.

On nous attaque chez nous, dans nos droits.

FRAUDES ELECTORALES

La loi du cens électoral, telle que mise en pratique en Canada, n'offre guère de garanties d'impartialité et de justice.

D'abord les officiers-réviseurs sont tous ou presque tous de violents partisans politiques, et comme ils ne peuvent être ni punis, ni atteints d'aucune façon, il leur est loisible de servir à leur guise la cause du parti auquel ils appartiennent. Ils sont donc, dans une grande mesure, les maîtres du suffrage électoral. Il y a bien les appels au juge du district. Mais si le juge est lui-même un partisan, il y a dix chances contre une qu'il voie à travers les mêmes lunettes que celles de l'officier-réviseur. Puis, tout cela, toutes ces procédures prennent du temps, demandent de l'argent et exposent aux inconvénients les plus graves.

Voyez ce qui vient de se passer à l'Islet.

L'officier-réviseur a fait sa besogne et préparé ses listes. Il y a eu appel de ses décisions, au sujet d'un certain nombre de noms. Cet appel n'a pas été décidé, l'enquête n'a même pas eu lieu. Quand les électeurs, dont les noms sont les objets de cet appel, se sont présentés aux bureaux de votation, les sous-officiers-rapporteurs—plusieurs d'entr'eux au moins—les ont forcés de prêter un serment auquel ils n'étaient pas tenus—le serment exigible de ceux qui ont été exclus des listes par le réviseur.

M. Tarte est en état de prouver que ses adversaires se sont vantés de lui voler son mandat au moyen de cette machination—rendue possible par la loi du cens électoral.

Le ministre de la justice va être immédiatement saisi des incidents de l'élection de l'Islet, de manière à ce qu'il puisse proposer à la Chambre les amendements propres à assurer mieux la liberté du droit de suffrage.

Certains gens ont trop parlé de leurs sinistres projets à l'Islet !

Des grains de poussière qui se croiraient des pyramides, voilà les hommes.—Edmond Thiaudière.

On n'a pas grand chose à craindre quand on craint Dieu et qu'on ne craint que lui.—Publius Syrus.

La Législature du Manitoba convoquée

La législature du Manitoba est convoquée pour le 2 février prochain. M. Greenway y a une majorité très suffisante pour conduire les choses à sa guise.

Il a fait les élections générales dernières avec le cri des écoles du Manitoba, et il a reçu de ce chef, c'est-à-dire sur ce terrain du fanatisme et de l'intolérance l'appui des deux partis politiques. En fait, les protestants de la puissance entière lui ont donné leur concours, sinon actif, au moins latent.

M. Greenway n'a reçu du cabinet de la Puissance aucune intimation d'avoir à rendre justice aux catholiques. Il pourra donc, au point de vue constitutionnel, rester dans le «stata quo» et gagner du temps.

De graves accusations pesaient sur M. Greenway et son cabinet lors du dernier appel au peuple, il les a, ou fait oublier, ou relégué dans l'ombre, en faisant appel aux préjugés de race et de religion.

M. Greenway n'est, ni un libéral, ni un tory. C'est un vulgaire hâbleur politique qui convient, cela est évident, à la majorité des éléments hétérogènes et mal assimilés que l'immigration a agglomérés dans le Nord-Ouest.

A diverses reprises déjà, il a défié l'autorité de la Puissance, et la grande faute commise par Sir J. A. Macdonald a été de ne pas le mettre à la raison quand, sur la question du Pacifique, il a nettement et audacieusement jeté le défi au pouvoir central.

Ce démagogue ne représente, enfin de compte, que quelques milliers d'électeurs pour lesquels les vieilles provinces ont fait d'immenses sacrifices ; et il faut que nos institutions, ou plutôt nos hommes publics en soient rendus à un grand degré de faiblesse pour redouter les menaces d'un politicien sans valeur sérieux et de quelques meneurs dépourvus de scrupule et de patriotisme.

Manitoba sera la première des provinces peut-être à lever l'étendard de la déloyauté envers la Couronne Britannique.

La population comprend sans aucun doute des citoyens excellents, paisibles et honorables. Mais elle renferme aussi, personne ne le saurait nier, nombre d'aventuriers venus de toutes les parties du monde et qui ne professent aucun attachement pour les institutions canadiennes.

Les écoles aux Etats-Unis

Il est évident que la question des écoles aux Etats-Unis est loin d'être arrivée à la phase d'un règlement final et de l'apaisement. L'intervention de Mgr Satolli, le délégué pontifical, n'a satisfait personne.

L'abbé-gat du Pape est porté à permettre aux enfants catholiques la fréquentation des écoles publiques, là où il n'y a pas d'écoles paroissiales, autrement dit, d'écoles catholiques. Il a adopté ainsi les vues de Mgr Ireland.

L'éminent archevêque de St-Paul nous a déclaré à nous-même qu'avant de permettre aux enfants catholiques de fréquenter les écoles publiques, il faudrait exiger que les professeurs dans ces écoles ou «l'enseignement religieux est exclu» fussent catholiques. Mais nous supposons que cette dernière condition n'est guère praticable dans un pays comme les Etats-Unis.

On a cherché à tirer des déductions au sujet de la question des écoles du Manitoba de la controverse qui se poursuit de l'autre côté des lignes.

Il n'y a ni parallèle ni analogie entre les deux situations.

Aux Etats-Unis, la constitution ne reconnaît qu'un seul système d'écoles, celui des écoles publiques.

La constitution de la Puissance reconnaît comme l'une de ses bases essentielles et fondamentales le système des écoles séparées.

Il a été distinctement convenu et arrêté, dès avant le pacte fédéral, que les provinces d'Ontario et de Québec subventionneraient, à même le trésor pu-

blic, des écoles séparées pour les catholiques et pour les protestants.

Le pacte fédéral est venu ratifier cet arrangement, lui donner nouvelle force de loi et l'étendre à toutes les parties futures du Dominion dans lesquelles il existerait des groupes catholiques et protestants qui demanderaient le bénéfice de ces dispositions.

Que si les catholiques veulent renoncer aux garanties et aux stipulations du passé et faire de nouvelles conventions, ils en ont le droit.

Mais leurs concitoyens d'origine protestante se rendent coupables d'empiètements et de criminel manquement à la bonne foi en leur enlevant par la force du nombre leurs écoles séparées.

La question des écoles aux Etats Unis ne soulève qu'une question d'opportunisme, d'opportunisme religieux.

La question des écoles au Canada implique une question de bonne foi et une question de race.

La race la plus nombreuse, si elle se prête aux appels qui lui sont faits, cherchera purement et simplement à écraser par la force la minorité catholique.

Mgr Corrigan vs Mgr Ireland

Accusations graves

Le télégraphe nous a annoncé que Mgr Ireland a formulé contre Mgr Corrigan, archevêque de New-York, des accusations graves. Nous ignorons absolument ce qu'il y a de fondé dans ce bruit. En tout cas, voici que nous lisons à ce sujet dans le *National* de Lowell, Mass. :

Le *Sunday Post* de Chicago expose un état de choses qui, s'il se confirme, sera de nature à faire la lumière sur des événements du plus haut intérêt pour les catholiques de Etats-Unis.

Mgr l'archevêque Ireland a, suivant notre confrère, formulé des accusations graves contre Mgr Corrigan, archevêque de New-York. Il l'accuse tout simplement d'être « engagé dans un complot pour affaiblir et détruire l'effet des décisions du pape relatives aux affaires religieuses en Amérique, et d'avoir eu recours à des méthodes indignes d'un évêque, dans le but de discréditer et disgracier l'archevêque Ireland et Mgr Satolli, le délégué du pape en Amérique. »

Ces accusations, comme on le voit, sont très sérieuses, et, à moins que le journal de Chicago ne mente avec une audace qui serait pour le moins le mauvais goût, la situation est des plus graves et pourrait amener des complications dont le résultat serait déplorable pour l'Eglise d'Amérique. Car, toujours d'après la même autorité, les accusations de Mgr Ireland ont été envoyées à Rome, pour y être soumises au plus haut tribunal ecclésiastique. Aussi attend-on avec anxiété l'issue de cette cause, qui menace de devenir célèbre.

Les deux adversaires sont, avec Son Eminence le cardinal Gibbons, les figures dominantes de l'épiscopat américain, et leurs divergences d'opinions datent de plusieurs années. Elles datent du jour où l'archevêque de St Paul se rangea du côté du cardinal contre Mgr Corrigan au sujet de l'excommunication des chevaliers du travail. Depuis cette époque, ils n'ont pas professé l'un pour l'autre une amitié bien forte, et leur division a encore été accentuée par le système d'éducation préconisé par Mgr Ireland et connu sous le nom désormais fameux de « plan de Faribault. »

Les complices de Mgr Corrigan dans la prétendue conspiration seraient des personnes de son entourage : le Père M. J. Lavelle, recteur de St Patrick, le Père Gerardo Ferrante, le secrétaire italien de l'archevêque, et quelques autres. D'après les documents que l'écrivain du *Post* prétend avoir en sa possession, le palais épiscopal de New-York serait le centre d'une vaste conspiration ayant de nombreuses ramifications en Amérique, en France, en Italie et même à l'ombre de la basilique de St Pierre.

Lors de la réunion des archevêques à New-York, en octobre dernier, la paix semblait conclue entre les deux prélat, mais à peine étaient-ils retournés dans leurs foyers, que la guerre reprenait plus violente que jamais, et se terminait par un réquisitoire déposé aux pieds du chef de l'Eglise.

Il faut être tel qu'on ne puisse rougir devant soi-même ; l'homme sage est plus redevable à sa propre sévérité qu'à tous les préceptes de la philosophie.—Amclot de la Houe.

D'FOWLER'S
EXT. OF
WILD
STRAWBERRY
CURES
*** COLIC ***
CHOLERA
CHOLERA-MORBUS
DIARRHOEA
DYSENTERY
AND ALL
SUMMER COMPLAINTS
of
CHILDREN or ADULTS
Price 35cts
BEWARE OF IMITATIONS

TANNAGE A LA FAÇON

J'ai l'honneur de solliciter votre patronage en faveur de mon établissement de Tannerie qui, depuis cinquante ans, donne la plus grande satisfaction à tous ceux qui me donnent des peaux à tanner. Je ne fais que du cuir de première qualité sous le rapport du tannage et du corroyage. Mes prix sont les plus réduits. Les pratiques éloignées voudront bien m'expédier les peaux à tanner à bord des chemins de fer. Je vais les chercher moi-même et les prends sous mes soins des qu'elles sont arrivées. Je me charge aussi de porter le cuir à destination des qu'il est prêt. Veuillez me notifier quand vous mettez vos peaux à bord. Correspondance sollicitée. A VENDRE—Cuir rouge constamment en magasin.

Joseph Dugal,
Tanneur.
No 514 rue St Velier, St Roch.
2 Dec-12m QUEBEC 1 H

Scientific American
Agency for
PATENTS
CAVEATS,
TRADE MARKS,
DESIGN PATENTS
COPYRIGHTS, etc.

For information and free Handbook write to
MUNN & CO., 311 BROADWAY, NEW YORK.
Oldest bureau for securing patents in America.
Every patent taken out by us is brought before
the public by a notice given free of charge in the

Scientific American

Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, \$3.00 a year; \$1.50 six months. Address MUNN & CO., NEW YORK.

MALADIES

Des Yeux et des Oreilles
Le Dr L.Y.A. SIMARD, professeur à l'Université Laval de Québec, traite spécialement et exclusivement les maladies des Yeux et des Oreilles.

Bureau : 46 rue St-Louis,
30 av-12m QUEBEC 1 H

Surdité complètement guérie

Un monsieur qui s'est guéri lui-même de la surdité et des tintements dans les oreilles pendant quatorze années consécutives par l'emploi d'une nouvelle méthode, se fera un plaisir d'envoyer gratuitement tous les détails de cette guérison. Adressez HERBERT CLIFTON, No 8 Place Shepherd, Kennington Park, Londres, S. E. 72-1an-c h

C'EST UN CRIME !

Quand on connaît quelqu'un dans son voisinage qui se trouve atteint de l'une de ces maladies, si fréquentes de nos jours, telles que : bronchites, toux, rhumatisme, érysipèle, point de côté ou dans le dos, efforts, pleurésie, démanchement, darts, rife, dérangements, séxéma, (Beau Mal), mal de matrice, affections syphilitiques ou toute autre maladie vénérienne. Ver solitaire, etc., on peut se considérer grandement coupable si on ne lui conseille pas de se servir des fameux Remèdes Sauvages, composés d'herbes et de racines de J. E. P. RACICOT. Ces remèdes sont reconnus pour posséder des propriétés curatives extraordinaires. Il n'est jamais arrivé que ces remèdes aient déçu les malades dans leurs espérances. Tous ceux qui s'en servent déclarent qu'ils donnent pleine et entière satisfaction. Il n'y a aucun danger en les prenant. On peut même travailler en même temps. Faites-vous tous un devoir de conseiller à vos voisins, parents et amis, de ne jamais employer d'autres remèdes que ceux de J. E. P. RACICOT, qu'ils ne se le procureront que là où, au-dessus de la porte, il y a une enseigne du Gros Sauvage, s'est-à-dire chez

J. E. P. RACICOT
No 25 Rue Saint Joseph
3 juillet 92 ST ROCH, QUEBEC

Trois Conspirations

(Du Gaulois de Paris.)

Rien ne m'amuse comme d'entendre quelques imbéciles affirmer gravement que les royalistes conspiraient, alors que nous sommes peut-être le seul parti qui ne se remue pas en face des scandales de Panama, qui ne cherchent pas à les utiliser, et à diriger ce flot de boue sous la roue de son moulin pour la faire tourner.

Les premières personnes impliquées dans les poursuites appartenant toutes au parti opportuniste. Cela n'a rien d'étonnant puisqu'elles faisaient partie des relations du baron de Reinach, lequel ne frayaient naturellement pas avec les radicaux.

Le clan radical dépendait de M. Cornélius Herz, qui a mis sagement la Manche entre lui et la curiosité publique.

Les radicaux profitent de cette antériorité fâcheuse pour conspirer la disparition de l'opportuniste, qui ne pourra se sauver qu'en entraînant ses adversaires derrière lui, sur la claie.

Les radicaux espèrent donc bénéficier de l'affaire de Panama. Voilà une première conspiration.

Les socialistes s'agitent, à leur tour ; leur système est bien simple. Il consiste à démontrer qu'accusateurs et accusés sont également coupables, puisqu'ils font tous partie de la classe bourgeoise, et que le seul moyen d'introduire un peu de propreté dans la politique française est de dissoudre la Chambre et de la remplacer par des socialistes.

Les boulangistes, eux aussi, s'efforcent d'utiliser les scandales panamistes pour faire prévaloir le régime ou plutôt le système qu'ils ont toujours défendu. Ce système, dont Boulanger poursuivait la réalisation et que Triboulet a exposé, l'autre jour, à la tribune, devrait s'appeler la république consulaire.

Un chef élu directement par la nation une Chambre des députés réduite à des fonctions de contrôle : voilà la grande ligne de la combinaison rêvée.

On peut donner à ce mécanisme le nom que l'on voudra. On peut l'appeler république ; en réalité, ce n'est que le césarisme, c'est-à-dire la forme bâtarde, dangereuse de la monarchie.

C'est ici qu'interviennent les partisans du prince Victor, offrant aux boulangistes ce qui leur manque, depuis la mort de leur général, c'est-à-dire un homme prêt à jouer le rôle de chef élu par la nation.

Les boulangistes, par leurs doctrines, et les victoriens, par leurs affectations, sont entraînés totalement les uns vers les autres.

Voilà une troisième conspiration. Je cherche la quatrième qui serait la nôtre ; je ne la trouve pas.

Comme on pourrait me répondre que si je la trouvais je ne le dirai pas, je ferai remarquer simplement que M. le comte de Paris est en Portugal, que son fils est chez les Somalis, et que, par conséquent, si une conspiration royaliste existait, elle serait d'une espèce tout extraordinaire ; car, pour la première fois, on aurait vu les chefs d'un complot s'éloigner volontairement d'un endroit où l'on travail pour eux, et se mettre hors d'état de venir à temps recueillir le résultat des efforts de leurs partisans.

La conspiration royaliste est donc une plaisanterie façonnée à l'usage des badauds. Ce peut être aussi un paravent derrière lequel travaille quelques malins.

Le métier de prophète étant excessivement ingrat, je ne tenterai point de prédire quel sera le sort des trois conspirations signalées plus haut.

Cependant s'il est interdit de prévoir, il n'est pas défendu de voir. Voyons donc.

D'abord, la première chose qui saute aux yeux, c'est celle-ci : La forme actuelle du régime républicain paraît définitivement condamnée dans l'esprit public, et la Constitution de 1875 peut être considérée comme révisée d'ores et déjà par le bon sens du peuple français, avant d'être modifiée par un Congrès inévitable.

Quelle est cette forme ? C'est la forme parlementaire, c'est-à-dire le gouvernement quasi direct d'une majorité plus ou moins factice, qui contraint les ministres à l'obéissance et le chef du pouvoir exécutif à l'effacement.

Le pouvoir exécutif est effacé parce que, nommé par le Parlement, il dépend du Parlement.

Il est si bien effacé que ce malheureux Carnot, qui connaît depuis deux années environ tous les scandales actuels, qui sait que des sénateurs, des députés ont été achetés, et qui n'a jamais osé rien dire à personne.

De sorte que, par le silence, son honnêteté est devenue, jusqu'à un certain

point, la complice de la malhonnêteté de ses électeurs.

Si le député d'une circonscription quelconque apprenait que certains citoyens dont il a obtenu les voix ont commis un délit ou un crime ; s'il les faisait venir dans son cabinet et s'il leur disait : "Vous allez réparer," les coupables lui riraient au nez et lui répondraient : "Mêlez-vous de ce qui vous regarde, et faites bien attention qu'aux prochaines élections, vous ne représentiez plus la circonscription."

Telle est exactement la situation de M. Carnot, esclave docile d'un parlement corrompu. Et c'est pour cela qu'il s'est tu.

En d'autres termes, sous sa forme parlementaire, la république ressemble à une de ces sociétés anonymes boiteuses, organisées d'après la loi de 1867 et dirigées par un conseil d'administration en quelque sorte irresponsable.

Les circonstances actuelles tendent à la transformer en une société en commandite, avec un gérant statutaire responsable.

La France vient de faire, pendant de longues années, l'expérience de la combinaison inventée jadis par Siéy's et que Bonaparte stigmatisait en disant : "Ce pays-ci ne voudra jamais d'un porc à l'engrais."

Elle en a assez ; elle veut autre chose.

Elle n'admet pas que, pendant des années, la corruption puisse s'étendre au milieu des gens qui la représentent, sans que personne soit intéressé et tenu à l'avertir d'un pareil désordre, et qu'il suffise à un aventurier, venu on ne sait d'où, d'avoir le toupet et l'argent nécessaires à l'achat de quelques douzaines de consciences pour se substituer en réalité au gouvernement national et mener le pays où bon lui semble.

La Chambre actuelle et le Sénat, tous deux compromis, tous deux frappés de discrédit et d'impuissance, sont hors d'état de toucher à la Constitution. La Chambre future s'en chargera.

Je ne prétends pas que la république en mourra du coup, mais je crois qu'elle passera de sa forme impersonnelle d'aujourd'hui à une forme personnelle, et que, par la force même des choses, elle versera dans le césarisme.

Mais, objectera-t-on, le césarisme c'est la guerre fatale !

Parbleu !

Aussi, au moment où cette évolution — qui commence — sera arrivée à son heure décisive, nous interviendrons et, l'histoire à la main, nous demanderons à ce pays-ci s'il lui convient ou non de faire l'économie d'une guerre effroyable et de brûler l'étape césarienne, en confiant ses destinées à une monarchie traditionnelle qui n'a pas besoin de lauriers nouveaux parce qu'elle en a récoltés, depuis huit siècles, de quoi satisfaire les plus exigeants.

Le pays répondra ce qu'il voudra, et, selon sa réponse, il sera réservé à de nouvelles souffrances ou à la résurrection.

Quant à la conspiration socialiste, nous n'en dirons rien. Nous la croyons plus tapageuse que dangereuse ; car, à nos yeux, le parti socialiste français n'existe pas.

J. CORNÉLY.

RECETTES

Un désinfectant simple. — Un désinfectant des plus simples pour une chambre de malade, c'est de faire brûler sur une pelle de fer du café moulu, de manière à remplir l'atmosphère de la salle de son arôme âcre. Si l'on place deux charbons ardents sur une pelle de fer et que l'on y verse une cuillerée à thé de café moulu ; en tout, trois cuillerées mais une seule à la fois, le café remplira la salle de son arôme, et l'on prétend qu'il a l'effet hygiénique d'empêcher de se propager le germe de certaines maladies contagieuses.

L'odeur en est très agréable et adoucissante en même temps pour les malades, là où d'autres désinfectants produisent un effet contraire.

Les médecins qui contestent l'influence du café comme désinfectant l'emploient assez souvent comme désodorisant. La plupart des désinfectants de prix qui se vendent dans les magasins n'ont aucune valeur comme tels, ce sont tout bonnement des désodorisants, et l'on contond trop souvent l'un avec l'autre. Dans les cas d'épidémie, il vaut mieux toutefois s'adresser à son médecin pour avoir une prescription qui, tout en faisant l'office de désodorisant, détruira en même temps les germes de la maladie.

Cirage de qualité supérieure. — Mêlez ensemble 1 cuillerée d'essence de térébenthine, 1 demi-cuillerée de miel, 1 demi-cuillerée de graisse, 1 demi-cuillerée de mélasse, et 1 cuillerée de noir de fumée.

Colle à froid. — Voici un moyen

de faire une colle pouvant adhérer à tous les corps durs et métalliques :

Faites dissoudre dans l'eau : Gomme arabique, 2½ onces ; eau chaude, 2 pintes.

Il faut délayer le tout dans un vase de suffisante capacité.

On délaye ensuite dans une casserole une livre de farine avec le mélange ci-dessus.

On place la casserole sur le poêle ; on y verse le restant du vase contenant le premier mélange ; on agite avec une cuillère de bois pour éviter qu'il se forme des grumeaux ; on retire la casserole du feu avant aucun bouillonnement ; à la première ébullition, on laisse refroidir et la colle est faite.

Encaustique pour meubles. — Faites fondre une partie de cire dans une terrine de terre vernissée. Lorsque cette cire que vous aurez dû couper par petits morceaux sera fondue, retirez la du feu et versez-y une partie d'essence de térébenthine. Battez le tout pour former une sorte de pâte que vous conserverez dans un pot bien bouché. Il faut étendre sur les meubles cet encaustique avec un tampon de toile et on frotte avec de la laine.

EXPOSITION DE CHICAGO

Département de l'éducation

Les directeurs et directrices de nos maisons catholiques d'éducation : collèges, écoles normales, convents, académies, qui doivent prendre part à l'exposition universelle de Chicago, sont priés d'envoyer, "le plus tôt possible," au commissaire soussigné, "le nom et l'adresse exacte de leur établissement."

Les supérieurs des maisons-mères voudront bien en même temps mentionner celles de leurs succursales qui seront représentées à l'exposition.

Cette liste, que nous désirons aussi complète que possible, sera insérée dans le catalogue officiel que l'on prépare actuellement à Chicago, et qui doit être imprimé à dix millions d'exemplaires.

Tous les travaux des élèves seront d'abord expédiés à Montréal. Une circulaire dira bientôt à partir de quelle date et à quelle adresse, et donnera tous les renseignements relatifs à cette expédition.

P. N. BRUCHESI, Chan.

Commissaire de la Province de Québec, pour la partie scolaire catholique, à l'exposition de Chicago.

(Tous les journaux de la Province sont respectueusement priés de reproduire.)

LETTRE DE FRANCE

29 Déc. 1892.

L'année finit sans que la prorogation de la chambre ait amené l'apaisement annuel des étrennes, appelé la trêve des confiseurs. La commission du Panama a continué à siéger tous les jours on reçoit des nouvelles à sensation et on attend quelque nouveau scandale.

Hier, le *Figaro* annonçait que le baron de Reinach avait été empoisonné, parlait de deux autres morts subites, sur lesquelles on avait des soupçons ; on croirait lire les aventures de Rocambole et l'histoire de notre temps pourrait être écrite par Ponson du Terrail. M. Constans en sait beaucoup plus qu'il ne veut en dire, il est très fort et se tient à l'écart. Un jour, quand il était ministre, et très attaqué pour la ceinture de Noroddon et une histoire de pot-de-vin, un monsieur un peu fier à bras, vint lui offrir ses services. Prêt à prendre sa cause et à provoquer les insultes, Constans le laissa aller jusqu'au bout. Puis de son bon air narquois et tranquille : "Cher monsieur, je vous remercie, j'assassine moi-même. Aurait-on rudement assassiné dans le Paris cosmopolite comme au bon temps des Borgia. Je ne le crois guère. Il se passe assez de vilaines choses sans qu'on en ajoute au bas.

En Allemagne, la fameuse affaire des fusils juifs vient d'avoir une suite, le ministre de la guerre fait mettre sous procès le lieutenant-colonel Kuhn, chargé de la réception du fusil Louve, avec cela à l'ouverture des chambres une interpellation sera faite sur l'offre de Louve à Boulanger pour lui fournir des fusils, juste au moment où l'Allemagne craignait une attaque. La position du chancelier de Caprivi pourrait en être ébranlée. Les antisémites vont relever la tête, et prépare des séances orageuses au Reichstag.

A Rome, le ministre Viela va présenter, à la réouverture du parlement, un projet de divorce. Mais la majorité du ministère lui est contraire, et il y a tout lieu de croire que le projet ne sera pas adopté.

L'explosion de Dublin, une autre à Paris heureusement sans conséquences

désastreuses, montrent que les anarchistes ne désarment pas et répondent aux mesures de clémence par de nouveaux attentats. Le gouvernement anglais venait d'annistier Coll Connell MacGee et Boasty condamnés en 1889, pour avoir attaqué un inspecteur de district. A Paris aussi c'est le lendemain de grâces nombreuses accordées aux condamnés socialistes qu'eut lieu l'explosion de la rue des Bons-Enfants.

La France s'isole de plus en plus par le protectionnisme à outrance. La rupture avec la Suisse va faire adopter par cette dernière des mesures de représailles : à partir du 1er janvier. Les journaux qui entraînent par ballots paieront un centin par exemplaire. Le vin aura une taxe absolument prohibitive. Des ligues contre l'usage des produits français se forment dans la Suisse-Allemande, le tout à la grande joie des producteurs italiens et allemands qui accourent prendre la place que les Français perdent dans un pays où ils avaient de séculaires sympathies.

Les hoodlers d'autrefois

Les ministres Teste et Cubières

Les accusations de corruption qui se font jour en France au sujet de l'entreprise du Panama, reportent le souvenir sur d'autres faits du même genre qui eurent il y a une quarantaine d'années un retentissement énorme en France et dans l'Europe entière. Dans le procès célèbre du ministre Teste et du général Cubières, tout était de nature à passionner l'opinion publique ; la haute situation des accusés et le doute qui plana sur la culpabilité de Teste jusqu'au dernier moment.

L'accusation de corruption mettait en cause devant la chambre des Pairs sous Louis Philippe, le général Cubières, un héros des guerres de l'Empire, dix fois blessé sur les champs de bataille, ancien ministre, pair de France et l'avocat Teste, homme du plus grand talent, dont le caractère avait été jusque là irréprochable, qui après avoir eu le ministère des Travaux Publics, était pair de France et président de chambre à la cour de Cassation.

Ils étaient accusés, Cubières d'avoir corrompu Teste, quand il était ministre des Travaux Publics, pour obtenir de lui une concession de mines, Teste de s'être laissé corrompre. Un nommé Pellapra, banquier, agent d'affaires véreuses était aussi accusé dans le procès.

La correspondance entre Pellapra et Cubières, saisie, donnait la preuve qu'ils avaient touché des sommes importantes de la société concessionnaire des mines pour acheter des influences, et parmi celle-ci Teste, qui avait tenu Pellapra au courant des péripéties par lesquelles passait la demande de concession devant le conseil des mines qu'il présidait, et devant le conseil d'Etat dont il faisait partie.

A l'ouverture des débats en juillet 1847, Teste écrivit au roi :

"Sir,

"Je dois à Votre Majesté, en retour d'un dévouement dont je me suis efforcé de multiplier les preuves, la dignité de Pair de France, et l'honneur de siéger dans la plus haute magistrature du royaume, comme l'un de ses présidents.

"J'aborde demain une épreuve solennelle avec la ferme conscience d'en sortir sans avoir rien perdu de mes droits à l'estime publique, et à celle de Votre Majesté.

"Mais un paia de France, magistrat, qui a eu le malheur de traverser une accusation de corruption, se doit à lui-même de se retremper dans la confiance du Souverain qui lui a confié ce double caractère.

"Je dépose entre les mains de votre Majesté ma démission de la dignité de Pair de France et celles des fonctions de président à la Cour de Cassation, pour n'être protégé dans les débats qui vont s'ouvrir que par mon innocence.

Cet homme laborieux, à la vie simple presque austère, s'était il laissé corrompre ? avait il touché l'argent, ou Cubières et Pellapra, comme dernièrement le faisait le baron de Reinach, avaient ils usé de son nom auprès de la société pour toucher des sommes importantes, qu'ils auraient gardées. Alors Cubières, l'ancien héros, était non-seulement un corrupteur, mais un vulgaire Escroc.

Pellapra avait pris la fuite. Au début du procès, Cubières n'accusait pas Teste : il convenait que tout avait été préparé pour la corruption ; mais il disait quelle n'avait pas été nécessaire, et que lui-même n'avait pas touché les fonds, tout retombant sur Pellapra.

Alors la femme de ce dernier, pour le sauver de cette dernière inculpation pire que les autres, fit parvenir à la cour, dans des indicateurs dont on pouvait retrouver la trace dans les écritures mêmes du trésor, la preuve de la culpabilité de

Teste qui avait réellement touché les cent mille francs à lui destinés.

A cette preuve Teste, vaincu, écrivit au chancelier président de la cour des Pairs pour avouer et demander l'humiliation de paraître à nouveau devant ses anciens collègues devenus ses juges, lui fut évitée.

Dans la nuit qui suivit, il essaya sans succès de se suicider, et fut condamné à l'interdiction de ses droits civiques, à trois ans de prison et à 94 mille francs d'amende.

On le croyait riche, et cette amende il ne put la payer.

Le second empire le gracia du restant de sa peine ; il mourut en 1853.

La guerre à l'immigration

On mande de Washington que le sénat a voté un projet de loi augmentant les attributions du ministre des finances et celles du service des hôpitaux de la marine en matière de quarantaine. Aux termes de cette loi, le service des hôpitaux de la marine devra, conformément avec les conseils d'hygiène des Etats et des municipalités, faire appliquer les règlements établis par le ministre des finances pour empêcher l'introduction des maladies contagieuses. Tout navire venant de l'étranger aux Etats-Unis devra être muni d'une patente de santé délivrée par le consul américain du port de départ et constatant les conditions sanitaires du navire.

Mais l'article principal de cette loi est celui où il est dit que, si le choléra ou une autre maladie contagieuse règne dans un pays étranger quelconque, et qu'il y ait à craindre que cette maladie ne soit apportée aux Etats-Unis par les immigrants ou les marchands venant de ce pays, le président aura le droit d'interdire en tout ou en partie l'entrée aux Etats-Unis des immigrants ou marchands du pays contaminé et pour la période de temps qu'il jugera bon de fixer.

LA TERE BENTHINE est non-seulement un remède très populaire, mais aussi un des meilleurs que possède la Matière Médicale. Son emploi est recommandé par les sommités médicales dans le traitement d'un grand nombre de maladies, mais c'est surtout dans les affections des membranes muqueuses que l'on obtient des résultats vraiment extraordinaires.

Comme ce sont ces membranes qui tapissent l'intérieur des voies respiratoires et urinaires, si l'on sait que c'est de préférence dans le traitement des maladies qui affectent ces différents organes que l'on doit avoir recours à ce précieux médicament.

Comme le goût désagréable de la TERE BENTHINE ainsi que l'irritation qu'elle produit sur le tube digestif, en rendent l'administration difficile même impossible dans un grand nombre de cas, le docteur J. G. Lavolette a réussi, après de nombreuses expériences, à composer un Sirop très agréable au goût inoffensif et possédant à un haut degré toutes les qualités balsamiques et anti-septiques de ce remède inappréciable.

Messieurs les médecins et les malades devront donc avoir recours au Sirop de Térébenthine du Docteur Lavolette lorsqu'ils auront à traiter les maladies des voies respiratoires et urinaires, telles que : rhumes, bronchites, grippe, coqueluche, asthmes, consommation, gravelle, cystites chroniques, etc. et tous les catarrhes des bronches, des poumons et de la vessie.

Ce sirop peut être administré par

ou dans de l'eau ou du lait, au goût.

Dose : une cuillerée à soupe trois fois par jour, surtout le matin à jeun et le soir au coucher. Aux enfants, par cuillerées à thé en proportion de l'âge. N. B. — Se méfier des contrefaçons et toujours demander le Sirop de Térébenthine comme suit :

"Sirop de Térébenthine du Docteur Lavolette."

En vente dans toutes les pharmacies, Prix, 25 et 50 cts le flacon.

46-A-m

—Montréal, 29 février 1892 — J. G. Lavolette, Ecr., M. D., No 217 rue des Commissaires — Monsieur, je souffrais depuis 22 ans d'une bronchite grave, accompagnée d'oppression que j'avais contractée pendant la guerre Franco-Prussienne. J'ai fait usage tant en France qu'au Canada de plusieurs remèdes réputés importants, mais sans aucun résultat. Je suis maintenant parfaitement guéri après avoir fait usage de quatre flacons de votre "Sirop de Térébenthine." Je suis heureux de vous donner ce certificat et souhaite, pour le bien de l'humanité que ce sirop soit connu partout. — AUGUSTE BOUESNEL, gérant des annonces du National.

Premier congrès des cultivateurs de la province de Québec

La société d'industrie laitière ayant été invitée, à cause de ses rapports intimes avec l'agriculture et de son caractère réellement provincial, à se charger de l'organisation du premier congrès des agriculteurs de la province de Québec, son comité exécutif a tenu hier et aujourd'hui à Québec deux séances importantes. Étaient présents : M. S. A. Fisher, vice-président, MM. J. C. Chapais, J. de L. Taché, Ed. A. Barnard, membres, et E. Castel, secrétaire. Il a été décidé que le congrès se tiendrait à Québec dans les salles du parlement, les mardi 24, mercredi 25 et jeudi 26 janvier courant. Des séances publiques auront lieu le 24 à 10 heures a. m. et à 8 h. p. m., le 25 à 8 h. p. m. et le 26 à 9 h. a. m. et à 2 h. p. m. Les travaux des 6 sections du congrès auront lieu le 24 de 3 à 5 h. p. m., le 25, de 9 h. a. m. à midi, et de 2 h. à 5 h. p. m. dans les salles des comités. Tous les cultivateurs et les amis de l'agriculture sont invités à suivre les séances des sections, où les questions les plus actuelles seront traitées par des spécialistes autorisés.

ELECTIONS MUNICIPALES

- A St Charles de Richelieu: Ont été élus par acclamation, MM. Hercule Bourassa, 3e rang; Léon Pratte, 4e rang; Patrice Lussier, au village en remplacement de M J Bte Doire. A Arthabaskaville: Joseph Lavergne, L O Pepin et Bernard Croteau. Ville de Victoriaville: Théotime Blanchette, Joseph Faucher et Joseph Dussault. A St Christophe: Moïse Laroche, Moïse Couture et Joseph Dubuc. A Stanfold: Adolphe Girouard, John Leachey et Napoléon Boisclair. A Chester Ouest, St Paul: Moïse Champoux, Etienne Demers, Joseph Poirier. A St Valère de Eulstrode: Onézime Lupien, Olivier Piché, Pierre Leclair. Au village de Princeville: G P Nadeau, F X Guay, Norbert Nolin. Au village de Warwick: Honoré Pepin, Louis Gauthier, Jos. Vallée. A Chenier: Denis Williams, Honoré Richard, Godfroid Labbé. A St Louis de Blanford: Alphonse Provencher, Eugène Marchand, Philippe Héon. A Ste Victoire: James Bland, Augustin Hamel, Alfred Leblanc. A St Albert de Warwick: Paul Lessard, Paul Bussière, J B Hébert. A St Remi de Tingwick: Philippe Pepin, Joseph Brunelle, Pierre Trottier. A Ste Clothilde de Harton: Alphonse de Courval, Ludger Landry, Norbert Champagne. Au Township de Warwick: Charles Desrochers, Barthélemi Rondeau, Wm Gauthier. A Chester-Nord: F X Voyer, Jos Laurendeau, Henri Piamondon. A St Maurice: Les messieurs dont les noms suivent ont été élus conseillers pour l'année 1893: Amable Grégoire, David Brusiére, fils, P Napoléon Désilets, réélu. A St André d'Acton: L'élection municipale dans la paroisse de St André d'Acton, a donné le résultat suivant: M. Beauregard a été élu maire en remplacement de M McDonald, M P P, qui a résigné, et MM Grévy et Tessier ont été élus conseillers au lieu et place de MM McMaren et Joly. A St Simon: Les élections municipales ont été paisibles. Après un commencement de lutte qui n'était pas sérieuse, les parties se sont entendues pour faire une élection par acclamation dont le résultat est comme suit: MM D Denis, 3e rang; Rémi Bernard, 5e rang et Joseph Chabot, 2e rang. A St Henri: Sont sur les rangs pour les élections municipales: M O David, candidat à la

mairie; MM W Labrèche et Eugène Guay comme conseillers du quartier St Henri.

La votation aura lieu le 16 janvier à l'hôtel de ville de St Henri à 9 heures a. m.

A St Gabriel de Brandon, Paroisse: Edwin Benjamin, Joseph Dastous, Azarie Joly, Anselme Champagne.

A St Gabriel de Brandon, Village: P A Monday, Louis Jacques, Joseph Beausoleil, Norbert Provost, A Loren-deau, J Dubeau, Joseph Joly.

A Ste Scholastique: Les conseillers élus lundi dernier pour le village de Ste Scholastique, sont MM. Félix Raymond, Moïse Lafram-boise et M. Brazeau.

Les conseillers élus pour la paroisse sont MM. Henri Groulx, Firmin Drouin et Evariste Raymond.

A Victoriaville: M. Paul Tourigny, marchand et ma-nufacturier de cette ville, et MM. Jos. Dussault, Théotime Blanchet et Joseph Faucher ont été élus conseillers.

A Ste Madeleine: Le 9 courant, MM. Gédéon Blanchet te et Camille Letourneau ont été élus conseillers pour la municipalité de Ste Marie Madeleine.

A St Hyacinthe: Dans la paroisse de St Hyacinthe, les messieurs suivants ont été réélus con-seillers sans opposition: Auguste Jodoin, Et Saint-Pierre et Frs Guilbert.

A Lachine: Les élections municipales à Lachine se poursuivent avec beaucoup d'ardeur. Il y a sur les rangs deux candidats à la mairie: M H Desaulniers et M J B O Martin.

M. le notaire Schetagne a signifié un protêt à M Martin: celui-ci est requis d'avoir à résigner parce qu'il est officier de la municipalité et que comme tel il ne peut pas être candidat.

L'opinion général est que M. Martin va résigner pour éviter des frais, et des désagréments. M. Desaulniers est un brave citoyen, ami du go-head et qui jouit d'une gran-de considération à Lachine.

A St Henri: Une assemblée fort animée a eu lieu jeudi à St Henri et on y a discuté les questions municipales.

Un grand nombre de contribuables étaient présents et les délibérations se sont faites sous la présidence de M. Narcisse Trudel, ancien maire.

Après les remarques préliminaires du président, M. le maire Dagenais a adressé la parole pour expliquer sa con-duite au conseil municipal et pour dire qu'il avait toujours travaillé dans les meilleurs intérêts de la ville de Saint Henri.

M. O David, son adversaire, a parlé avec vigueur et a critiqué certaines me-sures de l'ancien conseil et spécialement le contrat accordé à M. Bikerdike, pour l'éclairage à la lumière électrique.

Le conseiller Aquin a demandé aux électeurs de le réélire s'ils étaient satis-faits de lui. Son adversaire, M. Guay, a dénoncé l'ancien conseil et spécialement les con-seillers sortant de charge. Il a porté des accusations de "boodlage" et son discours a créé une certaine sensation parmi l'auditoire.

Des harangues animées ont aussi été prononcées par MM. Riel, Daignault, Taillefer, Lafleur et St-Germain.

La lutte qui se poursuit avec une ex-trême activité se terminera lundi.

C. C. Richard & Co: J'ai fait usage de votre Liniment Mi-nard, avec succès dans ma famille pour un sérieux cas de croup. Je le considère comme un remède devant se trouver dans toutes les maisons.

J. F. CUNNINGHAM, Cape Island. Ceci est toute une révélation. Appor-tez à la maison une bouteille du Lin-iment de Minard. 2-1m

—Montréal, 18 fév. 1892. Je, sous-signé, certifie que mon petit gar-çon, âgé de sept ans, a été guéri par le "Sirop de Térébenthine du Dr La-violette." Il avait contracté la grippe l'hiver dernier et aucun remède n'avait pu le soulager. Sa toux était des plus violentes et très pénible pour nous. Vers le mois de juillet, alors que sa toux était de-venue très grave, il fit usage de ce sirop merveilleux et la guérison s'opéra après l'emploi de deux fla-cons. Le "Sirop de Térébenthine" a de plus fortifié ses poumons, car il n'a pas toussé depuis et est main-tenant en parfaite santé. J. A. Des-rochers, No. 111 rue Saint-Christo-pher. (Agent de la succession Skelly), 1598, rue Notre-Dame.

PARLEMENT PROVINCIAL

7ième Parlement—2ème Session

Ouverture de la session

Discours du Trone

Le Débat sur l'Adresse

Formation des comités

La charte de la Cité de Montréal

Québec, 12 janvier 1893.

La session s'est ouverte à trois heu-res avec le cérémonial suivant: A 2.30 hrs, le nouveau lieutenant-gouverneur est parti en voiture de Spencer Wood, accompagné d'une garde d'honneur, composée de son aide-de-camp et des officiers de la batterie "B", pour se rendre au Parlement où, à son arrivée, il a été salué par une salve de 21 coups de canon.

Il s'est rendu à la salle du Conseil législatif où en présence de ses ministres, des conseillers législatifs et des dé-pués, il a donné lecture du discours du Tr ne dans les deux langues. Puis la session a été déclarée ouverte. Le pu-blic était nombreux. Voici le discours du Trône:

Honorables Messieurs du Conseil Lé-gislatif et Honorables Messieurs de l'Assemblée Législative.

"C'est avec bonheur que je vous sou-haite la bienvenue à l'ouverture de cette session, la première, depuis que j'ai eu l'honneur d'être nommé par le repré-sentant de Sa Majesté, au poste de lieutenant-gouverneur de cette provin-ce.

"Vous serez heureux d'apprendre que pendant l'année qui vient de s'é-couler, la situation financière de la province s'est remarquablement améliorée. Autant qu'on peut le voir par les six mois écoulés depuis le 1er juillet der-nier, les sommes votées pour les dépen-ses ordinaires de 1892-93 accusent une réduction de plus de \$400,000 sur l'an-née précédente, somme probablement suffisante et plus que suffisante pour les fins auxquelles elles sont destinées.

Il est vrai que les actes passés à la dernière session pour rencontrer les exigences de la situation ont été le sujet de critiques, mais j'ai le plaisir de dire que ces critiques ont été faites dans un bon esprit. On n'y découvre aucune tendance de refuser au gouvernement les moyens de rencontrer ses obligations et de maintenir les institutions provin-ciales, mais seulement le désir de voir les affaires publiques administrées avec la plus stricte économie et certaines mo-difications introduites.

Mon gouvernement a l'espoir que l'opinion publique sera complètement satisfaite sur examen des économies déjà accomplies et sur assurance que tels amendements seront adoptés qui seront jugés nécessaires d'après les résultats obtenus jusqu'ici, par la loi actuelle et qu'on aura sous les yeux des statistiques plus complètes qu'on n'en avait à la der-nière session.

Messieurs de l'Assemblée Législative, Les comptes publics pour l'année écoulée vous seront soumis, ainsi que les estimés pour l'exercice commençant au premier juillet prochain. J'ai la con-viction que vous ne refuserez pas de donner votre concours à mon gouverne-ment dans les mesures qu'il vous sou-mettra, de manière à promouvoir des économies encore plus grandes dans l'administration des affaires publiques.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, Messieurs de l'Assemblée Législative, Vous serez appelés à légiférer sur la pension à payer aux officiers publics mis à la retraite; sur le salaire des ré-gistrateurs et de certains officiers de la justice, sur l'établissement d'associa-tions agricoles.

L'agriculture doit être, après la ré-duction des dépenses et l'augmentation du revenu, l'objet de votre plus grande sollicitude.

Le système inauguré avec tant de succès l'automne dernier, pour l'encou-ragement des beurreries pendant l'hiver, a dépassé de beaucoup toutes les espérances. C'est là une révolution qui se fait pour le bien de l'agriculture au pays et le gouvernement désire conti-nuer ce système pour trois ans encore.

Mon gouvernement continuera à fa-voriser autant que faire se pourra les syndicats établissant des beurreries et des fromageries, de manière à promou-voir dans toute l'étendue de la province la fabrication d'un article de qualité à la fois uniforme et de premier choix.

Vous aurez à vous prononcer sur des projets de lois relatifs à la vente des boissons enivrantes, à la procédure civile, la construction et l'opération des che-mins de fer subventionnés par le pays, l'octroi de chartes et le paiement de dettes se rapportant à ces voies fer-rées.

Je prie la Providence Divine de bénir vos travaux et j'espère que votre dé-vouement à notre chère Province vous guidera sûrement dans le chemin du de-voir.

Québec, 14 janvier 1893

A la séance d'hier, on a décidé de s'oc-cuper le plutôt possible des amende-ments à la charte de la cité de Montréal, cet apr s-midi.

A 3 heures l'orateur prend son siège et soumet l'état financier de plusieurs villes, municipalités et institution incor-porées.

M. STEPHENS dépose un bill pour rendre insaisissable les gages des ou-vriers.

M. TETRAULT présente une requête pour amender l'acte d'incorporation de la cité de Hull.

CHANGEMENTS MINISTERIELS: L'Orateur ayant appelé l'ordre du jour, M. MARCHAND, chef de l'oppo-sition, demande les explications d'usage au sujet des changements faits dans le ca-binet. M. Taillon est aujourd'hui pre-mier ministre, alors qu'à la dernière ses-sion c'était M. de Boucherville.

L'honorable M. TAILLON dit que, dans quelques jours, il pourra satisfaire la curiosité bien légitime du chef et des membres de l'opposition.

DEBAT SUR L'ADRESSE: M. DESCARRIES, député de Jacques-Cartier, présente ensuite l'adresse en réponse au discours du trône. Il fait d'abord l'éloge de l'ex- lieutenant-gou-verneur, M. Angers, qui n'a pas craint de s'attirer bien des haines pour faire un acte qui a paru sévère aux yeux d'un certain nombre, mais qui a sauvé la province. (Cris de dérision du côté de la gauche.)

Il remarque ensuite que M. Chapleau fera un excellent lieutenant-gouverneur qui saura oublier les anciennes luttes politiques pour devenir l'homme im-partial. L'homme juste comme doit être le représentant de la Reine. Remerciant M. de Boucherville des services qu'il a rendus pendant son année d'ad-ministration, il exprime ensuite le plai-sir qu'il éprouve de voir M. Taillon à la tête du gouvernement puis il donne un état des recettes et des dépenses de-puis deux ans et des économies qui ont été faites depuis l'arrivée des conserva-teurs au pouvoir, et de l'augmentation des ressources.

Parlant du fonds de retraite pour les employés civils, M. Descaries dit que ces employés devraient pourvoir aux besoins de leur vieillesse et ne pas compter absolument sur une pension de retraite. Pourquoi ne prennent-ils pas des polices d'assurance pendant qu'ils sont jeunes?

Il propose ensuite des amendements à la loi des licences et à la loi des pro-cédures civiles. Il faudrait faire dispa-raître la cour des Magistrats de Mont-réal, prendre les moyens d'encourager l'agriculture et inviter le cultivateur à rester sur le sol canadien. En même temps que l'instruction primaire, l'enfant devrait recevoir une instruction agricole. Il faut des associations agric-oles bien organisées et qui ne se conten-tent pas de donner seulement des expo-sitions. Il faudrait des écoles où l'en- enseignerait la culture des arbres fruitiers, le choix à faire dans cette bran-che de l'agriculture.

M. HACKETT seconde l'adresse en anglais.

L'hon. M. MARCHAND: Le menu qu'vient de nous être présenté offre peu d'aliments à la critique. Les deux orateurs ont parlé avec beaucoup d'é-loquence, mais je regrette qu'un d'entre eux ait fait des insinuations erronées et ait jeté sur les épaules d'une certaine administration qu'on appellera l'admin-istration Mercier, toute la responsabi-lité de l'état critique où nous nous trou-vons. A quoi bon parler de cela? Le règne des gaspillages a été inauguré par les conservateurs, il y a 25 ans, et a toujours été continué par eux. Nous prenons bien notre petite part de res-ponsabilité, mais nous laissons la très grande part aux messieurs de la droite.

On a parlé du nouveau lieutenant-gouverneur, et je suis fier du choix qui a été fait. J'espère que M. Chapleau ne fera pas comme son prédécesseur et qu'il ne sautera pas pardessus le mur, comme se vantait de l'avoir fait M. Angers.

Je suis heureux aussi de voir M. Taillon à la tête du gouvernement. Nous avons donc un premier ministre devant nous, et je suis assuré d'avance qu'avec le député de Chambly la discus-sion se fera loyalement et amicalement.

M. Marchand critique l'administra-tion financière du gouvernement con-servateur, qui, au lieu de faire des éco-

nomies, comme il l'avait promis, a dé-pensé des sommes considérables pour assouvir des vengeances mesquines en intentant des poursuites judiciaires contre ses anciens adversaires.

S'il est vrai que les recettes ont excé-dé de beaucoup les dépenses, pourquoi au lieu d'imposer la taxe, ne pas faire d'autres économies. Il n'y en a beau-coup d'économies à faire. Par exemple, en abolissant le conseil législatif qui, après tout, n'est qu'une chambre deluxe; et nous n'avons pas les moyens de nous payer un luxe aussi coûteux. Si j'ai bien compris, les ministres n'ont pas eu le temps de mûrir ce projet de la taxe à la dernière session, et je comptais que depuis un an ils auraient eu le temps de l'améliorer. Mais je vois qu'ils ont fait autre chose. Ils ont passé l'été à se promener un peu partout, divisés en deux sections.

M. MARCHAND—Tout le monde s'accorde à dire que la taxe n'est pas équitable. Elle est donc injuste en forçant certains citoyens à payer des som-mes d'argent qu'ils ne doivent pas et pourtant le gouvernement ne nous a pas encore dit qu'il abolira cette taxe.

L'hon. M. TAILLON félicite ceux qui ont proposé et secondé l'adresse. Il dit que M. Marchand n'est pas logique. Il nous recommande d'oublier le passé, de ne plus faire de reproches à M. Mercier pour sa mauvaise administra-tion, et il ne se gêne pas pour critiquer sévèrement M. Angers qui dut avoir recours à une mesure de rigueur et ren-voyer M. Mercier.

A ma dernière élection dans Cham-bly, j'ai moi-même exhorté les citoyens à accéder toutes récriminations, à oublier le passé, et à se donner la main pour travailler à la prospérité de notre province.

On a dit que j'étais premier ministre en amateur et que je me retirerais bien-tôt, je ne connais pas l'avenir; mais je puis vous assurer que je ferai mon de-voir jusqu'au bout.

La loi des taxes n'est pas parfaite, on y a signalé bien des imperfections; mais elle n'est pas aussi parfaite qu'on veut le faire croire. Nous nous borne-ront probablement pour cette année à des amendements de détail afin de faci-liter l'exécution de la loi actuelle. Nous remettrons à la prochaine session la re- considération complète de cette loi afin que le public l'étudie davantage et donne de plus amples renseignements au gou-vernement.

M. Taillon termine son discours à six heures.

SEANCE DU SOIR: A huit heures le débat sur l'adresse est continué par M. Stephens et l'hon. M. Hall.

M. Stephens se déclare en faveur d'une taxe sur la propriété foncière et sur les dividendes provenant des actions de ban-ques, etc.

M. DECHENE blâme le gouverne-ment de ne pas avoir parlé de la ques-tion des asiles dans le discours du Trône.

La motion de M. DESCARRIES pour la présentation d'une adresse au lieuten-ant-gouverneur est adoptée. M. Tail-lon propose que lundi prochain la cham-bre se forme en comité pour discuter les subsides à accorder à Sa Majesté. Adopté.

A 10 hrs la chambre s'ajourne à lundi.

Voici les noms des membres faisant partie des comités de la Législature, qui ont été nommés hier matin.

Chemins de fer.—MM. McIntosh, Nantel, Allard, Bédard, Laliberté, Bourbonnais, Carbray, Caron, Chateau-vert, Chicoyne, Morin, Desjardins, Doyon, England, Fitzpatrick, Girard (Lake St Jean), Girouard, Gosselin, Grenier, Kennedy, King, Lacouture, Gladu, Magnan, Martineau, Morris, Pinault, Parizeau, Petit, Poirier, Rioux, Simpson, Stephens, Ste Marie, Tétreau, Tessier (Rimouski).

Comptes public.—Hons MM. Hall, Nantel, Pelletier, Shehyn, Marchand; MM. Beauchamp, Bernatchez, Car-bray, Cartier, Châteaufort, Chicoyne, Cook, Duplessis, Fitzpatrick, Girard (Rouville), Déchéne, Grenier, Hackett, Martineau, Morris, Parizeau, Pinault, Savaria, Spencer, Stephens, Tessier (Rimouski), Tessier (Portneuf) et Vil-leneuve.

Industries.—Hons. MM. Beaubien, McIntosh, Shehyn, MM. Baker, Bé-dard, Bernatchez, Bourbonnais, Bisson, Carbray, Châteaufort, Desjardins, Gil-lies, Gosselin, Kennedy, King, Lussier, Morris, Normand, Parizeau, Savaria et Simpson.

Agriculture et Immigration.—Hono-rables MM. Beaubien, McIntosh et Nantel, MM. Beauchamp, Baker, Bé-dard, Bernatchez, Caron, Chicoyne, Châteaufort, Déchéne, Desjardins, Doyon, Duplessis, Gosselin, Gillies, Girard (Lac St-Jean), Greig, Gladu, Lacouture, Lussier, Magnan, McDonald, Morin, Petit, Poirier, Rioux, Spencer, Ste-Marie, Tétreau.

Législation et loi expirante.—Hons. MM. Taillon, Casgrain, Flynn, Hall, Pelletier et Marchand; MM. Allard, Augé, Cook, Descarries, Fitzpatrick, Gladu, Hackett, Parent, Panneton, Stephens, Tellier, Tessier (Rimouski), Turgeon.

Ordres permanents.—MM. Bisson, Bourbonnais, Cholette, Décarries, England, Girouard, Grenier, Laliberté, Marion, Panneton, Simpson et Spencer.

Bills privés.—Hons. MM. Casgrain, Marchand, MM. Allard, Augé, Beauchamp, Bisson, Cartier, Descarries, Duplessis, Fitzpatrick, Girouard, Greig, Hackett, Kennedy, Lussier, Marion, Martineau, McDonald, Morris, Normand, Panneton, Parizeau, Parent, Simpson, Stephens, Tellier, Tessier (Portneuf), Tessier (Rimouski), Turgeon, Villeneuve.

Privileges et élections.—Hon. MM. Casgrain, Flynn, Hall, Pelletier, MM. Déchêne, Duplessis, Fitzpatrick, Girard (Rouville), et Tellier.

MORT PENIBLE

Du plus jeune des fils de Sir Hugh Allan

Une grande surprise a été causée, en ville, lundi matin, quand on a appris que le plus jeune des fils de feu Sir Hugh Allan, M. Arthur Edward Allan, avait trouvé la mort, la nuit dernière, dans ses appartements au No 803 rue Dorchester, dans les circonstances suivantes.

Vers deux heures, hier matin, une alarme donnée par l'avertisseur 21 appelait la division ouest de la brigade pour un feu qui s'était déclaré au No 803 rue Dorchester. Cette maison est louée par étages, et M. Allan occupait le second étage.

A l'arrivée des pompiers, une épaisse fumée s'échappait par les fenêtres.

Les pompiers s'occupèrent tout d'abord du sauvetage des locataires de la maison et deux d'entre eux ont été trouvés à moitié asphyxiés et transportés chez des voisins. Quand on pénétra dans l'appartement de M. Allan, celui-ci était étendu dans un fauteuil. Il avait la tête courbée sur la poitrine et ne donnait aucun signe de vie.

On le transporta immédiatement chez les voisins, où il reçut tous les soins possibles des docteurs O. DeCotret, médecin de la brigade et Finley qui demeure dans les environs.

On fit aussi mander le Dr Roderick; mais lorsque ce dernier arriva, M. Allan était mort.

Le défunt était âgé de 21 ans seulement; il venait d'hériter d'une fortune considérable.

Les restes du défunt ont été transportés à Ravenscrag, résidence de la famille Allan.

On croit que le feu a été causé par l'imprudence d'un fumeur, qui aura jeté un cigare allumé par terre.

Les dommages s'élèvent à quelques centaines de dollars.

Le jeune Allan n'avait atteint sa majorité qu'en avril dernier. La fortune de feu son père, n'a été partagée qu'à cette époque. Il avait hérité d'un quart de cette fortune qui est évaluée à six ou sept millions. M. H. Montague Allan, son frère, était à Winnipeg quand ce malheureux accident est arrivé. En apprenant la nouvelle, il a pris de suite un train spécial et il arrivera en cette ville ce matin.

Une demi-heure avant sa mort, Arthur Allan était au club St James rue Dorchester. Il allait là très souvent.

En arrivant chez lui hier matin vers une heure, il a téléphoné au St James à un de ses amis, lui demandant de venir le voir. Il ne reçut pas de réponse.

Sa santé n'était pas très bonne depuis quelque temps, ayant été plusieurs jours retenu chez lui par une violente attaque de grippe.

Arthur Allan avait fait son éducation à Paris et parlait en français très peu. Il avait ici un très grand nombre d'amis, et sa mort prématurée leur a causé un sincère chagrin.

Montréal, 13 décembre 1890. — Je soussignée, certifie que le Sirop de Térébenthine du Dr Lavolette, dont je fais usage depuis quelque temps, est le seul remède qui m'ait donné un soulagement notable dans la maladie de l'Asthme dont je suis atteinte depuis plusieurs années, et, qui a pris un caractère tellement grave, que j'ai dû être dispensée de tout emploi quelconque. J'ai suivi le traitement d'un grand nombre de médecins à l'étranger, mais sans aucun résultat; et je constate, par le présent, que l'amélioration progressive qui s'opère tous les jours chez moi par l'usage de ce Sirop, me donne entière confiance dans une guérison certaine. — Sœur OCTAVIEN, Sœur de Charité de la Providence, coin des rues Fullam et Ste-Catherine.

Les écoles primaires en France

Le budget du personnel des écoles primaires de la ville de Paris, pour l'année 1893, a été fixé à 10,602,000 francs. Le nombre des instituteurs de tout grade est de 1,562 et celui des institutrices de 1,544, auxquels il faut ajouter 361 professeurs de couture, cuisine et repassage, et 431 hommes et femmes de service. Les instituteurs et institutrices reçoivent, outre l'indemnité de résidence, une indemnité de logement. Malgré tout, ils ont de la peine à joindre les deux bouts. Quant au résultat, il n'est pas heureux, puisque sept mille enfants inscrits ne peuvent pas trouver place dans les écoles, que sept mille autres sans requérir leur inscription et que cinquante mille reçoivent l'instruction dans des établissements libres. — La Liberté de Paris.

Un drame de famille

Un père qui se tue avec ses quatre enfants

Nul drame de la jalousie n'a jamais égalé en horreur la lugubre tragédie dont le quartier de Belleville de Paris, vient d'être le théâtre.

Au numéro 78 de la rue Pixérécourt vivait misérablement d'un travail pénible et peu productif la famille Alfred Hériez. Le mari et la femme, employés tous deux dans un lavoir, gagnaient à peine de quoi suffire à leurs besoins et à ceux de quatre enfants en bas âge dont l'aîné avait onze ans à peine.

Tandis que le mari, Jean Alfred Hériez, âgé de trente-sept ans, était un père de famille modèle, sa femme, de huit ans plus jeune que lui, était connue dans tout le quartier pour son inconduite et sa légèreté.

Alfred Hériez, qui adorait ses enfants, ferma longtemps les yeux, malgré les commérages. Il souffrait cependant d'entendre les mauvais propos dont sa femme était l'objet et il fit à cette dernière, à maintes reprises, de vifs reproches.

La femme Hériez ne répondit aux remontrances de son mari que par des insolences qui finirent par amener dans le ménage une brouille complète. Le mois dernier, la femme Hériez déclara à son mari "qu'elle en avait assez et qu'elle filerait si cela devait continuer".

Le 31 décembre, en effet, Mme Hériez qui, au vu et su de tout le monde, entretenait avec le patron de son lavoir des relations adultères, abandonna le domicile conjugal. Son patron avait vendu son fonds et elle était partie avec lui.

Le 1er janvier et le lendemain, Hériez chercha sa femme sans résultat. Il apprit bientôt la triste vérité. Dès lors, on le vit taciturne, s'efforçant en vain de cacher sa tristesse aux amis qui tentaient de le consoler.

Pendant trois jours, la concierge ne revit pas son locataire. Prise d'inquiétude, elle frappa à sa porte et n'obtint pas de réponse.

Elle se décida alors à ouvrir la porte, et recula, effrayée, devant l'horrible spectacle qui s'offrit à ses yeux. Hériez était étendu mort sur le parquet, près de la porte; à ses côtés reposait le cadavre de la petite Eugénie, âgée de six ans, la petite Alfredine, âgée de huit ans, gisait près de la fenêtre; sur le lit reposait le corps de l'enfant âgé de dix ans, et, dans la ruelle, celui de la petite Hélène, âgée de cinq ans.

Un réchaud plein de charbons consumés était placé sur une chaise, au milieu de l'appartement. Sur la table et sur le sol se trouvaient des bouteilles brisées et des assiettes contenant les restes du repas.

Les malheureux avaient dû horriblement souffrir, car la position des cadavres du père et des deux fillettes étendues à ses côtés semblait indiquer qu'Hériez et ses enfants, tentant de venir la mort, s'étaient dirigés vers la fenêtre, et avaient tenté de l'ouvrir.

Sur les murs, Hériez avait écrit à l'adresse de sa femme des imprécations injurieuses: "Te voilà veuve, coquine. Réjouis-toi! Tu as abandonné tes enfants et la louve n'abandonne pas ses petits."

Hériez avait en outre criblé de balles de revolver une photographie de sa femme qu'il avait épinglée contre la cheminée.

La commission arbitrale sur la question de la Mer de Behring se réunira à Paris, le 23 février. Les autorités américaines disent qu'il est temps que la Grande Bretagne et les Etats-Unis soumettent leur réplique. Le juge Harlan arbitre des Etats-Unis, est déjà rendu à Paris. Les autres parties intéressées dans la cause partiront sous peu. Le secrétaire Foster sera le dernier à se rendre à Paris. Il ne pourra partir avant le 15 février prochain.

ENORME SYNDICAT

Les mines de la Nouvelle-Ecosse

Les journaux de Boston parlent longuement du puissant syndicat qui vient, avec le concours du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, de s'emparer des mines de charbon de cette province. Ce monopole extraordinaire va permettre au nouveau syndicat de faire à sa guise les prix du charbon sur le marché canadien.

Voici les prix qui auraient été payés pour quelques-unes des principales mines de la Nouvelle-Ecosse:

La mine Gowrie.....	\$ 270,000
" Caledonia.....	300,000
" Glace Bay.....	550,000
" International et Bridgeport.....	600,000
" Ontario.....	50,000
" Old Sydney.....	1,000,000
" Victoria.....	250,000

La législature de la Nouvelle-Ecosse a été convoquée pour conclure avec le syndicat les derniers arrangements et en établir définitivement les conditions.

Parmi les membres de ce puissant syndicat qui se compose en grande partie de capitalistes américains, il y a aussi des capitalistes canadiens importants qui ne sont pas étrangers au Pacifique. Par exemple, M. R. B. Angus, Sir Donald Smith, Lord Mount Stephen, etc. M. Angus contrôle le charbonnage de Drummond et Pictou, qui donne un rendement annuel de 200,000 tonnes environ. Avec ses amis, il possède en outre une grande partie des mines du Cap Breton, de Pictou et de Cumberland. Ils ont cru prudent d'entrer dans le syndicat.

Le prix moyen du charbon bitumineux à Halifax est de \$3,25 et l'antracite de la Pensylvanie vaut de \$5,50 à \$6,00. Une augmentation de \$1,00 sur le charbon de la Nouvelle-Ecosse leur donnerait du coup \$1,000,000. L'intercolonial paie, dit-on, \$2,00 et \$2,10 pour son charbon, le libre échange entre le Canada et les Etats-Unis arrive, on peut voir les fortunes énormes qui vont s'amasser.

STATISTIQUES ANGLAISES

Les statistiques anglaises pour l'année 1892 commencent à paraître: c'est ainsi que déjà on sait que la consommation du thé a été de 207 millions de livres, supérieure à celle des années antérieures. Ce sont les thés nouveaux de Ceylan et des Indes qui ont remplacé ceux de Chine, dont la vente a baissé de 52 millions de livres en 1891 à 34 en 1892. Les Anglais ont su ainsi trouver chez eux ce qu'ils allaient chercher ailleurs. Quant à nous, nous ne savons pas faire produire à l'Afrique les produits pour lesquels nous sommes les tributaires de l'Amérique.

Un autre document nous apprend que les "Trade Unions" sont au nombre de 320 et les "Unions" au nombre de 73. Les "Trade Unions" comptent 986,817 membres et possèdent 1,700,900 livres avec 1,300,000 livres de recettes annuelles et 1,100,000 livres de dépenses. Parmi les "Unions", celle des métallurgistes possède 184,000 livres, celle des chemins de fer 110,000, celle des mineurs du Yorkshire 118,000, celle des filatures de coton 115,000 et celle des mécaniciens 237,000.

Malgré la crise commerciale qui sévit en Angleterre, les recettes budgétaires continuent à accuser des résultats favorables. Pour les neuf premiers mois de l'exercice 1892-1893 (1er avril-31 mars), elles se sont élevées à 66,038,804 livres, en augmentation de 728,588 livres sur les prévisions pour les douanes, l'accise, le timbre, les postes et le télégraphe, et en diminution de 473,705 livres sur l'impôt foncier, l'impôt sur la propriété bâtie, l'impôt sur les produits des actions Suez et les recettes diverses. La balance en plus reste finalement à 254,883 livres. On sait que les budgets anglais sont établis de façon à éviter les plus-values, attendu que suivant la théorie constitutionnelle, la perception des impôts n'est autorisée que jusqu'à concurrence du montant des dépenses publiques.

Ce qui toutefois démontre bien la stagnation des affaires, c'est que les émissions sont descendues de 160 millions de livres en 1888, 189 en 1889, 142 en 1890, 104 en 1891, à 81,137,000 en 1892, dont voici la répartition: emprunts étrangers, 23 millions de livres, — emprunts nationaux et coloniaux, 16, — chemins de fer étrangers et nationaux, 20, — sociétés financières, 2, — mines, 1, — brasseries, 1, — banques, 1, — affaires diverses, 15 millions de livres. La plupart de ces émissions ont été...

Jeunes Filles Fin de Siècle

Clotilde, vingt ans, Parisienne de la nouvelle école. Germaine, sa cousine, dix-huit ans, élevée en province. Loulou, quatorze ans, sœur de Clotilde.

Une chambre de jeune fille avec toilette et accessoire. La pendule sonne onze heures.

Clotilde (les mains dans l'eau qu'elle soulève distraitemment et laisse retomber en perles au bout des doigts.) — Bien jolie, ma petite cousine, mais, quelle diable!

(On frappe à la porte.) La voix de Germaine — C'est moi, est-ce qu'on peut entrer?

Clotilde — Oui, oui; pendant que je ferai ma toilette, tu me raconteras des histoires (regardant Germaine qui entre habillée de pied en cap.) Où ça! mais, où vas-tu? Te voilà en robe de soie à l'heure où l'on est encore en chemise de nuit. Tu es folle!

Germaine — Ne déjeûne-t-on pas à midi?

Clotilde (essayant ses mains qu'elle regarde avec complaisance.) — Mais, ma chère, on déjeûne en robe de chambre. Oh! tu t'y habitueras vite. Nous te gardons un mois, n'est-ce pas?

Germaine — Oui, si je ne t'ennuie pas trop; il y a si longtemps que je rêve ce voyage à Paris! J'ai passé mon brevet supérieur avec une mention, parce que grand-mère m'avait promis de m'envoyer au jour de l'an chez tante Annette, et j'avais bien aussi le désir de te voir: on te disait si jolie, si gaie, si amusante que je t'aimais d'avance. Tout est si monotone chez nous, il y fait si triste et l'on s'y ennuie tant!

Clotilde (fouillant dans un tiroir d'où elle sort deux petits étuis, une boîte à poudre et un flacon de fard) — Moi, je ne consentirai jamais à passer ma vie dans une vieille maison où il n'y a que du vieux monde et de vieilles choses, où il fait bête et sombre à mourir.

Germaine (avec résignation) — Le moyen de faire autrement?

Clotilde (s'embarbouillant de cold-cream) — Lorsque j'allais voir bonne-maman avec petite-mère, j'en avais un tel ennui que je tombais malade et on ne m'a plus emmenée, le médecin ayant déclaré que l'air de là-bas ne me valait rien. C'est égal, si j'étais à ta place, je trouverais le moyen de me distraire; est-ce qu'on t'a déjà fait la cour?

Germaine (souspirant) — Hélas! non. Clotilde (l'examinant) — Eh bien, ma chère, les jeunes gens de chez vous ne sont pas forts.

Germaine — Mais, pourquoi?

Clotilde (étendant du fard sur ses joues avec une patte de lièvre) — Pourquoi? pourquoi? petite sotte que tu es; tu ne sais donc pas que tu es très jolie?

Germaine (protestant) — Oh!

Clotilde (enveloppant son visage d'un nuage de poudre) — Oui, oui, très jolie; ici, je te prédis un succès fou. Je m'y connais, en hommes: avec tes airs penchés, tes petites mines d'oiseau effarouché, ta timidité et ta grâce faites de douceur et de tendresse, tu écraseras bien des cœurs sous tes pieds. (regardant les pieds de Germaine) tes pieds, bien plus petits qu'ils n'en ont l'air. Chez quel savetier grand-mère a-t-elle acheté ces souliers-là?

Germaine (soulevant un de ses pieds pour le faire sortir de la chaussure et le comparer avec le soulier trop large) — Mes pieds sont mieux, hein? Mais grand-mère n'y regarde pas de si près.

Clotilde (passant un doigt mouillé sur ses cils blanchis de poudre) — Ma pauvre petite tu n'as qu'un parti à prendre: marie-toi.

Germaine — S'il ne s'agissait que de vouloir! Oh! va, j'ai bien souvent pensé au mariage et j'ai demandé à Dieu qu'il m'envoie un beau jeune homme brun très intelligent, très doux, avec des yeux noirs et une moustache fine sur des lèvres souriantes, pour que je me mette dans ses bras et que je l'aime de tout mon cœur.

Clotilde (un crayon à la main et traçant habilement une ligne noire sous ses yeux veloutés) — Tu aurais bien tort, et Dieu te rendrait là un bien mauvais service, petite romanesque! Moi, ma chère, le fiancé que je rêve ne ressemble guère au tien. Je vois mon futur mari tel qu'il sera: aussi laid que la plupart des hommes, aussi égoïste qu'un époux; je lui demande de n'être ni contrefait ni ridicule, tu vois qu'en fait de beauté je ne suis pas exigeante; je le supporterai volontiers un peu bête, mais d'une bêtise aimable et bien élevée; ces hommes-là font les meilleurs maris, ceux qui vous aiment et qu'on n'aime pas, et qui ne s'en aperçoivent pas!

Germaine (stupéfaite) — Et tu serais heureuse avec un homme comme ça?

Clotilde (penchée vers la glace et estompant gravement la ligne noire qui se

transforme sous sa paupière en une ombre dégradée) — Je te crois!

Germaine — Tu es trop savante, tu me fais peur.

La voix de Loulou (à la porte) — Mi-di! Es-tu prête, sœurlette?

Clotilde (accentuant le dessin de ses lèvres avec un bâton de rouge) — Dans un instant, mais entre donc!

Loulou (entrant toute joyeuse) — Oh! Clo! quel déjeûner, ma chère, je m'en lèche les babines à l'avance. Bonjour, cousine.

Clotilde (faisant bouffer ses cheveux) — Petite goumande!

Loulou — On a sorti le Moulin à vent, le Chambertin et le vieux Yquem; es que nous allons siroter!

Clotilde — Veux-tu bien te taire. (Jetant dans la glace un coup d'oeil satisfait, puis se retournant vers Germaine.) — Comment me trouvez-vous, mademoiselle ma cousine?

Germaine (avec un cri d'admiration) — Oh! que tu es belle, comme tes yeux brillent! Tu es rose, d'un si joli rose, comme les petites roses de Noël! Imagine-toi que grand-mère m'assurait que tu étais brune et tes cheveux ont des reflets d'or.

Clotilde (à Loulou) — Quant je te disais que ma dernière teinture était excellente! (se souriant dans la glace.) C'est égal, j'ai un chic épatant pour faire ma tête.

Germaine (abasourdi) — Qu'est-ce que tu dis?

Clotilde (riant avec Loulou de la mine étonnée de Germaine) — Je dis que je me maquille à la perfection.

Germaine (suffoquée) — Tu te maquilles?

Clotilde — Est-tu bête? Voilà une heure que tu me regardes et tu ne t'en es pas aperçue?

Germaine (avec enthousiasme) — Tu m'apprendrais, dis?

Clotilde — Allons, allons, nous ferons quelque chose de toi (à part). Elle n'est pas si diable qu'elle en a l'air. (A Loulou) Dis donc Loulou, il y a du monde à déjeûner puisqu'on régale. Sait-tu qui?

Loulou — Oui, c'est ce Monsieur chauve dont papa s'est toqué et qui fait la cour à petite mère.

Clotilde — Oh! oui, Monsieur Richard... (Loulou fait signe que non) Monsieur Morian, alors?

Loulou — Mais non, Morian n'est pas chauve; c'est, c'est Monsieur Serpoise.

Clotilde — Oh! celui-là, il perdra bien son temps ici, avec maman ou avec moi. Mais bah! cinquante ans et trente mille livres de rente; c'est un mari que je voudrais t'offrir pour tes étrennes, petite cousine!

X.

Satisfaction complète

Messieurs — J'ai trouvé que le B. B. B. était un excellent remède, tant comme purificateur du sang que comme médicament de famille en général. J'étais depuis longtemps troublé par des maux de tête et gastralgie, j'en essayai une bouteille, et elle me donna si grande satisfaction que je m'en suis servie depuis comme notre remède de famille.

E. BAILEY,

7-2 North Bay, Ontario

GUERI DU CROUP

Messieurs, j'ai un petit garçon de 5 ans qui est sujet à de nombreuses attaques de croup et j'ai trouvé que la "Hayard's Yellow Oil", lui a donné un soulagement rapide, c'est pourquoi je suis heureuse de la recommander au public.

Mde L. H. BALDWIN,

7-2 Oakland, Ont.

Je pris Froid, Je devins malade ET JE PRIS

L'EMULSION SCOTT

d'Huile de FOIE de MORUE

RÉSULTAT:

Je mange, je dors

et je suis d'une vigueur extraordinaire; je deviens gros, car cet admirable remède aux hypophosphites me guérit non-seulement ma

PHTISIE INCIPIENTE

mais augmente en même temps le poids de mon corps d'une livre par jour. Je la prends aussi facilement que du lait.

L'EMULSION SCOTT

ne se vend qu'en flacons couleur saumon; chez tous les pharmaciens. Prix, 50 c. et \$1.00. SCOTT & BOWNE, Belleville.

L'ART DE GOUVERNER

Nous avons au moins des ministres qui...

Si après cela, le peuple n'est pas heureux, c'est qu'il a, en vérité, le bonheur difficile...

Il est bien vrai que les campagnes se dépeuplent, que nos jeunes gens s'en vont aux Etats-Unis...

Moins il y a d'électeurs, plus il est facile à un gouvernement de faire des élections.

Bien diner avoir en banque un gros fonds de corruption toujours prêt, remplir le banc de partisans sûrs, dévoués, voler les élections quand on ne peut les gagner loyalement...

LE C. P. R.

Nous ne pouvons que regretter la lutte engagée dans les jours américains contre la compagnie du Pacifique.

Il n'y a aucun doute qu'elle fait concurrence à certaines lignes de chemins de fer des E.-Unis. Mais cette concurrence est tout à l'avantage de la population qui habite les territoires à travers lesquels passe le chemin du Pacifique.

Les sommes d'argent considérables que le Canada a dépensées pour doter le pays de cette grande entreprise, mettent pour ainsi dire le public canadien dans l'obligation de la défendre, sans, bien entendu, lui donner d'injustes avantages, soit au détriment des autres lignes de chemins de fer, soit surtout au détriment du public.

Les deux partis politiques ont pu différer sur la manière de construire le Pacifique, sur le tracé à choisir, etc., etc. Mais maintenant que la construction du chemin est un fait accompli, il ne reste autre chose à faire qu'à en retirer meilleur parti, possible pour le développement de nos ressources et la prospérité générale.

Nos malheurs nationaux

Sous ce titre, nous lisons dans l'Union Libérale :

Les fêtes du nouvel an ont été observées dans notre pays avec l'entrain que nous mettons toujours dans nos fêtes intimes. Les familles se sont réunies, la joie a présidé à bien des banquets heureux. Mais que de familles, cette année encore, ont eu des places vides aux festins. Ces vides, la mort en a faits quelques-uns; mais combien plus nombreux sont ceux que les malheurs du pays ont causés.

Que de familles canadiennes ont pensé aux membres absents, errants dans le pays voisin, allant demander à la république voisine le pain que leur refuse le sol canadien!

L'immigration! que de malheurs elle cause; que de bras elle nous enlève; que de plaies elle a faites à notre pauvre peuple, plaies qui ne se cicatriseront pas, plaies qui se renouvellent, qui s'agrandissent sans cesse.

Quand nos hommes d'état cherchent-ils à diminuer, sinon à faire disparaître, ce mal qui nous ruine, qui nous rend impuissants pour toutes les grandes entreprises?

On dirait que les passions politiques ont fait perdre à nos hommes publics tous les sentiments du cœur. Notre peuple s'égraine, se disperse, perd chaque année de sa vie et de sa sève. Notre jeunesse nous laisse, s'en va donner son cœur et sa force à nos voisins; et par ici nous nous amusons dans des querelles inutiles, des entêtements désastreux.

De bonne foi, peut-être, le parti conservateur a cru remédier à tous les maux en établissant la protection; mais cette panacée n'a pas réussi. Des années d'expérience ont condamné ce remède, pourquoi persister dans son application?

Le premier pas vers le bien est de ne point faire le mal.—J. J. Rousseau.

LETTRÉ PARLEMENTAIRE

Québec, 16 janvier 1893.

L'adresse en réponse au discours du trône a été votée sans amendement. C'est aujourd'hui la pratique constitutionnelle adoptée, à moins de raisons bien spéciales.

MM. Descauries et Hackett avaient été respectivement chargés de la proposer et de la seconder. Ils se sont bien acquittés de cette tâche toujours bien ingrate. Calmes, modérés dans leur langage, ils ont montré qu'ils étaient bien doués sous le rapport de l'imagination pour trouver quelque chose à dire sur un menu ministériel aussi aride, aussi insipide.

Le choix de ces deux députés pour faire le panégyrique du gouvernement ne manque pas de piquant dans les circonstances. En effet, M. Taillon ne fait que continuer la politique de MM. Chapleau et Mousseau. Or M. Descauries qui s'est élevé jusqu'au lyrisme pour proclamer l'excellence de cette politique, est le même homme qui se porta autrefois candidat contre M. Mousseau, lorsque celui-ci recueillit la succession de M. Chapleau. A cette époque là, d'après M. Descauries, M. Mousseau méritait le pilori, et aujourd'hui les continuateurs de son œuvre sont devenus des bienfaiteurs publics.

O castorisme, voilà encore une de tes victoires!

Quant à M. Hackett, il est bien loin d'être un castor; au contraire, s'il est un homme qui les méprise, c'est bien lui. Aussi, l'on ne s'explique pas facilement son singulier accouplement avec M. Descauries. Il y a plus encore: il est connu dans le public que M. Hackett n'était pas satisfait de la composition du cabinet et qu'il avait voté, à la dernière session, une résolution en faveur de l'abolition du Conseil Législatif. Or, malgré la déclaration du chef du gouvernement qu'il était pour le maintien du conseil, malgré que la composition du cabinet soit la même, le député de Stanstead, en secondant l'adresse, a déclaré confiance pleine et entière dans l'administration.

Un mot du discours du Trône. Il se résume à peu de chose. Il annonce une réduction dans les dépenses d'au-delà de \$400,000, l'abrogation de la loi permettant à l'exécutif d'accorder des chartes de chemins de fer, une législation sur les licences pour la vente des boissons enivrantes, et sur la loi des pensions.

Sur la question de l'abrogation de la loi quant aux chartes de chemins de fer, M. Descauries a fait un aveu qui vaut son pesant d'or. Il a prétendu que ces pouvoirs confiés à l'exécutif pouvaient être une occasion de "bloodlage". Nos ministres se défient donc d'eux-mêmes; leur vertu est si peu solide que la moindre tentation pourrait la faire succomber! Vraiment, M. Descauries a fait là un piètre compliment à ses chefs. Il a jeté aux ministres le pavé de l'ours.

Si nous devons ajouter foi aux déclarations ministérielles, nous voici soudainement devenus riches. L'équilibre est à peu près rétabli dans nos finances. En effet, il y aurait \$400,000 d'économie sur ces dépenses et dans nos revenus une augmentation de \$150,000 et \$100,000 sur les licences.

Puisque nos finances sont si florissantes, pourquoi, comme l'a dit avec tant d'à propos M. Marchand, persister à maintenir les taxes?

On donne pour prétexte que c'est pour payer les obligations contractées par M. Mercier. Ces obligations résultent surtout des subsides accordés aux compagnies de chemins de fer, subsides qui ont eu le concours du parti conservateur et dont il doit partager la responsabilité. Du reste, une grande partie de ces subsides est maintenant primée. Le gouvernement n'a qu'à ne pas les faire revivre et il sera débarrassé d'un passif considérable.

Il ne faut pas s'extasier plus qu'il ne faut devant les prétendues économies opérées par les ministres. Nous saurons plus tard si elles existent réellement; mais, la chose fut-elle vraie, il ne faut pas perdre de vue qu'une grande partie de ces économies ont été réalisées au détriment de la classe agricole.

Comme M. Dechêne l'a fait observer, le gouvernement a retranché \$80,000 sur les octrois destinés à l'agriculture et \$25,000 sur ceux votés pour la colonisation. A part cela il y a aussi l'item de \$100,000 pour les ponts en fer qui est disparu. Or, ces travaux bénéficiaient grandement aux campagnes et elles en sont privées. C'est donc la population agricole sur laquelle les taxes pèsent le plus lourdement et les économies que l'on prétend avoir réalisées l'ont été en rognant les crédits qui lui sont destinés. Voilà les bienfaits de la politique ministérielle.

Nous sommes dotés d'une autre commission—pas un titi banc cette fois—pour réviser le code de procédure. Elle

se compose des juges Davidson et Larue et du procureur-général. C'est une dépense absolument inutile. Le personnel du gouvernement comprend six avocats! Est-ce que ces messieurs ne pourraient pas se charger de cette besogne? A quoi bon avoir tant d'avocats dans le cabinet, s'il faut payer des juges pour faire leur travail? M. Taillon a probablement oublié qu'il a autrefois voté pour condamner ces sortes de commissions. Autre temps, autres mœurs. La figure de MM. Beaubien et Pelletier était à peindre, pendant que M. Taillon faisait l'éloge de M. Chapleau; Vous pouvez croire qu'ils ne se sont pas foulés les mains à applaudir.

Le Conseil Législatif a passé un vote de blâme contre le gouvernement parce qu'il n'avait pas encore jugé à propos de se nommer un représentant dans leur chambre. Le Dr Ross a fait à ce sujet une déclaration assez significative. Il a promis, au nom des ministres, que sous un très court délai il y aurait un ministre dans le conseil. Or, le seul capable de remplir ce poste du côté ministériel, c'est M. Chapais qui ne consentira à accepter qu'à la condition d'avoir un portefeuille.

Qui sortira du cabinet?

L'HON. M. MERCIER

Sera de retour le 2 février

Un dépêche de Rome reçue hier annonce que l'honorable M. Mercier a laissé lundi la ville Eternelle pour revenir au Canada. Il prendra probablement passage samedi au Havre sur un des paquebots de la ligne française et arrivera à Montréal le 2 février prochain.

Mort d'un pionnier canadien au Manitoba

M. Joseph Lemay, un des premiers pionniers canadiens qui se soient établis au Manitoba, après son entrée dans la Confédération, vient de mourir à Winnipeg.

M. Lemay est arrivé ici, au moment où la première insurrection suscitée par Louis Riel éclatait. Pendant huit ans, M. Lemay siégea à la chambre provinciale et prit toujours à cœur les intérêts de ses compatriotes.

La guerre bien faite

La maladie est le plus grand ennemi du genre humain, et il n'y a rien de plus noble que de combattre ce terrible ennemi de l'humanité. Dans cette guerre contre la maladie, ce sont les Burdock Blood Bitters, qui ont toujours remporté la victoire, dans les cas de dyspepsie, constipation, maux de sang, bile, etc., qui ne peuvent résister à sa puissance.

ARNOLDI

Devra recevoir sa sentence

Une dépêche d'Ottawa nous annonce que M. J. R. Arnoldi, ex-surintendant des ingénieurs du département des travaux publics, devra recevoir sa sentence dans quelques jours. On se rappelle qu'Arnoldi fut une des victimes de l'enquête Langevin-McGreevy. Il fut poursuivi par le ministre de la justice sous l'accusation d'avoir obtenu des deniers publics sous de faux prétextes.

Son procès eut lieu devant le juge Armour et le jury le déclara non-coupable de l'accusation portée contre lui, mais rendit un verdict de culpabilité pour "malfeasance in office".

Le juge Armour ayant des doutes sur la question de savoir si l'offense de "malfeasance in office" constituait un délit d'après le droit criminel anglais, réserva le cas pour le soumettre à la cour de chancellerie de Toronto. Cette dernière a confirmé le verdict hier et Arnoldi devra recevoir sa sentence qui sera prononcée par le juge Armour.

La pénalité pour "malfeasance in office" est soit l'amende, soit l'emprisonnement, soit les deux ensemble.

Forestiers Indépendants

Cour Jacques-Cartier No 976

Les élections pour la Cour Jacques-Cartier ont eu lieu vendredi soir au No 168 Rue St André.

Les officiers élus sont les suivants: J H Chabot, chef forestier; J E Clément, ex-chef forestier; L A Debien, vice-chef forestier; J S Leasdale, sec-arch; E Théoret, sec-financier; Ths St Jean, trésorier; L G Thoin, 1er garde; J H Dumont, 2e garde; Olivier Fréchet, 1er sentinelle; A A Mennier, 2e sentinelle; A A Labrecque et Jos Trudel, syndics; J O Labrecque et Rollin, comité des finances; R D Leclair, chapelain; Dr J T L'Ecuyer, médecin de la cour; A P Gélinas est recommandé par la cour comme député haut chef forestier.

CHASSE ET PECHE

Le club du Chenal du Moine

Elections des officiers

L'assemblée annuelle des actionnaires du club de chasse et de pêche du Chenal du Moine a eu lieu lundi après-midi, sous la présidence de M. Charles Desmarceau. L'assistance était nombreuse. Le secrétaire M. L. A. Lapointe lut un intéressant rapport montrant les opérations du club durant l'année qui vient de s'écouler.

Le trésorier, M. A. Marotte a dit que les finances étaient dans un état satisfaisant. Le montant en caisse n'est pas considérable, mais le club ne doit rien et il a son crédit 126 actions qui n'ont pas encore été souscrites.

L'élection des officiers a eu lieu comme suit:

Président honoraire, Hon L O Taillon.

Vice-président honoraire, M. Victor Gladu, M P P.

Président, Chas Desmarceau.

Vice-président, Jos Monette.

Sec.-trésorier, L A Lapointe.

Ass.-Secrétaire, P E Paquette.

Directeurs, MM. J O Pelland, Cyrille Vallée, Jos Riendeau, A Marotte, A Doim.

Auditeurs, MM N B Desmarceau et Real Angers.

Capitaine, M James Roley.

Echos de la révolution de 1885

La réclamation de Emmanuel Champagne est-elle fondée?

On s'est occupé lundi dernier à Ottawa, en Cour d'Échiquier, de la réclamation de Emmanuel Champagne, de Batoche, qui demande au gouvernement \$17,900 de dommages qu'il aurait subis durant la révolution de 1885. Il allègue que sa propriété a été détruite de fond en comble par les troupes du gouvernement fédéral.

On dit que Champagne était un des rebelles, et que pour cette raison ayant contribué personnellement aux dommages qu'il a subis, il n'a pas droit à un recours contre le gouvernement.

La commission chargée de s'enquérir des pertes qui ont pu être encourues durant la guerre, a exprimé l'opinion que ceux qui n'avaient pas pris une part ni directe ni indirecte au soulèvement, avaient seuls le droit de réclamer des dommages.

Sir John Thompson, quand il s'est agi devant la chambre des communes de la réclamation du médis Bretnner, a exprimé la même opinion.

A la demande de M. Crvler, avocat de la poursuite l'affaire a été remise au 6 février, à cause de l'absence de témoins importants.

M. Hogg représentait la couronne.

La St Alfred au collège de St Laurent

Mercredi soir, 11 janvier, veille de la St Alfred, après les compliments de circonstance et la remise des bouquets de fête au R P Alfred Roy, supérieur du collège de St Laurent, les élèves de la société St Jean Baptiste ont donné une intéressante soirée dramatique.

Le "Sonneur de St Paul" a été joué avec un plein succès et à la satisfaction des élèves, de leurs parents et d'un bon nombre de membres du clergé, parmi lesquels nous aimons à citer avec reconnaissance: le T R P Beaudet, Provincial de la Congrégation de Ste Croix, MM. Guertin, curé du diocèse de St Hyacinthe, Vaillancourt, curé de Ste Thérèse, H Cousineau, Bouffival, S J, A Cousineau, curé de Ste Agnes Marsolais, Houle, Barsalou, Plante, Demers, chapelain du couvent des Sœurs de Ste Croix, M Desjardins, les RR PP L Geoffron, assistant provincial, supérieur du collège de la Côte des Neiges, A Guertin, O M I, B Lecavallier, Berthiaume, Lafond.

MM Elzár Roy, étudiant en droit, et Alexandre Pinet, élève de l'école Polytechnique, sont venus pour la circonstance donner un nouveau gage d'amitié et de gratitude à leur Alma Mater, et ils ont rempli les deux principaux rôles de la pièce avec le talent hors ligne qu'on leur connaît.

Les élèves de l'école Polytechnique de Montréal assistaient en corps à la représentation, montrant ainsi leur sympathie pour le collège de St-Laurent, et encourageant par leur présence, M. Alex. Pinet, leur président.

(Communiqué).

Pas un seul passager de chemin de fer n'a été tué dans le Maine en 1892.

Consécration épiscopale

Dix-septième anniversaire de Monseigneur Moreau

Sa Grandeur Mgr Moreau célébrait lundi, le 16 courant, le 17e anniversaire de sa consécration comme évêque de St Hyacinthe.

Une messe solennelle fut chantée à cette occasion à la cathédrale.

Le Rvd M. O'Donnel, curé de Saint Denis, officiait. Sa Grandeur assistait au trône.

Les élèves du séminaire occupaient le jubé de l'orgue et ont rempli la partie du chant.

Funérailles de Mme Y. Tessier

Les funérailles de Mme Yves Tessier, née Mario-Anne Tullock, ont eu lieu, hier matin à 9 heures, à l'église de la Providence, rue Ste Catherine, au milieu d'un immense concours de parents et d'amis.

L'office divin a été célébré par M. le chanoine Archambault, assisté de M. l'abbé Marsolais, chapelain de la communauté, et de M. l'abbé Charpentier, chapelain des Sœurs de la Miséricorde, tous deux agissant comme diacre et sous-diacre.

Le chœur des religieuses a rendu avec beaucoup d'âme la messe des morts harmonisée et la partie musicale a été habilement exécutée.

Les diverses institutions religieuses de cette ville étaient représentées et les élèves de l'orphelinat assistaient en corps à la cérémonie funèbre.

Le deuil était conduit par les trois fils de la défunte: MM Louis Tessier, Octave Tessier et Ulric Tessier et par MM C Tessier, N P, de Québec, Jos Comte, L E de Carafel, E H Tellier, etc., etc.

Les porteurs des coins du poêle étaient M. le recorder B P T de Montigny, l'échevin Lamarche, J O Lacoste, avocat, Ls Bedard, N P, Charles Meunier, et Adolphe Durand.

Bien recommandé

Messieurs—Je puis fermement recommander le "Balsam Haggard's Pectoral" pour tous rhumes ou autres indispositions du même genre. Moins d'une bouteille a guéri mon frère d'un rhume très sévère.

Miss MARGIE THOMPSON, Vasey, Ontario.

L'Université de Laval

Le don de Saint-Sulpice

Une importante assemblée du bureau d'administration de l'Université Laval doit avoir lieu bientôt dit-on. On s'occuperait d'abord de la réorganisation générale de cette institution puis du généreux don de \$75,000, plus d'un terrain valant \$25,000, fait par le Séminaire de Saint-Sulpice.

Pour garantir le succès de l'entreprise et mettre à l'avance un frein aux divisions qui l'ont si souvent et si malheureusement enrayé, St-Sulpice agissant avec une louable sagesse est décidé, paraît-il à faire de grands sacrifices. Il "prête" les \$75,000 pour 20 ans sans intérêt. Il y a d'autres conditions, tendant à assurer la prospérité de Laval.

Au bout de 20 ans, St-Sulpice aura vu les effets de son premier don et sa générosité prendre un nouvel essor.

Laval ne fera construire d'abord que des salles de cours modestes, mais spacieuses et confortables. Plus tard, avec le succès qu'on est en droit d'attendre et surtout grâce aux dons que de généreux citoyens feront sans doute, l'édifice désiré sera construit plus tard.

Bref tout semble indiquer que notre université sera avant peu établie sur des bases solides qui assureront sa prospérité et son avenir.

Noms choisis entre plusieurs qui ont été guéris l'année dernière

- Lewis S Butler, Burin, Nfld., rhumatisme. Thos Wasson, Sheffield, N B, tétanos. By. McMullin, Chatham, Ontario, coïte. Mme W W Johnson, Walsh, Ont., inflammation. James H Bailey, Parkdale, Ont., névralgie. C I Lagne, Sydney, C B, la grippe. Dans tous ces cas les certificats n'ont pas été sollicités et sont authentiques. Ils prouvent le mérite du LINEMENT MINARD. 7-2

Presque la consommation

Un rhume négligé développe souvent un état voisin de la consommation. Aucun remède ne guérit aussi vite des cas de ce genre souvent dangereux, que le Dr Wood's Norway Pine Syrup, parce qu'aucun remède ne possède des pouvoirs curatifs aussi parfaits que ce remède pectoral par excellence. 7-2

Conseil Législatif

Les honorables MM. Starnes et Archambault ont fait adopter par le conseil législatif une motion de censure contre le gouvernement, parce qu'il n'est pas représenté par un ministre dans notre chambre haute.

MM. Starnes et Archambault ont raison. Du moment que le gouvernement maintient le conseil législatif en existence, son devoir est d'y posséder un représentant.

Mais son devoir le plus impérieux et le plus pressant est d'abolir le conseil législatif, dont il admet lui-même l'inutilité puisqu'il ne croit pas devoir s'y donner un porte-parole.

QUE FAIT-ON ?

Nous refusons absolument de discuter un nouveau mode d'impôts. L'augmentation des revenus et la possibilité de diminuer les dépenses peuvent nous dispenser de demander au peuple des sacrifices d'argent additionnels. Sans doute, il faut mettre hache bois ! Mais, pourquoi hésiter ? Le gouvernement ne voit-il pas que l'émigration continue ses ravages, et que la raison de ce dépeuplement funeste réside dans l'agène financière de ceux des nôtres qui nous laissent ? Donc, il faut rendre moins lourdes les charges publiques et faire de sérieux efforts pour améliorer les conditions de l'agriculture.

Cette politique s'impose à quiconque veut seulement se donner le mal de réfléchir.

Et, cependant que fait-on ?

Nous maintenons à Québec un état de choses vraiment scandaleux, un personnel capable d'administrer les affaires de vingt millions d'habitants.

Prêtres qui se marient

Le *Witness* reproche à la presse française son attitude à l'égard de M. Martin — un prêtre français qui, il y a quelques années, jeta sa soutane par-dessus les toits, et se maria. Un jour il se déclara repentant, et abandonna la malheureuse femme à laquelle il avait donné son nom. Peu de temps après il apparut de nouveau au seuil conjugal, et y fut reçu. La semaine dernière, il laissa une fois de plus sa famille et adressa à Mgr l'archevêque Fabre une lettre publique d'abjuration.

Le CANADIEN n'a pas dit un seul mot de cet incident, et il demande acte de son silence.

Le nommé Martin n'a jamais exercé au Canada le ministère sacerdotal, il n'a pas été admis à la prêtrise ici : il y est venu marié, père de famille, et nous ne voyons pas pourquoi il a eu l'impudence de scandaliser le public du récit de ses échappées. Sa conduite est celle d'un misérable.

Le *Witness* dit qu'il n'a été ministre d'aucune dénomination protestante. Tant mieux pour le protestantisme. Les prêtres catholiques qui se séparent de notre Eglise et qui prennent femme, n'ont jamais été de la croix de St-Louis. Et nos amis protestants feraient bien de ne pas leur ouvrir toutes grandes les portes de leurs temples. Ils les souilleraient comme ils ont souillé leurs vœux de chasteté.

LA DISCIPLINE

M. Cook, député de Drummond, a donné avis d'une motion pour l'abolition du Conseil Législatif.

Le gouvernement s'opposera à cette proposition, et la majorité qui l'appuie passera sous les fourches caudines. Cependant les trois quarts des députés comprennent l'inutilité du Conseil Législatif, aujourd'hui. Mais, il y a, voyez-vous, la discipline de parti. Il vaut mieux observer la "discipline" que diminuer les impôts !

Nous doutons que telle soit l'opinion de la masse des contribuables.

La mollesse est une langueur de l'âme qui l'engourdit et lui ôte toute vie pour le bien. — Berryer.

UN REGRETTABLE DISCOURS

Au banquet offert au sénateur Ferguson, la semaine dernière, l'hon. M. Angers a fait part aux convives d'une découverte : il y a eu aux Etats-Unis durant les trois ou quatre années écoulées plus de grèves qu'au Canada !

La découverte de l'Amérique par Christophe Colomb nous paraît plus importante que la trouvaille du ministre de l'agriculture.

Les Etats-Unis d'Amérique sont peuplés par soixante et cinq millions d'habitants.

Nous sommes moins de cinq millions au Canada.

Etablir des comparaisons du genre de celles qu'a faites M. Angers, c'est manquer de sérieux. M. Angers est capable de faire mieux que cela, malgré son peu d'expérience des choses politiques de notre pays.

Pourquoi, aussi, a-t-il cherché à créer l'impression que l'émigration des Canadiens-français aux Etats-Unis a cessé, et que nos compatriotes reviennent au sol natal ?

"Dans l'un des districts de Québec, a-t-il dit, 147 familles nous sont arrivées, et c'est la même chose partout." L'hon. ministre a sans doute voulu faire allusion aux quelques douzaines d'émigrants que le gouvernement a importés pour le jour de la votation dans l'Islet, à raison de trente, quarante et cinquante piastres par tête. Car nous nous faisons fort de prouver par des statistiques, assermentées au besoin, que l'émigration a fait l'année dernière des ravages effrayants, dans la région de Québec surtout. Les compagnies de chemin de fer Américaines attachent même des voitures spéciales aux convois de l'Intercolonial pour transporter plus commodément nos compatriotes de l'autre côté des lignes. Le "Boston et Maine" dont M. Lalonde est l'agent en Canada, est au nombre de ces compagnies.

Demandez aux agents des gares de l'Intercolonial combien de billets pour les Etats-Unis ils ont vendus dans les trois dernières années.

Il faut déplorer des discours comme celui de M. Angers, parce qu'ils sont de nature à égarer l'opinion, et à l'empêcher de se rendre compte de la situation véritable de la province. Ça n'est point en fermant les yeux à la lumière, que nous trouverons le remède aux maux dont nous souffrons. Ceux qui descendent dans les foules, qui voient ce qui se passe dans les paroisses, dans les maisons du cultivateur et du colon, sont en état de parler en connaissance de cause. Il y a évidemment de trop longues années que M. Angers est éloigné du peuple ! Nous l'engageons à quitter les sommets où trônent les faiseurs de statistiques et les chiffres officiels.

Il est ministre de l'agriculture. Son département, conduit en vue d'améliorer le sort de la classe agricole, deviendrait bientôt l'un des plus importants de l'administration fédérale. Mais s'il part de la théorie criminellement fautive que tout va bien dans l'agriculture, nous lui disons avec toute l'énergie dont nous sommes capable, qu'il ne connaît pas le premier mot de la situation. Et pourtant, il peut la connaître, car il est intelligent et perspicace. Pour donner du ton au parti dont il est l'un des chefs, va-t-il consentir à se tromper lui-même pour ainsi dire ?

L'émigration décime les campagnes du district de Québec. Il ne lui est pas permis de l'ignorer. Et il donne à entendre que nos compatriotes nous reviennent !

Jusqu'à quand les hommes publics auront-ils recours à de pareils stratagèmes pour donner du relief à leurs organisations de parti !

Au lieu de tenir ce langage décevant, M. Angers devrait demander à tous les patriotes éclairés de lui prêter main-forte pour l'adoption des moyens propres à mettre fin au terrible fléau de l'émigration.

L'un de ces moyens est l'abolition des droits sur les choses essentielles au cultivateur — les machines agricoles, par exemple, faucheuses, moissonneuses, rateaux, moulins à battre, à couper le fourrage, blé d'Inde, etc.

L'AGRICULTURE

La société d'Industrie laitière a pris l'initiative d'un congrès agricole qui doit avoir lieu à Québec les 24, 25 et 26 de ce mois, dans les bâtisses du parlement.

Certes, nous applaudissons de bon cœur à tout ce qui est de nature à promouvoir le développement de l'agriculture dans cette province, qui a tant besoin de progrès. Mais nous avons peur que le gouvernement actuel, dans son désir de tout concentrer entre les mains de ses partisans n'ait agi de façon à s'aliéner des concours utiles.

Transformer le mouvement agricole en une manœuvre de parti, c'est de suite créer des obstacles qu'il sera difficile de surmonter.

LE SCANDALE DU PANAMA

Les attaques contre le président Carnot prennent de plus en plus de la vivacité. On croit qu'elles émanent de MM. Floquet, Clémenceau, Freycinet, etc., qui ne pardonnent pas au président d'avoir insisté pour que les politiciens compromis dans l'affaire du Panama fussent poursuivis.

Pour notre part, nous ne croyons pas que ces accusations soient fondées. Ce qu'on reproche à M. Carnot ne fournirait pas matière, en temps ordinaire, au moindre commentaire. Mais dans l'état actuel des esprits, les radicaux sont d'avis qu'on peut tirer parti de l'affaire Balthaut, et ils agissent en conséquence.

D'après les dépositions faites devant le juge d'instruction, M. Franqueville, et qui ont motivé l'arrestation de M. Balthaut, ancien ministre des travaux publics, celui-ci a été payé par la compagnie de Panama pour falsifier les conclusions du rapport de M. Rousseau, l'ingénieur du gouvernement envoyé dans l'isthme en 1886. Le rapport de M. Rousseau concluait à l'impossibilité d'achever le canal à niveau ; M. Balthaut lui fit dire tout le contraire, et c'est le rapport falsifié qui fut soumis au conseil des ministres. Or, à cette époque, la compagnie faisait ses premières démarches qui furent infructueuses, d'ailleurs pour obtenir l'autorisation de lancer un emprunt à lots ; elle demandait que le ministère présentât aux chambres un projet de loi accordant cette autorisation, et M. Balthaut la secondait de son mieux.

D'après ce que dit M. Charles de Lesseps devant la cour d'appel, M. Balthaut avait demandé un million pour prix de son concours ; s'il reçut seulement 315,000 francs, c'est que le projet de loi ne fut pas adopté par les chambres.

Dans sa déposition, M. Charles de Lesseps n'a pas fait mention du nom de M. Carnot ; mais tout le monde sait qu'en 1886 M. de Freycinet était président du conseil, et M. Carnot ministre des finances. Le projet de loi soumis au conseil des ministres par M. Balthaut fut appuyé par M. de Freycinet et combattu par M. Carnot ; la majorité du conseil s'était finalement ralliée à l'opinion de son président, il fut décidé que le projet serait soumis aux chambres. Comme il relevait du ministère des finances et du ministère de l'intérieur, en même temps que du ministère des travaux publics, ce projet reçut les trois signatures de MM. Balthaut, Carnot et Sarrrien.

Voilà l'acte reproché à M. Carnot : il a donné sa signature ministérielle à un projet de loi qu'il désapprouvait personnellement, mais que la majorité de ses collègues avaient accepté. On insinue que cette signature n'a pas été donnée pour rien et que l'argent payé par la compagnie du Panama n'était pas destiné à M. Balthaut seul.

Le contre-seing donné par M. Carnot au projet de loi de 1886 par l'emprunt à lots était évidemment une simple formalité. En sa qualité de ministre des finances, il était tenu de contresigner tout projet ayant une portée financière.

Souvent, l'obligé oublie un bienfait parce que le bienfaiteur s'en souvient — Malesherbes.

UN ARGUMENT DE PLUS

Les revenus du Canada pour les six mois expirés le trente décembre ont été de \$18,559,024.17 contre une dépense de \$13,842,497.27. Soit un excédent de \$4,716,526.92.

Ces chiffres prouvent d'une façon surabondante que le gouvernement n'a aucune raison sérieuse de ne pas diminuer les impôts et changer le tarif de manière à alléger les charges qui pèsent sur les consommateurs.

Il n'y a plus que les monopoleurs et leurs créatures qui s'opposent à la réforme du tarif. Mais ils sont toute une armée !

La défaite du parti républicain, dans la dernière lutte présidentielle aux Etats-Unis, prouve que les masses populaires, quand elles ont une bonne fois compris où est leur intérêt, l'emportent sans peine sur les organisations les plus puissantes.

La lieutenance du Nouveau-Brunswick

Le gouvernement fédéral n'a pas encore donné de remplaçant à Sir Leonard Tilley, dont le terme d'office est expiré depuis longtemps. Parmi les noms que la confiance publique désigne à ce poste important, celui de l'honorable P. Mitchell est au premier rang.

Au Nouveau-Brunswick, on est unanime à demander la nomination de l'ex-ministre de la marine et des pêcheries du Canada, l'un des pères survivants de la Confédération.

Le *Daily Telegraph*, de Saint-Jean, N. B., vient de publier un article dans lequel les droits de M. Mitchell au fauteuil gubernatorial sont exposés avec une grande clarté. Nous croyons devoir traduire cet écrit et le porter à la connaissance de nos lecteurs.

Depuis plus de deux ans, dit le *Telegraph*, la population de cette province attend avec anxiété la nomination d'un nouveau lieutenant-gouverneur, attendu que le terme d'office du titulaire actuel, tel que fixé par la constitution, est expiré depuis longtemps. Il n'y a pas eu encore de troisième terme dans notre histoire fédérale, bien que le magistrat distingué qui préside à notre gouvernement soit en office depuis plus de dix ans. L'attente des citoyens a été éveillée davantage lorsque, à la clôture de la dernière session, Sir John Thompson, en réponse à l'hon. M. Mills, informa la chambre qu'une nomination serait faite sous peu. Pour une raison ou pour une autre, cela n'a pas encore été fait, et une autre session approche, bien que les vacances dans les charges de gouverneur d'Ontario et de la Colombie Anglaise, survenues depuis l'expiration du second terme de Sir Leonard, aient été depuis remplies. Il est donc probable que quelque chose sera fait avant que le parlement s'assemble de nouveau, afin d'éviter le désagrément d'explications qui nemanqueront pas d'être demandées.

Plusieurs noms ont été suggérés au gouvernement, soit par des amis politiques ou par la presse, et la seule explication à ce délai démesuré est que l'on ne peut en arriver à une entente. Dès l'ouverture du débat, les droits de l'honorable P. Mitchell ont été exposés, non par lui-même, car il n'a jamais, nous le croyons, été l'un des aspirants à cette charge, mais par des amis personnels et politiques, et par la presse représentant toutes les nuances de l'opinion. Ces réclamations reçoivent la faveur populaire, parce qu'elles sont basées sur le terrain large de longs états de services publics. La carrière politique de M. Mitchell date de 1850, alors qu'il prit une part active à la campagne qui amena le triomphe du gouvernement responsable. Il a été un partisan ardent et influent de la Confédération et tout le monde admet que personne n'en fait plus que lui pour le succès de cette grande mesure.

Presque tous les fondateurs de l'Union dans les diverses provinces ont reçu des honneurs ou des émoluments, des décorations de Sa Majesté ou des positions de juge, de gouverneur et autres. Il ne conviendrait pas naturellement que M. Mitchell restât une exception à la règle à cet égard, par la grâce d'un parti qui est au pouvoir depuis si longtemps et qui prétend posséder la légitime succession des Pères de la Confédération.

Mais depuis l'union, les services publics de M. Mitchell ont été à la fois

utiles et importants. Il créa le département de la marine et des pêcheries, et a en grande mesure préparé la cause du gouvernement canadien pour l'arbitrage d'Halifax avant la chute du gouvernement en 1873. Pour ces raisons et autres services publics rendus avant, et depuis la confédération il est désirable — ceux qui appartiennent au parti confédéré — que M. Mitchell reçoive quelque reconnaissance. Nous ne savons pas combien le gouvernement du jour apprécie ces motifs, mais nous croyons qu'ils sont appréciés par un certain nombre des aviseurs de Son Excellence.

M. Mitchell a aussi été longtemps intéressé dans nos grandes industries de commerce de bois et la construction des vaisseaux, et il a pendant plusieurs années donné de l'ouvrage à un grand nombre d'ouvriers. Sa force personnelle et sa haute personnalité le rendent puissant dans le monde industriel et politique et lui méritèrent cette grande popularité dont il a joui si longtemps dans toute la province. En fait il n'y a pas de doute que si le sentiment populaire était consulté la promotion et la récompense de M. Mitchell serait aussi promptement certaine.

Le *Daily Telegraph* a été d'accord avec M. Mitchell au commencement de sa carrière au Nouveau-Brunswick et aussi dans les premières années de l'Union, nous avons différé fortement d'avec lui après l'avènement du parti libéral, et assez fréquemment depuis son attitude indépendante en parlement. Mais nous avons toujours reconnu la fermeté de ses convictions et son irrésistible désir de servir les intérêts de sa province et du pays. Nous sommes heureux de remarquer qu'après une carrière publique aussi longue, M. Mitchell conserve la vigueur physique et intellectuelle de sa jeunesse, et nous n'avons pas de doute que soit qu'il occupe la charge gubernatoriale ou non il prendra dans nos affaires publiques une place importante pour l'avantage de cette province.

SOUHAITS DE DRUMONT

M. Drumont, l'auteur de la "France Juive" est, comme nos lecteurs le savent, en prison, pour avoir accusé M. Burdeau, homme politique français, d'avoir accepté des pots-de-vin du baron de Rothschild à l'occasion du renouvellement des privilèges de la banque de France. Il adresse à la *Libre Parole*, le deux janvier, les impressions qu'il a éprouvées dans sa cellule, à l'heure où commença la nouvelle année :

Voilà minuit ! Chacun frappe du balai au plancher de son voisin et l'interpelle à travers les lourdes portes soigneusement fermées par d'énormes verrous.

"Bonne année ! Bonne année ! Vive l'Anarchie ! Vive la Révolution sociale ! Vive l'Humanité ! Vive l'Amour ! Vive la Haine !"

Moi, j'ai crié : "Vive la France ! A bas les Juifs ! Bonjour à tous nos amis de France, amis de villes et de campagnes, amis de tous les croyances, de tous les partis et de tous les rangs. Bonjour et bon an !"

Et j'ai remonté sur ma chaise pour regarder, par l'étroite lucarne, ma belle étoile d'or qui brille toujours dans le firmament clair.

Vive la nouvelle année !

Qui sait ? Aujourd'hui, c'est un écrivain français, un vétéran du journalisme qui est obligé de faire dans son seau pour avoir voulu empêcher Rothschild de s'emparer de la Banque de France.

L'année prochaine, c'est peut-être Rothschild qui fera dans le seau et qui cognera au plafond de son voisin Burdeau pour lui souhaiter la bonne année. Vous ricanez, M. le Baron. Hé ! hé ! Nous avons bien fait du chemin depuis 1886, époque de l'apparition de la *France Juive*, et les Juifs n'ont plus la chance pour eux depuis quelque temps.

SILVIO PERRO

Au cours d'un discours prononcé à Toronto, Pa., le grand maître des ouvriers, M. Powderley, a dit :

"Je suis un socialiste, et je le dis sans honte. Si cet avis porte condamnation, je veux bien l'accepter ; je suis l'un des 65,000,000 de socialistes dans ce pays. Je crois que les chemins de fer sont des voies publiques et qu'elles devraient être nationalisées, et que les lignes télégraphiques devraient appartenir au gouvernement et être opérées par lui. Le peuple possède le système électoral, les rues, les écoles publiques, et nous aurions peur de faire un pas de plus et de s'emparer des lignes de chemins de fer et de télégraphe, qui sont plus essentielles au public."

Le rôle des Lieutenants-Gouverneurs

On se croirait remonté aux jours néfastes de l'oligarchie, du régime absolu des gouverneurs anglais.

M. Angers vient de parler à Toronto. L'Empire en profite pour lui décerner des éloges sur ce qu'il appelle "his fearless administration" — traduisons : "sans peur" — des affaires de la province de Québec.

C'est bien là le langage du torvisme, dont l'Empire est l'expression quotidienne en Canada. Les lieutenants-gouverneurs, obligés de suivre l'avis de leurs ministres, sont devenus, dans les desseins de l'école tory, des instruments de domination et d'intrigue, au bénéfice du parti au pouvoir.

Le sentiment public éclairé ne se courbera pas longtemps sous ces idées de despotisme que l'on applique, par exemple, exclusivement aux canadiens-français. Parce qu'on les juge comme d'une origine inférieure.

Il est évident que le parlement du Canada a le devoir impérieux de définir de nouveau le rôle de ses officiers supérieurs dans les provinces, parce qu'il n'est pas possible d'empêcher le renouvellement des crises provoquées et préparées par les lieutenants-gouverneurs.

Il vaudrait mieux avoir recours à un autre mode de nomination. Nous croyons qu'il ne manque pas de gens qui seraient disposés à demander que les lieutenants-gouverneurs fussent élus par le peuple.

M. CARNOT ET LE PANAMA

UN DISCOURS SIGNIFICATIF

Les réceptions officielles du 1er janvier, à l'Élysée, ont été, ce qu'elles sont toujours, une cohue d'uniformes et d'habits chamarrés de croix. Aucun incident à signaler.

Le nonce apostolique a parlé au nom du corps diplomatique :

Monsieur le président, a-t-il dit, en se réunissant autour de vous au jour même où les familles ont coutume d'échanger des souhaits de bonheur, le corps diplomatique atteste cet esprit commun de fraternité, qui de toutes les nations, malgré les divergences d'intérêts et les diversités de race, ne fait en réalité, qu'une grande famille.

C'est de cet esprit que s'inspirent les vœux que nous venons, tant au nom de nos souverains et chefs d'Etat, qu'en notre nom personnel, vous offrir aujourd'hui, et dont je suis heureux d'avoir à me faire une seconde fois l'interprète.

Ces vœux ont tous pour objet votre bonheur, M. le Président, et la plus grande prospérité de la noble nation qui occupe une place si importante dans ce concert universel des peuples.

Nous comptons sur le secours de la divine providence pour la complète réalisation de ces vœux, dont nous vous prions d'agréer, au début de cette nouvelle année, l'unanime et respectueuse expression.

Le président de la République a répondu en ces termes à Mgr Ferrata :

C'est avec une véritable et sincère satisfaction que je viens d'entendre l'éminent interprète du corps diplomatique.

En rapportant une fois de plus, messieurs, au nom des souverains et des chefs d'Etat dont vous êtes les représentants autorisés, les vœux que vous formez pour la paix et la concorde, ce bien primordial des peuples, vous répondez au sentiment du gouvernement de la République, et, de grand cœur, je m'associe à cette nouvelle affirmation de fraternité.

Vous remercie, en même temps, des souhaits qui s'adressent à la France.

En ce milieu de nous, mieux que personne, vous connaissez les qualités solides et indélébiles qui appartiennent à son peuple, vous pouvez justement apprécier le rôle que l'histoire lui a dévolu dans le concert européen, les services qu'il est appelé à rendre encore à la noble cause du progrès et de l'humanité.

Notre témoignage, messieurs, nous est précieux et, fort de ces sympathies, confiant dans la clairvoyance d'un pays qui a le culte de l'honneur, du droit et de la vérité, le gouvernement de la République envisage l'avenir avec calme au seuil de l'année qui commence.

La dernière phrase, qui est une allusion directe aux incidents de ces derniers mois, aux scandales du Panama et aux élections futures, a été, dit-on, très remarquée.

LA SITUATION EN FRANCE

Le télégraphe nous informe que l'on est particulièrement satisfait, dans les cercles républicains, de voir M. Charles de Lesseps se décider à reconnaître le don de cent mille francs fait à M. Arthur Meyer, directeur du Gaulois. Les royalistes se trouvent donc à leur tour impliqués dans les scandales du Panama et ainsi se trouve vérifié ce qu'avaient dit, dès le début, les amis de la République, à savoir que les fonctionnaires et les journaux républicains n'avaient pas le monopole des faits de corruption attribués à l'affaire du Panama.

Cette autre nouvelle qui concerne quatre députés boulangistes dont la culpabilité aurait été prouvée au juge d'instruction, M. Franqueville, est également de nature à renforcer la cause de la République, car elle montre d'une façon indéniable l'hypocrisie de ceux qui prétendaient l'attaquer, au nom des principes et des intérêts d'un bon gouvernement.

D'un autre côté, le gouvernement de la République bénéficie de l'impression produite par le récent discours du chancelier de Caprivi sur le projet de loi militaire. L'attention publique s'est naturellement trouvée détournée des affaires du Panama et l'on s'est de nouveau préoccupé de la politique étrangère de la France. On a compris la nécessité qui s'imposait aux Français de s'unir étroitement en face des ennemis du dehors.

Dès lors, la situation intérieure s'améliore, et bien que le Figaro vienne de publier un article à sensation dans lequel M. Francis Magnard, rédacteur en chef, presse M. Carnot de donner sa démission dans l'intérêt de la République, on n'entend plus guère de critiques à l'adresse du président. La tentative faite par le Figaro de soulever l'esprit public contre M. Carnot est tombée à plat et ceux qui combattaient hier avec le plus de véhémence contre le président de la République ont changé de ton aujourd'hui et sont devenus d'une modération excessive. On admet généralement que toutes les graves révélations au sujet du Panama sont finies maintenant et qu'il est impossible dorénavant de développer de nouvelles polémiques contre la personne du président.

On s'accorde également à reconnaître que les accusations de corruption portées contre M. Jules Roche n'ont aucun fondement et le démenti qu'il avait tout d'abord opposé à ces accusations s'est trouvé vérifié par M. Franqueville. Celui-ci a trouvé que les initiales J. R., inscrites par le baron de Reinach sur un talon de chèque, ne s'appliquaient pas à M. Jules Roche qui se trouve dès maintenant relevé de l'accusation dont il avait été victime. On sait que, tout d'abord, on avait cru pouvoir induire des dites initiales que M. Jules Roche avait touché 20,000 fr.

Un certain nombre de préfets ont été appelés à Paris au ministère de l'intérieur et ont reçu aujourd'hui les ordres les plus précis pour réprimer, dans leurs départements respectifs, toutes les tentatives de désordre que pourraient provoquer les ennemis de la République.

Un républicain connu aurait dit : "Le but principal que poursuivent les réactionnaires en ce moment est de dégoûter M. Carnot du pouvoir et de le forcer virtuellement à donner sa démission avant les élections pour une nouvelle chambre de députés. Mais la chambre actuelle est tellement décréditée aux yeux du pays qu'un président élu par elle serait sans autorité devant la France. Le caractère intègre et le dévouement désintéressé du président Carnot au bien public sont au contraire si bien appréciés dans la pays que l'on peut les considérer comme une force de résistance au service de la République entre le temps présent et l'époque des élections générales. M. Carnot peut parler au pays avec la certitude qu'il sera écouté avec tout le respect voulu et que ses conseils seront suivis. Un message présidentiel adressé à la France ne serait certainement pas dans ses goûts, mais dans tous ses voyages en

province il a su trouver le moyen de se faire entendre du pays sans empiéter pour cela sur le domaine de la responsabilité ministérielle dont il a été en toutes circonstances le scrupuleux et fidèle observateur. Il a eu la bonne fortune de grouper autour de lui quelques-uns des rares hommes politiques qui ont su se garder de toute tache et dont la réputation de probité n'a jamais été atteinte. On pourra recommencer, à l'approche des élections, la campagne contre l'Élysée. Aujourd'hui cette campagne s'est terminée à la confusion de ceux qui l'avaient entreprise, parce qu'on a eu assez de temps pour montrer la fausseté et l'inanité de leurs accusations."

Le correspondant du Daily News de Londres laisse entendre que la campagne entreprise contre le président Carnot a été inspirée par un groupe de dames froissées d'avoir été exclues des réceptions données par Mme Carnot.

Le correspondant parisien du Telegraph regarde comme un heureux symptôme de voir que non seulement les attaques dirigées contre M. Carnot sont tombées à plat, mais même qu'elles ont excité la plus vive indignation.

POUR LES DAMES

Le costume féminin

Il paraît que de tous les torts dont l'homme s'est rendu coupable envers la femme, le plus grave est de l'avoir condamnée à porter des jupes ! C'est tout au moins l'opinion d'une Anglaise, lady Florence Dixie, qui reproche avec véhémence au sexe fort de s'être approprié "le vêtement bifurqué" selon Feuphémisme suggéré par la pudeur britannique pour ne pas dire pantalon, bien que la noble lady revendique en réalité le droit de le porter.

A première vue il semble que dans l'âge d'or, chanté par les poètes de l'antiquité, les deux sexes se vêtissent de draperies flottantes, de tuniques et de toges qui rappellent bien plus le costume d'une parisienne en robe empire de 1892 que celui de MM. les députés.

La persistance que mettent que-ques femmes des deux côtés de l'Atlantique à réclamer le droit d'endosser le disgracieux habillement que nous avons hérité du tiers état, semble ôter à la candidature proposée de Sarah Bernhardt ce qu'elle avait au premier abord de paradoxal : du moment qu'il s'agit de travestir, le choix d'une actrice était tout indiqué.

Miss Francis E Russell consacre dans une revue américaine, un curieux article aux réclamations féminines à propos du costume moderne.

Elle cite en première ligne l'opinion d'une vénérable mère de famille qui vient de célébrer ses noces d'or, Mrs Amelia Bloomer. N'allez pas vous la représenter sous l'aspect d'une virago au menton légèrement ombré, mais comme une petite grand-mère, souriante et gracieuse, qui n'a rien perdu de sa grâce féminine dans ses tentatives de réforme.

En 1851, elle a lancé le costume qu'elle proposait comme modèle à ses contemporaines, et pendant six ou sept ans elle en a reproduit la coupe. Ce costume consistait en une blouse de soie changeante rouge et noire qui tombait comme une jupe au-dessous du genou, garnie dans le bas de trois rangs de velours noir, celui du milieu très large. Des pantalons bouffants à la turque complétaient ce costume.

C'était le moment où la crinoline s'élevait avec impudeur, et les femmes de goût, habituées à ce disgracieux appareil, trouvèrent le vêtement exigu et primitif de Mrs Bloomer du dernier ridicule. Il resta légendaire en Amérique.

Mrs Russell a négligé malheureusement de nous donner la description des costumes qui ont succédé à celui que Mme Bloomer inaugura au milieu de ce siècle : il est probable que tous les dix ans, à mesure que ses filles grandissaient, l'excellente dame a rallongé sa blouse, et il serait bien étonnant que l'âge des rhumatismes ne l'ait pas trouvée blottie l'hiver au coin de son feu dans une enveloppante et longue "tea gown".

Quant à Miss Russell, elle se borne à proposer l'adoption du costume de gymnastique. Et pour joindre l'exemple au précepte, elle complète le texte par la photographie d'un groupe de onze jeunes filles prenant leur leçon de gymnastique. Il est à croire que personne ne trouverait mauvais qu'une jeune femme traverse les forêts vierges d'Afrique ou d'Amérique, ou gravisse les Alpes ainsi vêtue, mais tout le monde serait disposé

à se retourner si, jeunes et vieilles, les Parisiennes arboraient sur le boulevard cette tenue, qui rappelle beaucoup celle de la plage à l'heure de la marée haute et du bain.

Du reste Miss Russell professe un tel mépris pour la mode, ses excentricités et le costume féminin moderne pris dans son ensemble, qu'elle a au sexe fort l'originale proposition qui voici : "Si j'étais empereur de chah d'Irarse, j'ordonnerais par décret que tous les hommes de mon royaume viraient p un jour, rien qu'un jour, tir le costume féminin et toutes les mes a re le cost une masculin. A a de cette mémorable journée, o. s des athlètes réclamant à grands c délivrance de ces liens insupportables et les femmes pleurant de désespoir en s'enfermant de nouveau dans leur corset."

Dans son plaidoyer en faveur du costume de gymnastique, miss Russell fait remarquer que la plupart des modes semblent extravagantes à leur apparition et paraissent gracieuses quand beaucoup de femmes les ont adoptées. Elle propose que pour s'habituer aux grâces du costume de gymnastique, les femmes le portent d'abord dans l'intérieur, en guise de robe d'appartement, et ne le risquent dans la rue que lorsque les yeux s'y seront accoutumés.

Il est dangereux d'avoir une opinion sur une chose aussi variable que le costume de la femme. Il faut d'ailleurs, reconnaître que la mode, cette année, est bonne personne et permet aux femmes d'être élégantes sans manquer aux exigences de l'hygiène. Il n'y a plus que des martyres volontaires, et les réformatrices du costume féminin auront plus de peine à les convertir que les hommes que lady Florence Dixie accuse de détenir arbitrairement le pantalon.

A Ste-Scholastique

Assises criminelles du district de Terrebonne

Le 7 janvier courant, la Cour du Banc de la Reine s'est ouverte à Ste-Scholastique sous la présidence de l'honorable juge Taschereau.

La principale cause du terme a été celle de la Reine vs J. B. Poirier, commerçant de Ste-Scholastique, accusé d'avoir forgé un billet au montant de quatre cent seize piastres.

La couronne était représentée par M. Bruno Nantel, et la défense par M. Mathieu avocat de Ste-Scholastique, assisté de notre éminent criminaliste H. C. St-Pierre, C. R. de Montréal.

Le procès a duré cinq jours et s'est terminé par un verdict d'acquiescement en faveur de l'accusé.

M. H. C. St-Pierre a été immédiatement engagé dans une autre cause de la Reine vs Delorme. Ce dernier est accusé de parjure ; on instruira cette cause aujourd'hui.

Dans cette dernière, M. St-Jean, de Montréal, est l'avocat de la poursuite privée et M. St-Pierre représente la défense conjointement avec M. Mathieu. Les débats sont des plus intéressants et le public assiste en foule.

Elections municipales

A Ste-Cécile

MM. Cyrille Hunault, Joseph Poirier et Wm Scott ont été conseillers en remplacement de MM. Joseph H Lalonde, Nap. Hunault et Louis Faubert.

A St-Timothée

MM. Joseph Mahaire, Eustache Ladouceur et Benjamin Monette ont été élus en remplacement de MM. Isidore Pilon, Pierre Léger et Joseph Lebeuf.

A St-Louis de Gonzague

MM. Joseph Boyer, George Swanston et Célestin Julien ont été élus par acclamation.

A Ste-Barbe

M. J. Bte. Girouard a été réélu et M. Moïse Martin élu en remplacement de M. D. Perron.

A St-Stanislas de Kostka

MM Frs Laframboise, Didace Vaudrin et J Bte Leduc ont été élus.

A St-Chrysostôme

MM Frs Delisle, Jonas Barsalou et Paul Cloutier ont été élus par acclamation.

A Ste-Martine

MM Xavier Bouchard, Ludger Primeau et Joseph Lécuyer ont été élus.

A Ormstown

MM Wm Creig, Geo Bryson et Sauvé ont été élus pour la paroisse.

A Huntingdon

MM A B Rowe, A McMillan et A Philps ont été élus conseillers.

Donnez de l'argent, n'en prenez jamais. Donner ne fait que des ingrats, prêter fait des ennemis. — Alexandre Dumas fils.

LA CLEF DE LA SANTE.



Ouvre toutes les artères obstruées des intestins, des Rognons et la Foie, enlevant graduellement sans troubler le système, toutes les impuretés et mauvaises humeurs des sécrétions ; corrigeant en même temps l'Acidité de l'Estomac, guerissant l'écoulement de la Dyspepsie, le Flux de Tête, les tourterelles, Brûlements d'Estomac, Constipation, Sécheresse de la Peau, Hydrocèle, et faiblissement de la Vue, Jaunisse, Herpès, Erysipèle, Scrofule, Battements de Cœur, Etat Nerveux et Debilité Générale ; toutes ces maladies et plusieurs autres semblables cèdent à l'influence bienfaisante des BURDOCK BLOOD BITTERS.

En vente chez tous les Marchands.

W. RUSSELL & Co. Propriétaires, Toronto.

John Murphy & Cie

1781 & 1783

Rue NOTRE-DAME

Coin de la rue St-Pierre

AU COMPTANT ET A UN SEUL PRIX

Nos des téléphones : } Fédéral, 592. } Bell, 2192.

21 mai 92—Jan

CHEZ J. L. O. VIDAL & FILS

Assortiment complet d'engins, bouilloires, machines de toutes espèces, neuves ou d'occasion, courroies, scies rondes, etc.

Magasin : 196-198 Rue Saint-Paul

Téléphone 247, Québec, 3 déc. 1892.

Dr PHILIPPE ROY

Médecin-Chirurgien

No 52 RUE SAINT-LOUIS

QUEBEC

Des Hopitaux de New-York

Heures de Consultations—De 9 heures à 11 a. m. ; et 2 à 4, 7 à 8 heures p.m.

Téléphone. 91—Jno

The High Speed Family Knitter

Will knit a stocking heel and toe in ten minutes. Will knit everything required in the household from homespun to factory. Oars or fine yarn. The most practical knitter on the market. A child can operate it. Strong, Durable, Simple, Rapid. Satisfaction guaranteed or no pay. Agents wanted. For particulars and sample work, address, Gordon & Gearhart, Dundas, Ont., Canada.

BAUME NASAL

C'est un remède certain et prompt pour guérir le Rhume de Cerveau dans toutes ses phases.

SOULAGE, NETTOIE, GUERIT.

Soulage à l'instant, Guérit pour toujours, Infaillible.

Plusieurs solides maladies sont simplement des symptômes du Catarrhe, tel que : Mal de tête, surdité partielle, perte de l'odorat, mauvaise haleine, crachats glabreux, nausées, sensation de débilité, etc. Si vous êtes sujet à ces symptômes ou d'autres semblables, c'est que vous avez le Catarrhe ; vous ne devez pas perdre de temps pour vous procurer une bouteille de BAUME NASAL. Soyez avisé à temps, un Rhume de Cerveau négligé résulte en un Catarrhe, suivi de consommation et de mort.

Le BAUME NASAL est en vente chez tous les pharmaciens, ou envoyé, frais de poste payés sur réception du prix (écrite au 10) en adressant :

FULFORD & CO., Brockville, Ont.

CATARRHE

Chemins de Fer Québec, Montmorency et Charlevoix

COMMENCANT LUNDI, le 19 Octobre 1892.

Les trains circuleront comme suit : LA SEMAINE—Laisseront Québec pour Ste Anne à 7.45 a.m., et 5.40 p.m. Arrivent à Québec de Ste Anne à 7.10 a.m., et 1.05 p.m. AVIS : Les samedis, le train laissera Ste Anne à 12.30 p.m., au lieu de 12.00 et arrivera à Québec à 1.35 p.m.

LES DIMANCHES—Laisseront Québec pour Ste Anne à 7.40 a.m., 2.00 p.m., 5.40 p.m. Arrivent à Québec de Ste Anne à 7.00 a.m., 1.05 p.m., 5.05 p.m. Pour les taux spéciaux du fret et des passagers, s'adresser au surintendant. W. RUSSELL, C. S. O'NESSMAN, Surintendant. 145—Jno Grant

EN FRANCE

Les socialistes et l'expulsion des nihilistes

Témoignages de deux journalistes russes

La situation

PARIS, 17.—Immédiatement après l'ouverture de la chambre, hier, M. Levy, député socialiste, a interpellé le gouvernement au sujet de l'expulsion de quatre nihilistes, le 13 de ce mois, sur l'instance du baron de Mohrenheim, ambassadeur de Russie.

M. Ribot répondit à l'interpellation. "Depuis la découverte d'une fabrique de bombes pour les nihilistes à Paris en 1889, dit-il, la police a surveillé avec une vigilance persévérante toutes les personnes dangereuses.

"La France ne permettra jamais aux étrangers de conspirer sur son sol contre les autres nations. Le gouvernement n'hésitera pas à expulser les personnes qui viennent dans ce pays dans le but de comploter le renversement des autres gouvernements" (cri de oh! oh! des députés socialistes.)

Un comité composé de députés qui s'occupent spécialement des questions parlementaires a insisté auprès de M. Ribot pour que l'enquête sur l'affaire de Panama soit menée avec toute la rapidité possible, afin que les autres affaires de la chambre ne soient pas retardées.

M. Ribot répondit que le magistrat Franqueville avait presque terminé l'instruction de cette affaire et que le rapport serait soumis à la chambre dans peu de temps.

M. Souverois et M. Tatischeff ont rendu témoignage devant la commission d'enquête au sujet des attaques contre la presse russe. M. Souverois, éditeur du *Nova Zemlya*, a protesté contre la déclaration de M. Delahaye attestant que le journal avait reçu 500,000 francs de la compagnie du canal de Panama. Il a ajouté que cette accusation était infundable et fautive.

M. Tatischeff fit une protestation semblable. Après avoir rendu son témoignage, il fit quelques remarques devant la commission et dit entre autres choses que l'amitié entre la France et la Russie était mise en danger par suite de calomnies.

L'AFFAIRE DE BEHRING

On se prépare pour le 23 février

WASHINGTON, 17.—Le secrétaire J. W. Foster, l'ex-ministre Phelps et le sénateur Morgan ont eu une conférence, à la Maison Blanche, avec le président Harrison, à propos de la mer de Behring. Le sénateur Morgan est un des arbitres américains.

La commission d'arbitrage se réunira à Paris le 23 février. Le juge Harlan et M. Williams, les autres arbitres américains, sont déjà à Paris.

Brûlée vive

St Jean, Terre-Neuve, 17.—Pendant que R. C. Russell et sa femme assistaient à un service religieux, à l'église méthodiste, leur enfant, âgé de deux ans et demi a mis le feu à ses vêtements et a été brûlé à mort.

Promotion de cardinaux

Rome, 17.—Au consistoire tenu hier, le pape a nommé quatorze cardinaux dont six Italiens, deux Français, deux Prussiens, deux Anglais, un Irlandais, un Hongrois et un Espagnol.

Les cardinaux français sont Mgr Thomas, archevêque de Rouen, et Mgr Meignan, archevêque de Tours.

Le pape a annoncé en outre qu'il y avait encore deux autres cardinaux nommés "in petto." De ces deux derniers, l'un serait un évêque français.

A cet occasion, Léon XIII a prononcé une allocution dans laquelle il a dit qu'il remerciait Dieu de lui avoir permis de célébrer son jubilé épiscopal. "Cet événement, a-t-il ajouté, peut être regardé comme un signe de la protection divine s'étendant sur l'église, par la conservation des jours du Souverain Pontife."

L'affaire de Behring

Washington, 17.—La commission d'arbitrage dans l'affaire de la Mer de Behring, commencera ses séances le 23 du mois prochain.

Sans Travail

Londres 17.—Les usines d'Easton, Yorkshire, Ang., sont fermées faute d'ouvrage et plus de mille hommes sont découverts.

MEURTRIERS PENDUS

Un Chinois et un Italien à l'échafaud

Nanaimo, C. A., 17.—Le chinois Sing Kee et l'italien Dominico Taragne ont été pendus hier matin.

L'exécution a été privée, les officiers, le jury et la presse étaient seuls admis. Le chinois marcha sans broncher. L'italien se lamenta, criant: "Je ne suis pas le coupable, non! non! Oh que ne suis-je en enfer, au lieu d'en prison."

Taragnello avait tué un compatriote et Sing Kee aussi.

Le chinois prétendait que les témoins s'étaient parjurés et qu'il reviendrait sur terre se venger.

L'affaire du Panama

Paris, 17.—MM Souverois et Tatischeff, correspondants de journaux russes, ont comparu aujourd'hui devant la commission d'enquête au sujet des attaques de corruption portées contre la presse russe.

M. Souverois, qui s'est présenté en qualité de correspondant du *Nouveau Temps* de Moscou, a protesté énergiquement contre les accusations émanant de M. Delahaye, le député boulangiste, et a dit que l'histoire du prétendu pot-de-vin de 500,000 francs qui aurait été donné à ce journal par la compagnie du Panama était une indigne calomnie.

Ni lui, ni aucun de ses confrères en Russie, n'a, à sa connaissance, touché un centime du Panama. On peut invoquer à ce sujet le témoignage de M. Rouvier, ancien ministre des finances, et de M. Florens, ancien ministre des affaires étrangères en 1886-88.

M. Tatischeff a déposé dans le même sens. Après avoir fourni son témoignage, il a adressé à la commission une brève allocution sur les dangers qu'il y avait à répandre ainsi des calomnies qui pourraient compromettre l'amitié de la France et de la Russie.

M. Boudard, chef du bureau à la compagnie du canal de Suez, a été ensuite longuement interrogé par la commission sur les bénéficiaires des bons au porteur et des chèques anonymes tirés par lui, quand il était directeur des fonds destinés à la presse, à la compagnie du Panama. Il s'est borné à dire qu'il avait oublié les noms et les personnes et, à chaque question, il a répondu: "Je ne sais plus."

M. Brisson, président de la commission, a informé les commissaires enquêteurs qu'ils recevraient à bref délai communication du rapport de M. Flory, expert aux écritures, et la commission s'est ajournée à demain.

Dans la soirée, le bruit courait que les poursuites commencées contre MM. Roche, Rouvier, Arène, députés, et Thévenet, sénateur, allaient être abandonnées, faute de preuves.

Ensevelis vivants

Philadelphie 17.—La bâtisse No 516 Commerce st. occupée par Hixon Bros, fabricants de papier, s'est écroulée hier. Trois employés ont été tués et un autre a été blessé. La bâtisse est en ruine; les pertes sont de \$30,000.

Complot royaliste découvert

Paris, 17.—Le gouvernement français se prépare à frapper un grand coup pour comprimer une conspiration découverte parmi les royalistes.

Les partisans du comte de Paris voudraient renverser la république et rétablir la monarchie.

La "Maison du Peuple" en cette ville est le rendez-vous des conspirateurs.

Disette de servantes

Hamilton, 17.—Il y a disette de servantes dans les grandes villes du Canada et des Etats-Unis et une agence de placement de cette ville vient d'écrire en Angleterre pour en demander 2,400.

Mort de froid

Parsley, Ont., 17.—M. John Galbraith demeurant à cinq milles d'ici est venu hier pour faire quelques affaires et s'en est retourné à pied. On a retrouvé son cadavre dans son champ. Exténué, il a dû tomber là, où il est mort de froid.

Nos pêcheries

Ottawa, 17.—Le *modus vivendi* d'après lequel les pêcheurs peuvent obtenir des licences pour l'achat de boîtes dans les ports canadiens, a été renouvelé conformément à l'acte passé pendant la session dernière.

Gelées à mort

Vienne, 17.—Seize Gypsies ont péri de froid dans les bois de Bohême, hier soir.

Mourant

Washington, 17.—L'ex-président Hayes est mourant.

GREVE

D'Etudiants en Médecine

Minneapolis, Minn., 17.—Cette ville a une grève. Ce sont les étudiants en médecine qui refusent de travailler. Ils demandent des cadavres frais au professeur d'anatomie.

Celui-ci trouve que les sujets de dissection sont convenables, et la faculté prend fait et cause pour le confrère. Les carabins veulent qu'on leur remette l'argent qu'ils ont payé pour suivre les cours de la dissection.

UN REGNE DE TERREUR

Dans la république de Haïti

NEW-YORK, 17.—Une dépêche de Kingston, Jamaïque, au *Herald* dit: Les nouvelles reçues ici, aujourd'hui, nous apprennent que la révolution attendue depuis longtemps contre le gouvernement et le président Hippolyte, de Haïti, vient d'éclater. Une bataille a eu lieu hier matin dans les rues du village Lause de Neu, localité située en arrière de Port au Prince. En apprenant la nouvelle de cette révolte, le président Hippolyte envoya des troupes sur les lieux. Une petite armée composée de 300 soldats et 20 officiers prit le chemin de Lause de Neu. Arrivés à cet endroit, ils s'aperçurent que les rues étaient remplies d'hommes armés.

Pendant qu'ils étaient en combat, on apprit à Port au Prince qu'une autre révolte venait de se déclarer à St-Michel. Les résidents de cet endroit sont dans la terreur. Toutes les maisons de commerce sont fermées et les résidences privées barricadées.

Un nouveau détachement de troupes a été envoyé de ce côté.

C'est samedi dernier qu'ont eu lieu les élections. Les électeurs ont été forcés de voter en faveur du président Hippolyte et de ses amis au bout des baïonnettes des soldats. Le président a doublé les gardes de sa maison. Le mécontentement augmente par toute la république contre lui.

Sinistres maritimes

Paris, 16.—Le vapeur français "St Marc," allant de Marseille au Havre, est rencontré, samedi soir, au milieu d'une épouvantable tempête, avec un trois-mâts italien, au large de Villafra. Le trois-mâts a sombré et son équipage, composé de treize hommes, a péri.

Londres, 16.—Le steamer italien *Nan Marco* et le steamer *Agesian* sont entrés en collision, la nuit dernière, dans le détroit de Messine. Sa collision a été si violente que les deux steamers ont sombré au bout de peu de temps. Les équipages ont été sauvés, à l'exception de trois matelots de l'*Agesian* qui se sont noyés avant qu'on eût pu arriver à leur secours. Les deux steamers étaient de petits navires faisant le commerce méditerranéen.

Les mines d'or de la Beauce

Québec, 17.—William P. Lockwood, le propriétaire de la plus grande partie des terrains aurifères de St-François, emploie actuellement cinquante hommes à l'extraction de l'or; les mineurs travaillent à une profondeur de 100 pieds sur une étendue de 600 pieds de souterrain. Le minerai qui est d'une grande richesse, est sorti à la surface au moyen de puissantes machines, en énormes quantités, et subira au printemps, le procédé du lavage; M. Lockwood travaille dans l'ancien lit de la rivière Gilbert et sur le lot numéro treize, sur la succession de Léry.

Le public se rappelle que c'est sur ce fameux lot, que près de \$300,000 de pépites d'or ont été trouvées, il y a quelques années, dans l'espace de quelques semaines.

Les mineurs d'alors travaillaient dans l'ancien lit de la rivière Gilbert, près de l'endroit où travaille aujourd'hui M. Lockwood; c'est tellement le cas que les souterrains construits par M. Lockwood ont rencontré les travaux des anciens mineurs.

Toute porte à croire que cette exploitation sera très rémunérative pour son propriétaire, dès que les travaux du pavage commenceront au printemps prochain.

Une convention féminine

WASHINGTON, 17.—Hier, l'association du suffrage de la femme a ouvert sa convention annuelle en cette ville. Environ 75 délégués étaient présents. La présidente de cette association est Mlle Susan B. Anthony; madame Shaw, vice-présidente, a parlé de son travail d'organisation. Plusieurs sociétés locales ont été établies, surtout dans le Kansas. L'association compte actuellement 13,150 membres.

LE

Resteraient non en guerre

COPENHAGUE, 17.—Dans le rigsdag, on a discuté les remarques du chancelier allemand faite devant le comité du bill militaire, insinuant que le Danemark devait être regardé comme un ennemi de l'Allemagne, au cas où un conflit surviendrait en Europe.

Les paroles du chancelier ont causé une grande surprise dans le pays et les radicaux ont saisi cette occasion pour critiquer l'accroissement des dépenses militaires.

Lorsque la partie du budget relative aux affaires étrangères a été soumise au rigsdag, le député Holm a demandé si le gouvernement s'était enquis de l'authenticité des paroles du chancelier.

Le baron de Reedtz Thott, ministre des affaires étrangères, a répondu que l'ambassadeur allemand lui avait assuré, de la part de son gouvernement, que le discours attribué au chancelier de Caprivi devant le comité de l'armée était faux. Le ministre a déclaré ensuite que les relations entre l'Allemagne et le Danemark sont amicales et que le gouvernement danois serait tout à fait neutre dans le cas où un conflit éclaterait en Europe.

Le poison à Homestead

Pittsburg, 17.—On manifeste un intérêt toujours croissant pour le procès d'empoisonnement des mineurs à Homestead. Hugh Dumpsey est, il y a peu de doute, l'instigateur du complot et celui qui a fourni le poison. Du moins c'est ce qui ressort des témoignages rendus jusqu'à ce jour.

PRISONNIERS LIBERES

Un grand nombre de personnes retenues au lit depuis des années par le rhumatisme ou autres maladies du même genre, ont été libérées de leurs tristes prisons par l'action régulatrice et purificatrice incomparable des *Burdock Blood Bitters*, qui chassent du sang les éléments impurs qu'il contient et ramènent la santé chez les malades.

Le "Modus Vivendi" d'après lequel les pêcheurs peuvent obtenir des licences pour l'achat de boîtes dans les ports canadiens, a été renouvelé conformément à l'acte passé pendant la session dernière.

COMMERCE ET FINANCES

MARCHE DE MONTREAL

Grains

Le blé est à la hausse. Le marché est tranquille. Les prix sont à peu près stationnaires. L'avoine vaut 31 et 32c et les pois 71½ à 72½c.

Blé dur No 2 du Manitoba, 83c à 84c; No 3, de 73c à 75c; pois par 60 lbs., 71c à 72c; avoine No 2, 31 et 32c; orge d'engrais, 40c à 42c. Mais, droit payé, 63 à 65 cts; orge de brasserie, 54 à 58 cts seigle, 60 et 65.

La farine

Le marché est assez actif, et les transactions sont confinées aux besoins locaux.

Les prix sont sans changement. Nous cotons:

Patente du printemps... \$4 25 \$4 50
Patente d'hiver... 4 25 4 50
Straight roller... 3 60 3 80
Extra... 3 15 3 25
Superfine... 2 7 2 90
Fine... 4 00 4 20
Forté de boulanger... 4 00 4 20

Farine d'avoine

Le marché est ferme, ainsi que la demande locale.

Les stocks sont modérés et les valeurs faciles.

Nous cotons:

Granulée, en barils... \$4 00 \$4 10
Rolled, en barils... 4 00 4 10
Standard en baril... 3 90 3 95
Granulée en sac... 1 95 2 00
Rolled en sac... 1 95 2 00
Standard en sac... 1 90 1 95

Provisions

Les provisions sont satisfaisantes. La demande locale est ferme. Le porc abattu est en bonne demande et tend à monter.

Nous cotons

Canada short mess pork par brl... \$21 00 \$22 00
Chicago clear mess pork...
Mess pork américain nouveau... 21 00 22 00
Jambon par lbs... 0 12 0 13
Bacon par lbs... 0 11 0 12
Saindoux concentré... 0 9 0 9½
Saindoux pur canadien par lbs... 0 10½ 0 10½
Porc abattu par 100 lbs... \$8 75 \$9 00

Beurre

Le marché ferme. Le marché local

Les crémeries sont tranquilles, vu les prix élevés auxquels on les maintient. Nous cotons: Crémère, 22 à 23½ cts; beurre de laiterie, 30c à 21c; des townships, 19 à 20c; Morrisburg, 18 à 20c; de l'Ouest, 17c à 19c; de l'Ouest roulé, 17 à 20 cts.

Fromage

Le marché est décidément ferme. 7,000 boîtes ont été vendues ces jours-ci à 10½ et 11½ pour août et septembre.

Les prix varient entre 10½ et 11½. Le cable de Liverpool hier était à 55s 6d pour le blanc et le coloré.

Oufs

La demande est bonne et les prix sont plus élevés. Les frais pondus s'écoulent librement à 30 et plus. Le vieux stock va difficilement à 15 et 18 cts.

G.T.R. C.P.R.

Table with 2 columns: Item, Price. Includes Blé, Pois, Avoine, Orge, Seigle, Mais, Farine, Lard, Beurre, Fromages, Oufs, Jambon, Viande, Cuir, Peaux, Vins, Tabac, Porcs, Suif, Potasse, Porc, Bœuf, Saindoux, Whiskey.

DEMANDE.—Un jeune homme respectable, désire aller enseigner chez un cultivateur pour apprendre à parler français. Il désire s'engager pour travailler sur la ferme et enseigner l'anglais en échange de leçons de français. Boîte 120 Longueuil. 7-1

AVIS

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'une application sera faite à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec pour un acte accordant à "The Canadian Mortgage Loan and Investment Company" une corporation incorporée dans la Province d'Ontario sous d'après les Statuts Révisés d'Ontario 1887, Chapitre 169; le droit d'étendre ses affaires dans la Province de Québec, et autorisant la dite Compagnie sous le nom de "The Canadian Mortgage Loan Investment Company" à poursuivre en justice et à être poursuivie, à acquiescer et à posséder des immeubles, sous la dite raison sociale ou au nom de syndicats à cet effet. De vendre ou disposer des dits biens fonds et de faire des placements par hypothèques sur immeubles ou autres garanties dans la dite province et de passer toutes garanties ainsi prises dans la dite compagnie et de faire toutes transactions quelconques au "Building Loan and Savings Company" dans la dite Province de Québec. Fait à Toronto ce 12ième jour de janvier A. D. 1893. MACDONELL & SCOTT, Solliciteurs de la Canadian Mortgage Loan and Investment Company. 7-4

COUR SUPERIEURE, MONTREAL

No 1164 Dame Olive Galarn au des Cité et District de Montréal, épouse de Joseph Pelletier et devant épouser du même lieu, a ce jour institué une action en séparation de biens contre son dit époux. Montréal, 30 novembre 1892.

N. DURAND, Avocat de la Demanderesse.

BELLES MARCHANDISES

La maison Samuel Bedard qui, comme toujours, tient l'honneur d'avoir un stock des mieux choisis et assortis dans tout ce qui concerne la ligne d'orfèvrerie, invite cordialement le public qui a besoin de quelque marchandise que ce soit, ferait bien de rendre une visite à cet établissement, avant que de faire ses achats ailleurs, afin de s'assurer de la qualité des effets ainsi que du prix qui est toujours extrêmement bas, vu que les affaires de cette maison se font toutes pour de l'argent comptant, ce qui facilite l'acheteur de la maison d'avoir toujours des marchandises des plus nouvelles et à très bas prix. C'est seulement à cette maison que l'on trouve la "Montre de l'Aigle". Cette montre a été fabriquée spécialement pour cette maison; elle est, sans contredit, la meilleure, tant que pour sa durée que pour son exactitude à donner l'heure correcte. Ainsi, toute personne désireuse d'avoir une bonne montre doit, avant d'en acheter une, voir cette "Montre de l'Aigle", et de s'assurer de son prix. On trouvera aussi à cet établissement le plus grand assortiment de montres. Elle a toujours aussi l'un des plus grands choix en fait de jupes et bagues pour alliance, et jupes et bagues pour messieurs, ainsi que toutes autres bijouteries qui concernent la ligne des bijoutiers. Il y a aussi à cet établissement un grand stock de Lunettes et lunettes, avec verre Adamantine, qui est le meilleur verre connu pour conserver la vue.

MAISON SAMUEL BEDARD

353 rue St-Paul, Québec. Vis-à-vis le dépôt du Pacifique Canadien. A l'enseigne de l'Aigle. 42-jno

Les affaires en Angleterre

La presse anglaise envisage l'année 1893, qui vient de commencer, d'une façon très mélancolique. Le *Times* trouve que l'aspect du temps n'est pas encourageant, et le *Financial News*, dit qu'il n'y a à attendre aucune amélioration prochaine des affaires. Le total des compensations réglées au Clearinghouse des banquiers de Londres, n'a été en 1892 que de 6,481,562,000 livres, en diminution sur 1891 (6,817,506,000), 1890 (7,801,028,000), 1889 (7,618,766,000), et en légère augmentation sur 1881 (6,387 millions 59,000). Le règlement mensuel des factures ne s'est élevé qu'à 260,422,000 livres, en diminution progressive depuis 1890 (290,117,000), et seulement en augmentation de 7 millions de livres sur 1881. Les règlements de valeurs cotées au Stockexchange ont totalisé 1,022,764,000 livres, en diminution sur 1891 (1,067,403,000 livres), 1890 (1,416,543,000), 1889 (1,338 millions 842,000) et même 1881 (1,383,430,000). Les opérations sur les Consolidés ont donné 299,405,000 livres, contre 314 millions en 1891, 358 en 1890, 351 en 1889 et 278 en 1881.

L'ARMÉE DU SALUT

Elle est "lâchée" par la famille royale

Le "salutisme" vient de recevoir en Angleterre le plus grand coup qu'il ait peut-être encore reçu. Le général Booth avait écrit à la reine Victoria et au prince de Galles pour les informer qu'il se proposait de donner un dîner le jour de Noël à cinq mille nécessiteux, mais que l'Armée du Salut étant sans le sou, elle comptait sur la générosité de sa majesté et du prince héritier. Sir H. Ponsonby a répondu purement et simplement qu'il ne pourrait demander le patronage de la reine pour cette œuvre salutiste. Le prince de Galles a répondu que les nécessiteux avaient toute sa sympathie, mais qu'il s'efforcerait de contribuer à leur soulagement par les voies qui lui sont habituelles. L'Armée du salut étant ainsi "lâchée" par la famille royale, ne tardera pas à l'être par tous ceux des Anglais — et ils sont nombreux — qui règlent leur conduite sur celle de la cour.

ALBERT DELPIT

(Du *Gaulois*)

Il vient de s'éteindre, à quarante-trois ans à peine, mais sa mort n'a pas surpris ses amis autant qu'elle les a désolés. Depuis longtemps ils suivaient le travail implacable de la mort sur cette physionomie autrefois si expressive, éclairée par deux yeux jadis si brillants, quand il les fixait sur un interlocuteur. Ce pauvre Delpit aura été le bourreau de lui-même. Il meurt de n'avoir pas résisté à l'attrait des breuvages soporifiques. C'est l'abus du chloral qui l'a tué.

Mais quelle excuse n'avait-il pas dans la virulence du mal pour lequel il cherchait de capiteux adoucissements ! Il y a dix ans environ, Delpit, déjà nerveux à l'extrême le jour, avait au moins en partage le sommeil la nuit. Tout à coup l'insomnie devint son lot. Il fit tout ce qui était humainement impossible pour lutter contre elle. Un médecin, qui était en même temps un ami, alla jusqu'à lui conseiller de changer le papier de sa chambre, car, dans ses nuits sans sommeil, il fixait ce papier avec une insistance irritante lui enlevant le calme nécessaire pour chercher le repos. Il changea son papier. Il fit mieux, il changea d'appartement et quitta la bruyante rue Taitbout pour un rez-de-chaussée de la placide avenue Percier. Rien n'y fit. "La moyenne des heures où je dors par nuit, disait-il, est de deux à trois. Quand je vais jusqu'à trois, je suis content."

Et alors il prit du chloral, et malheureusement tout de suite à fortes doses. Comme ce remède n'est pas à la portée de tous les clients, il usait de ruses pour s'en procurer des dosages suffisants. Chaque grande bouteille qu'il emportait en déplacement chez des amis était le résultat d'une vingtaine, au moins, d'ordonnances envoyées par lui chez autant de pharmaciens. On juge si les amis chez lesquels il allait en villégiature s'attristaient de le voir tirer ces maudites fioles de sa valise. L'un d'eux voulut, un jour, lui faire des représentations sur ce funeste penchant, au moment où il le voyait ranger le contenu d'une malle ; mais, à cet instant-là, Delpit cassa, par mégarde, la bouteille de chloral emportée, et son visage exprima une telle douleur devant cet accident, que l'ami renvoya ses remontrances. Inutile d'ajouter que Delpit ne resta pas une heure de plus au chi-

teau. Le besoin impérieux de retrouver une fiole de chloral intacte l'avait ramené à Paris.

Ce nerveux à l'excès devait avoir nécessairement une existence d'agitation, de fièvre perpétuelle. Et, de fait, la vie de Delpit, aura été un roman aussi plein d'aventures que beaucoup de ceux qu'il a écrits.

Né à la Nouvelle-Orléans, d'un père d'origine française, il débarqua à Paris, à peine âgé de dix-sept ans, se brouilla avec sa famille, qui veut lui imposer la carrière du commerce et à laquelle il déclara qu'il va se jeter à corps perdu dans la littérature. De fait, un beau matin, il tombe chez le grand Dumas, qui se prend d'amitié pour ce marmouset, et fait de lui un de ses deux mille secrétaires et de ses quatre mille collaborateurs du *Mousquetaire*. Entre deux articles, Delpit a le temps de voir tomber une comédie en un acte de lui, à l'Odéon.

Puis vient la guerre. Il s'engage, revient d'orléans, retrouve la Commune et la combat, mais le voici qui a la candeur de croire Rossel un grand patriote méconnu, et qui, de concert avec Jules Amigues, tente de le faire évader. L'entreprise avorte, Delpit retourne à la littérature ; mais que d'entr'actes encore dans cette pièce mouvementée qui fut sa vie ! A chaque instant, ses instincts de combativité se mettent au travers de son labeur quotidien. Un soir, c'est un voisin de théâtre, M. de Borda, avec lequel il se querelle au sujet des mérites de la pièce représentée, un drame de Coppée.

L'auteur est mon ami, déclare noblement Delpit à M. de Borda, qui témoignait son mécontentement.

C'est possible, répond ce dernier, mais je n'aime pas la pièce.

La discussion s'envenime et se termine d'abord par un duel dans lequel Delpit est blessé, ensuite par une réconciliation sur le terrain, à la suite de laquelle Delpit envoyait toujours à M. de Borda un fauteuil pour ses premières.

Pas rancunier d'ailleurs pour un sou, l'auteur du "Fils de Coralie". Un beau jour également, à la suite d'un article signé de lui, il se bat avec Alphonse Daudet, et reçoit le pendant du coup d'épée de Borda. A quelque temps de là, il proclame que Daudet est le meilleur homme de la terre. Ces sortes de palinodies ne sont pas rares, mais ceux qui les font d'ordinaire n'attendent pas d'avoir affronté le fer d'un adversaire. Ils font des excuses avant.

C'est assez dire que Delpit fut une nature chevaleresque. A notre sens même, il exagéra le don-quoichottisme. Sa vie a été un long emballement. En politique, il a préféré tour à tour toutes les causes vaincues et victorieuses, sans avoir tiré profit de son enthousiasme successif, même auprès des dernières. La vérité est qu'il fut, avant tout, Français à outrance, quelquefois trop intranquillisant. Il allait retremper annuellement son patriotisme en Alsace, à Denfeld, auprès de son ami le docteur Siefermann, qui fut député de la protestation au Reichstag, et n'oublions pas que le dernier écrit signé de lui a été un éloquent hommage poétique à la mémoire de Jeanne d'Arc, la bonne Lorraine.

Très laborieux, — il avait d'ailleurs le travail extraordinairement facile, — Albert Delpit a beaucoup produit.

Au théâtre, il a donné "Robert Pradel", quatre actes en prose, à l'Odéon, en 1873 ; "Jean Nu-Pieds", quatre actes en vers, au Vaudeville (1875) ; le "Message de Scapin", un acte en vers, à la Comédie-Française ; les "Chevaliers de la patrie" (1876), drame historique en cinq actes et huit tableaux, au Théâtre-Historique ; le "Fils de Coralie" (1879), au Gymnase ; les "Mancroix", comédie et trois actes, à la Comédie-Française (1883) ; "Mlle de Bressier", à la Porte-St-Martin.

Et combien de romans ! La Vengeance, les Compagnons du Roi, Jean Nu-Pieds, la Famille Cavallié, la Fille du Marquis, le Mystère du Bas-Moulin, Roberte de Bramphann, les Fils de José, le Dernier Gentilhomme, le Mariage d'Ouda, la Marquise, Solange de Croix St Luc, Thérèse, Disparu.

Plusieurs de ces romans ont été publiés par la "Revue des Deux-Mondes", et ils ont pu aux lecteurs de ce recueil, qui ont passé sur les négligences du style pour apprécier l'habileté de la composition et le grand sentiment dramatique.

Cette dernière qualité a été la dominante du talent de Delpit et c'est pourquoi cet écrivain aura été un homme de théâtre tout près d'être hors de pair. Le "Fils de Coralie" contient jusqu'à deux maîtresses scènes et les "Mancroix" une situation superbe. Au foyer, le soir de la première de cette dernière pièce, M. Emile Augier dit finement à l'auteur :

— Mon jeune ami, vous avez le talent de vous jeter du haut d'un cinquième étage et de retomber sur vos pieds.

Il y avait beaucoup de vrai dans cette appréciation pittoresque. S'il avait serré ses œuvres de plus près, Delpit aurait pu devenir l'un des plus grands auteurs dramatiques de cette époque.

Comme poète, il a eu en partage l'élevation des sentiments, et il a rencontré plus d'un vers bien frappé ; mais il visait trop au sublime. Paul de St-Victor, l'avisé critique, ne lui pardonnait pas sa série des "Dieux qu'on brise," publiée hebdomadairement dans un journal.

— On lui brise donc un dieu par semaine, à ce jeune homme ! disait-il narquoisement.

Entre temps, il a publié de nombreux articles au *Figaro*, au *Gaulois*, tout dernièrement à l'*Eclair* et dans beaucoup d'autres journaux.

En résumé, c'est une organisation curieuse, vibrante, pleine de promesses, dont quelques-unes réalisées, qui vient de se dissoudre prématurément. Les lettres françaises ont donc le droit de prendre le deuil de cet écrivain et de ce galant homme.

TOUT-PARIS.

EN FRANCE

Le mouvement de la population en 1891

Le *Journal officiel* publie le rapport annuel sur le mouvement de la population pendant l'exercice 1891.

Il y a eu 285,458 mariages contre 269,332 en 1890. En 1884, on avait atteint 289,555 et depuis cette époque, la décroissance avait été graduelle. Le nombre des divorces a été de 5,752, en augmentation de 295 sur 1889, c'est le chiffre le plus élevé qui ait été atteint. Les naissances ont été au nombre de 866,377 contre 838,057 en 1890. Depuis 1881, où on en releva 937,052, elles n'ont pas cessé de baisser, sauf en 1883 et 1887, où l'on atteignit 937,944 et 937,750. Sur ce total de naissances, il y a eu 73,936 illégitimes contre 20,069 en 1881. Les mort-nés ont fourni 42,472 constatations contre 40,535 en 1890 et 45,289 en 1884. Quant aux décès, ils ont été au nombre de 876,882, supérieurs de 377 à 1890 et en progression constante depuis 1881 (828,828), sauf en 1889 où on n'en a inscrit que 794,933. En somme, malgré les dépenses faites pour améliorer l'hygiène, la mortalité augmente et elle dépasse la natalité.

L'augmentation des mariages a porté principalement sur les départements du bassin de la Seine et du nord de la France. Le nombre moyen des mariages, par 1,000 habitants, a été pour l'ensemble de ces régions de 8, et, en particulier, pour le Nord de 8,20 pour le Pas-de-Calais de 8,38, et pour la Seine de 9.

Dans le reste de la France, on n'a enregistré plus de 8 mariages par 1,000 habitants que dans le territoire de Belfort et dans l'Allier.

Par contre, les départements où le nombre proportionnel des mariages a été le plus faible appartiennent, comme toujours, aux régions montagneuses et pauvres.

La Bourgogne, aussi, a présenté un taux de nuptialité inférieur à 7 pour 1,000.

La moyenne des divorces pour la France entière, qui a été en 1891 de 77 pour 100,000 ménages, s'est trouvée dépassée dans 20 départements, qui sont les plus peuplés et les plus riches ; dans celui de la Seine, en particulier, il s'est produit plus du quart des divorces de tout notre pays.

Le nombre des divorces a été très faible au contraire, dans les départements suivants : Haute-Loire, 1 divorce soit 1,6 pour 100,000 ménages ; Landes, 2 divorces, soit 4 pour 100,000 ménages ; Corrèze, 3 divorces, soit 5,5 pour 100,000 ménages ; Ariège, 3 divorces, soit 6 pour 100,000 ménages ; Vendée, 8 divorces, soit 9 pour 100,000 ménages.

A ne considérer que les grandes régions du territoire, l'on peut dire que les divorces sont très peu fréquents dans les Alpes, les Pyrénées, le massif central et la Bretagne.

Le taux de natalité a varié depuis 13,8 p 1,000 dans le Gers jusqu'à 32,8 p 1,000 dans le Finistère, présentant ainsi, de part et d'autre de la moyenne générale, un écart de 10 naissances environ, pour 1,000 habitants.

Dans le groupe formé par les six départements contigus de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, du Gers, de Tarn-et-Garonne, de Lot-et-Garonne et du Lot, la natalité est restée au-dessous de 18 p 1000. Seuls, dans le reste de la France, les départements de l'Yonne 16,7 naissances pour 1000 habitants, de l'Orne 17,1 p 1000 et du

de-et-Loire 17,1 p 1000 ont donné des chiffres proportionnels aussi faible.

Parmi les départements où le nombre des naissances s'est maintenu élevé, on note ceux du Finistère (37,8 pour 1,000 habitants), du Pas-de-Calais (30,5 pour 1,000), du Nord (29 p 1,000), de la Corse (28,6 p 1,000) et de la Seine-Inférieure (26,8 p 1,000).

Dans le département de la Seine, le nombre proportionnel des naissances a été de 24,8 p 1,000, c'est-à-dire légèrement supérieur à la moyenne générale de la France.

Dans le département de la Seine, on a enregistré en moyenne une naissance naturelle sur quatre naissances, tandis que, dans les Hautes et Basses-Alpes, en Vendée et en Bretagne, ainsi que dans la région comprise entre la Dordogne, le Tarn, le Rhône et le Puy-de-Dôme, la proportion n'est que de 3 p 100 à peine.

Comme les années précédentes, ce sont le bassin de la Seine, le nord de la France, les départements du Rhône, de la Gironde et des Bouches-du-Rhône qui ont fourni le plus gros contingent d'enfants illégitimes (12 à 13 naissances naturelles par 100 naissances.)

Dans 35 départements, formant un groupe compact situé dans le Centre et dans l'Ouest, entre la Gironde et la Seine-Inférieure, le chiffre des décès s'est notablement accru en 1891. Cette augmentation a excédé 1,000 unités dans la Haute-Vienne, la Charente, la Vendée, la Loire-Inférieure, l'Ille-et-Vilaine, la Manche, le Calvados et l'Orne, et même 2,000 dans le département de Maine-et-Loire. Dans tout le reste de la France, au contraire et principalement dans le Midi, la mortalité a diminué de 1890 à 1891.

Ces renseignements ne sont pas favorables : non seulement la natalité décroît, mais la mortalité augmente, en dépit des innovations administratives. Evidemment on fait fausse route et ce n'est pas le remède. Ce n'est pas avec des lois que l'on forcera la population à s'accroître. Toute loi est une contrainte et toute contrainte est faite pour être éludée. Outre les causes physiologiques qui influent sur la fécondité des races d'élite comme la nôtre, vieille et vieillie dans la civilisation et ses artifices, il y a certainement des causes morales à cette dépopulation. Certaines régions, au milieu de cette torpeur physique, continuent à avoir des excédents de naissance, il faut en observer l'état social et tâcher de faire participer les régions stériles à ces conditions plus favorables au développement de l'espèce humaine. "Ce sont des mœurs qu'il nous faut, disait Mirabeau avec raison, et non pas des lois qui ne sont que des textes impuissants."

Mort de Dr A. B. Larocque

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. le Dr Alphonse Barnabé Larocque, ci-devant chef du bureau de santé de la cité de Montréal, décédé samedi dernier.

Le défunt était né à Rigaud, le 27 juillet 1823, et était le fils de feu Charles Larocque, marchand et membre du parlement pour Soulanges, sous l'union des deux Canadas.

Après un cours brillant au St Mary's College, à Baltimore, il prit ses degrés de docteur en médecine, au collège McGill, puis il alla se fixer à Sorel, qu'il quitta quelque temps après pour Montréal, où il n'a cessé de résider depuis trente-deux ans.

Le Dr Larocque était un grand philanthrope. Il déploya un zèle infatigable pour combattre la routine et répandre les connaissances d'hygiène. Il lutta partout : dans la presse, les assemblées publiques, dans les cercles d'hommes de bien réunis par lui.

Enfin, il eut la suprême consolation de voir un bon jour le conseil de ville capituler en créant un bureau de santé et en le nommant titulaire. Il travailla avec ardeur dans ce nouveau poste, pendant dix-sept années.

Il a, dans sa retraite, continué à s'occuper des questions hygiéniques et de l'économie sociale ; il laisse derrière lui une institution régulière qui s'appelle l'Association canadienne pour l'étude et la diffusion des sciences sociales. Il en était le président à sa mort.

Le Dr Larocque était un croyant et un catholique pratiquant.

Il était le beau-père de M. l'évêque N A Harteau, auquel nous offrons nos plus vives sympathies.

Ses obsèques auront lieu demain.

Le drapeau a été arboré à mi-mât à l'hôtel de ville, en signe de deuil.

Le célèbre étalon Ormonde, qui a été vendu récemment à M. William McDonough de San Francisco, pour \$150,000 est débarqué à Southampton, venant de Buenos Ayres, en parfait état. Le prix pour la reproduction est de 300 guinées pour chaque jument.

Le Lieut. Chartrand

TEMOIGNAGE D'ESTIME

Et réunion d'adieux

Les nombreux amis et admirateurs du lieutenant Chartrand, des Chasseurs Alpins de France, se sont réunis lundi soir dans les somptueuses salles du club de raquettes "Le Trappeur", pour offrir à notre distingué compatriote un témoignage d'estime avant son départ du Canada.

M. L. J. Forget, greffier de la cour du Recorder, se faisant l'interprète de tous, a ouvert la soirée en faisant en des termes éloquentes, l'éloge du lieutenant Chartrand. En sa qualité d'ancien zouave pontifical, il connaît un peu la vie du soldat et il sait qu'il a fallu à notre compatriote bien de l'énergie et un talent supérieur pour arriver à la position enviable qu'il occupe aujourd'hui dans l'armée française.

M. Forget en terminant, lui a présenté un souvenir que ses amis de Montréal envoient à son épouse distinguée.

Le lieutenant Chartrand, visiblement touché de cette marque d'estime, a répondu avec chaleur à la harangue de M. Forget. Il a remercié ses amis de l'accueil sympathique qui lui a été fait au Canada, puis il a exprimé l'espoir qu'après avoir bien servi la France, notre ancienne mère-patrie, il reviendrait terminer ici sa carrière au milieu de sa famille et de ses compatriotes.

La soirée s'est passée le plus agréablement du monde.

On a causé de l'armée française, de son organisation, de sa puissance, de la bravoure des soldats qui en font partie, de la vie joyeuse parfois et souvent pénible qu'on y mène.

Le lieutenant Chartrand, avec la verve qu'on lui connaît, a fait presque tous les frais de la conversation. Les amis ont pris un plaisir infini à l'écouter discuter sur la situation militaire de l'Europe et sur les avantages qu'aurait la France si une guerre se déclarait contre elle.

Il a fait l'éloge du soldat français et il n'a pas eu de termes assez chaleureux pour louer son courage, son esprit de discipline et son patriotisme. Il a provoqué des applaudissements enthousiastes lorsqu'il a dit que la France sortirait victorieuse de la lutte, même si la triple alliance se liait contre elle avec toutes les puissances de l'Europe pour l'écraser. L'épreuve, dit-il, qu'elle a subi en 1870 a été pour elle une leçon salutaire dont elle a su profiter.

Bref, on s'est séparé à une heure avancée de la nuit, et on aurait bien écouté la causerie agréable de notre brave compatriote jusqu'au matin qu'on ne se serait pas senti fatigué.

"August Flower"

Dyspepsie. Il existe à Malden, sur l'Hudson, N. Y., un gentilhomme qui nous a écrit une lettre dans laquelle il est évident qu'il a pris une décision au sujet de certaines choses. Voici ce qu'il dit :

"Je me suis servi de votre préparation August Flower dans ma famille pendant 7 à 8 ans. Nous l'avons toujours à la maison, et je crois qu'il est le meilleur remède pour l'indigestion et la constipation, dont nous nous soyons jamais servi. Ma femme est atteinte de la dyspepsie et souffre beaucoup après avoir mangé. August Flower fait disparaître ces douleurs. Ma femme me dit souvent quand je vais à la ville : "Nous n'avons plus d'August Flower, tu devrais en acheter une bouteille." Je souffre aussi de l'indigestion et quand je ressens quelques douleurs, je prends une ou deux cuillerées à thé avant de manger, pendant un jour ou deux, et tous les maux disparaissent. (19)

Indigestion. Constipation.

AVENDRE - Hôtels, Salons, Confiseries et Fruits, et toutes sortes d'affaires toujours en main. Excellente occasion pour des personnes qui désiraient commencer les affaires. Ventes d'immeubles et prêts hypothécaires effectués promptement. S'adresser à R. ROBERT, No 25, rue St-Jacques, Montréal. Bell Téléphone 1908.

LE MIRACLE D'AUBURN

Un acte d'héroïsme dont les résultats sont funestes

Edward Donnelly sauve une vie presque aux dépens de la sienne—Après des années de souffrance, il est rendu à la santé—Une histoire intéressante pour les Canadiens.

Auburn N. Y. Bulletin.

On rapporte que par un jour brumeux du mois d'avril, il y a quelques années, un garçonnet de 8 ans tomba dans la rivière qui coule aux pieds de la 8ième rue à New-York et quand tous les efforts pour le sauver furent employés mais inutilement, Edward Donnelly, au péril de sa vie, se jeta à l'eau et arracha l'enfant à une mort certaine. C'était un acte héroïque qui méritait toutes les louanges qu'il reçut alors des différents journaux qui en firent mention dans le temps. Edward Donnelly résidait alors à New-York, mais sa femme était Amanda Grantman, d'Auburn, et sœur de Mme Samuel D. Cory, No 21 rue Moravia, ce qui donne un intérêt tout à fait local à cet incident. Tout ceci avait eu le temps de s'échapper de la mémoire de celui qui écrit ces lignes lorsque pendant un séjour à Saratoga, on lui montra une lettre de laquelle il copia les extraits suivants :

Auburn, N. Y. 26 oct 1892.

Je prend des Pilules Roses du Dr Williams—Elle m'ont guéri de ce qu'on appelle l'ataxie locomotrice. Quand j'ai commencé à les prendre, je n'étais pas capable de travailler et j'étais tout à fait sans forces. Ma santé s'est tellement améliorée que j'ai pu tout dernièrement ramasser des pommes et les porter dans une brouette jusqu'à la grange.

EDWARD DONNELLY,

71 rue Moravia, Auburn, N. Y.

Immédiatement, lorsqu'il fut de retour à Auburn, notre reporter alla à l'adresse ci-haut mentionnée et trouva M. Donnelly occupé à broyer des pommes et à faire du cidre avec une presse à mains et il semblait content et heureux.

La rue Moravia est une des rues d'Auburn les plus agréables et le No 71 est à peu près une des dernières rues avant de se trouver en pleine campagne et près de deux milles du centre des affaires de la ville.

—Venez à maison, dit M. Donnelly, je vous raconterai mon cas et comment les Pilules Roses m'ont guéri, et je serai bien aise de voir mon histoire publiée, afin que le public puisse en bénéficier, car je suis sûr que je dois mon retour à la santé et au bonheur à ces simples et merveilleuses Pilules.

Et en la présence de sa femme, de Mme Cory et de Mme Taylor qui toutes ont confirmé ses dépositions, il raconta l'histoire de sa maladie et son retour à la santé par l'usage des Pilules Roses du Dr Williams pour les Personnes Pâles.

—Je suis né à Albany, N. Y., et je suis âgé de 42 ans. J'ai passé la plus grande partie de ma vie dans la ville de New-York. J'étais là le surveillant général de la F. A. Mulgrew Saw Mills, aux pieds de la 8ième rue sur la rivière East. C'était le 29 avril 1889, que l'enfant tomba dans la rivière et que je l'empêchai de se noyer, mais en sauvant sa vie, j'ai contracté une maladie qui m'a presque coûté la vie. Je suis certain, monsieur, que je serais mort il y a longtemps si les Pilules Roses ne m'avaient sauvé et je souffrais tellement que j'aurais considéré la mort comme un bienfait, mais maintenant, grâce à Dieu, je suis bien encore, libre de toute douleur et capable de jouir du bonheur.

Vous savez, quand e sauva le petit garçon, je suis demeuré dans l'eau si longtemps que j'ai été pris d'un frisson mortel et je deviens bientôt si raide et si faible que je ne pouvais ni travailler, ni marcher. Je demeurai sous les soins du Dr George McDonald. Il me dit finalement qu'il ne pouvait rien faire pour moi et je faisais mieux de m'en aller à la campagne. Le 1er juin dernier, 1892, ma femme et moi vinrent nous établir à Auburn. J'étais alors dans de grandes douleurs, presque désespéré, le mal allait toujours en augmentant et je sentais que j'étais venu à la maison de ma femme et de sa sœur pour y mourir.

Quand le mal a d'abord commencé, l'engourdissement commença par les talons et bientôt mes deux pieds devinrent affectés de la même manière. J'avais froid dans le bas du dos et l'air semblait manquer dans ma poitrine oppressée. L'engourdissement s'est communiqué à mes jambes, puis au bas de mon corps. Je sentais que la mort m'enveloppait peu à peu, et je dois dire que j'avais hâte qu'elle arrivât pour me débarrasser de toutes mes douleurs. Je prenais encore une médecine (c'était de

l'iodure de Potassium, me dit sa femme) et l'on me frottait et l'on m'appliquait des emplâtres par tout le corps mais sans que j'en retire de bénéfice.

—A la fin de juin dernier, je lus un cas semblable au mien, guéri en se servant des Pilules Roses du Dr Williams pour les personnes pâles. Je n'avais rien lu auparavant, au sujet de ces pilules extraordinaires, mais je crus que si elles pouvaient guérir une autre maladie semblable à la mienne, elles pourraient aussi me guérir. De sorte que j'envoyai chercher trois boîtes de Pilules Roses et en pris de suite, suivant ponctuellement toutes les prescriptions. Dans quelques semaines, je me sentis tellement soulagé que je pus me lever, travailler et marcher tous les jours, à partir du No 74 Wallnut street, où je résidais alors, jusqu'à Osborne's New Twine Factory, Seymour et Cottage streets, (plus d'un mille) où j'étais alors employé, mais pendant tout ce temps, je prenais des Pilules Roses.

—Alors le docteur Potchin, du Wisconsin, oncle de ma femme, et qui était ici en visite, se mit à me ridiculiser, parce que je prenais ces pilules, et finalement me persuada de cesser d'en prendre et de me laisser soigner par lui. Quant il revint de l'ouest, il laissa une prescription au Dr Hyde, d'Auburn, qui lui aussi m'a soigné. Mais leur traitement ne me fit aucun bien et après un laps de temps, l'ancienne maladie commença à se faire sentir. Alors, je commençai à prendre des Pilules Roses : j'en ai pris environ 20 boîtes, au coût de \$10. (Mon autre traitement m'avait coûté une somme d'argent énorme) et je suis encore en santé et capable de travailler.

—A New-York, le Dr McDonald a dit que ma maladie était l'ataxie locomotrice. Il m'a soigné en me frappant sur les genoux sans me faire mal ; en essayant de me faire marcher les yeux fermés ; en me faisant tenir sur un pied, puis sur l'autre ; mais je ne pouvais y parvenir, de sorte qu'après un certain laps de temps, il dit que j'étais affligé d'ataxie locomotrice et que j'étais incurable ; qu'il vaudrait mieux pour moi d'aller à la campagne, parmi mes amis, qui rendraient le reste de mes jours aussi confortable que possible et me donneraient les soins nécessaires. Eh, bien, je suis venu ou plutôt j'ai été transporté de New-York à la campagne, mais au lieu d'être mort, je suis presque en aussi bonne santé que je l'ai jamais été dans ma vie.

Les Pilules Roses en sont la cause. Si je le pouvais, je publierais à mes dépens, les merveilleuses opérées par les Pilules Roses du Dr Williams dans tout l'univers, et surtout dans la cité de New-York, où je suis beaucoup plus connu que je le suis ici.

—Une autre chose," a dit M. Donnelly, "je suis sûr que les Pilules Roses pour les personnes pâles (et elles portent bien leur nom) sont le meilleur remède pour l'impureté du sang et lui donner de la force, qu'il y ait au monde. Quand j'étais malade et avant que je m'en sois servi, si je me coupais tant soit peu, le sang qui sortait de la blessure était peu épais, pâle et aqueux. Il y a quelques jours, je me coupai un peu par hasard, à la main, je saignai abondamment et le sang était pourpre. Regardez le sang dans les veines de ma main." Il disait vrai, et ses joues avaient toute l'apparence que donne un sang riche et une bonne santé.

Notre reporter s'est ensuite rendu chez Chas. H. Sager et Cie, pharmaciens. Ils ont été intéressés par le récit des guérisons merveilleuses opérées par les Pilules Roses du Dr Williams, et ont cité plusieurs autres cas venus à leur connaissance et où les Pilules du Dr Williams avaient opéré des guérisons merveilleuses.

Les Pilules contiennent sous une forme condensée tous les éléments nécessaires pour donner une nouvelle vie, la richesse au sang, et rétablir les nerfs ébranlés ; elles sont un remède infailible pour les maladies telles que l'ataxie locomotrice, paralysie partielle, danse de St Guy, sciaticque, névralgie, rhumatisme, mal de tête nerveux, les suites de la grippe, palpitation du cœur, teint pâle et jaunâtre et le sentiment de malaise résultant de prostration nerveuse, toutes maladies dépendant d'humeurs vicieuses dans le sang, telles que scrofules, érysipèle chronique, etc.

Elles sont aussi un spécifique pour les désordres particuliers aux femmes, telles que suppressions, irrégularités et toutes sortes de faiblesses. Elles rétablissent le sang et donnent aux joues pâles et anémiques une nouvelle fraîcheur.

Pour les hommes, elles sont une guérison radicale dans tous les cas de fatigue mentale, excès de travail ou excès d'aucun genre.

Les Pilules sont manufacturées par le Dr Williams Medicine Company, Brockville, Ont., and Schenectady, N. Y., et sont vendues seulement en boîtes portant sur l'enveloppe la marque de

commerce de la compagnie, à 50 cts la boîte ou 6 boîtes pour \$2.50. Rappelez-vous que les Pilules Roses du Dr Williams ne sont jamais vendues en gros, à la douzaine ou au cent, et aucun commerçant qui offre des substituts essaie de vous frauder et doit être évité.

Le public doit aussi se défier de tous les autres remèdes appelés restaurateurs du sang ou toniques nerveux, quel que soit le nom qu'on leur donne. Ce sont toutes des imitations dont les fabricants veulent retirer un avantage pécuniaire, en exploitant la réputation merveilleuse dont jouissent les Pilules Roses du Dr Williams. Demandez au marchand qui vous approvisionne, les Pilules Roses du Dr Williams pour les personnes pâles et refusez toutes imitations et substituts.

On peut se procurer les Pilules Roses du Dr Williams de tous les pharmaciens ou directement par la malle, de la Dr Williams Medicine Company, à l'une ou l'autre adresse. Le prix auquel ces pilules sont vendues rend le cours du traitement peu dispendieux, si on le compare avec les autres remèdes ou traitement médical.

Le Pacifique Canadien

La compagnie du Pacifique a fait sur sa voie durant l'année qui vient de se terminer un grand nombre d'améliorations importantes. Environ 523 ponts en bois ont été remplacés par de solides constructions en pierre.

La compagnie a fait dans la ville de Québec des travaux considérables.

La gare a été presque complètement refaite à neuf. Il en a été de même pour celle de Trois-Rivières. Des améliorations considérables seront aussi faites dans le cours de l'année qui commence.

Quand bébé fut malade, elle prit du Castoria ; quand elle fut enant, elle en voulut encore ; quand elle devint plus grande, elle disait : Je l'adore depuis tous ses enfants ont pris du Castoria.

Aux Dames

Un médecin peut vous donner tous les renseignements relatifs à la nouveauté, à la simplicité et l'efficacité d'un remède qui guérit rapidement toutes les maladies ou irrégularités dans le système vital. Il est absolument infailible. Envoi gratuit sur réception d'un timbre de 5 cents. Madame Kirk, 8, Shepherd's Place, Kennington Park, London, S. E., Angleterre. h-juo

MALADIES D'ESTOMAC «Vin Chassaigne»

La consommation guérie

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consommation, la Bronchite, le Catarrhe, l'Asthme et toutes les Affections des Pouxons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Débilité Nerveuses et toutes les Maladies Nerveuses ; après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Poussé par le désir de soulager les souffrances de l'humanité j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Envoyez par la poste un timbre et votre adresse. Mentionnez ce journal. W. A. NOYES, 820 Powers' Block, Rochester, N. Y. 48-13-t d s

Bureau du greffier de la cité.—Hôtel de Ville, Montréal, 5 mars 1892. M. le docteur Laviolette, Montréal, Mon cher docteur : Votre Sirop de Térébentine est sans contredit un remède merveilleux dont l'efficacité absolue ne tardera certainement pas à se faire généralement connaître. Je souffrais depuis plusieurs jours d'une bronchite aiguë qui me causait jour et nuit des quintes de toux épuisantes, au point que j'avais complètement perdu le sommeil et que j'étais presque dans l'impossibilité de vaquer à mes affaires. Après avoir pris divers remèdes sans éprouver de soulagement, j'achetai une bouteille de votre Sirop de Térébentine et deux jours après il ne restait rien de ma bronchite. Je dois ajouter que je vous adresse cette attestation de mon plein gré et sans qu'elle ait été sollicitée par qui que ce soit. Votre dévoué, René Beauset. (1)

Advertisement for ST JACOBS OIL. The Chas. A. Vogel Co., Toronto. TORONTO, Ont., Oct. 2, 1891. m'a guéri des Crampes Rhumatismales des ayant failli. Mes mains étaient pouvais rien faire. Grâce à la m'en être servie, j'en éprouvai fait guérie. Je garde toujours la maison. Mrs. ROBERT SIMPSON, 71 rue Berkeley, Toronto. ST JACOBS OIL CONQUERS PAIN. TORONTO, 12 rue Draper Sept. 30, 1891. Charles A. Vogel Co., Toronto. Messieurs—Il y a quelques temps en lavant du linge, mes mains se sont soudainement remplies de crampes de toutes retées. Les médecins ont durant quatre semaines essayé de me soigner sans m'apporter du soulagement, et je fus avisée d'aller à l'hôpital. J'y restai cinq semaines, et me trouval pire en sortant, je me désespérais lorsqu'un voisin me conseilla d'essayer l'Huile St. Jacob. Il m'en donna une petite quantité, cela me soulaça de suite et au bout de la semaine je pus faire usage de mes doigts et je défilai mes bandages la deuxième semaine. Après m'être servi de trois bouteilles j'ai repris mon ouvrage. N'ayant pu rien faire pour me guérir pas moi-même ni les trois docteurs qui m'avaient soignée. Votre reconnaissance, Mrs. L. DIXON.

NOUVELLE SOCIETE H. & O. GAGNON, Successeurs de l'ancienne maison GAGNON & ROCHETTE, offriront pendant cette semaine des avantages exceptionnels dans toutes les lignes. SPÉCIALITÉ POUR DAMES. Etoffes à robes et à manteaux. Soie noire et de couleur Garnitures pour appareiller MODISTES ET TAILLEURS DE PREMIERE CLASSE. COUPE GARANTIE 183 RUE ST-JOSEPH. Vis-à-vis l'église St-Roch

B. P. TIROR 503 THEO. DAoust TELEPHONE 9321 Ci-devant de DAoust & GENDRON ARCHITECTE ET EVALUATEUR No 162, Rue Saint-Jacques, Montréal 2me ETAGE BLOC BARRON ELEVATEUR

PILULES DE BRISTOL Dyspepsie. Indigestion. Constipation. La Goutte. Les Maux de Tête Bileux. La Jaunisse. palpitation du Cœur. perte d'appétit. Desordres du Foie et de L'estomac. PILULES DE BRISTOL LE REMÈDE INFAILLIBLE. NE MANQUENT-JAMAIS

PAPIER FAYARD ET BLAYN Supérieur pour guérir RHUMES, IRRITATIONS de POITRINE, DOULEURS, RHUMATISMES, LUMBAGO, BLESSURES, PLAIES. — Topique excellent contre CORS, GÊLS-DE-PERDRIX. — dans toutes les Pharmacies. (exiger notre signature).

CHAMPION VAPORISATEUR Pour les Sucres D'érable, de Sorgho, le Cidre et les Confitures. Terrine en Métal Condolé au-dessus du foyer, doublant la facilité de vaporisation. Petites terrines à sirop, sucres, sirops, communiquant par des syphons, d'un montage si facile pour le cuire et pour être remplis et un Régulateur Automatique Parfait. Le Champion est un perfectionnement aussi grand, comparé à la terrine de cuisine, qu'une dernière en fut un, comparé à l'ancienne bouilloire en fer suspendue à une crémaillère. Catalogue envoyé franco sur demande. LA G. H. GRIMM MFG. CO., Montreal, P. Q., Hudson, Ohio, et Rutland, Vt.

FEUILLETON DU CANADIEN

PRINCE ALEXANDRE

TROISIÈME PARTIE

Le contrat de mariage

(Suite)

—Mais en voilà assez ! ajouta-t-il en se levant. Si tu crois que mon intention est de me débarrasser de toi après m'être débarrassé de Phasis, pourquoi es-tu ici ? Il n'y a rien à faire entre nous. Garde ton prince, moi, je garde mon argent. Je te le répète, de toi et de lui je ne crains rien... de lui, parce qu'il est impuissant à me nuire ; de toi, parce que tu ne peux me dénoncer à la justice sans te livrer toi-même. Salem, qui se promenait à travers l'appartement, s'arrêta tout à coup et, se plaçant en face de Markus, lui dit d'une voix menaçante : —Crois-tu donc que si je redoutais de toi une trahison, la révélation du passé, j'aurais besoin de te tenir dans la maison d'Auvers pour te fermer la bouche à jamais !... Quelle plaisanterie !... Sache-le bien, si je n'étais certain de ton silence, tu ne sortirais pas vivant de cette maison, et ton cadavre irait pourrir dans les souterrains de l'Ermitage. Markus n'était rien moins que rassuré. —Diabole ! pensait-il, c'est qu'il dit vrai tout de même ! Toutefois il fit bonne contenance, et, sans paraître effarouché des paroles de Salem, il répliqua en grommelant : —Ah ! si l'on ne peut pas discuter, s'expliquer... —On peut tout cela, dit l'autre en l'interrompant, et même prendre les plus minutieuses précautions. Je ne saurais le trouver mauvais et ce n'est pas cela qui me fâche. Tu peux également faire sur mon compte toutes les suppositions possibles, j'y suis indifférent. Ce qui m'irrite, ce qui me fâche, ce sont les hésitations, les tergiversations. Il faut en finir au plus vite. Donc, ton dernier mot : Est-ce oui ? Est-ce non ? —Puis-je dire non, sachant qu'un oui te fera grand plaisir ! —A la bonne heure !... Je retrouve enfin le compagnon d'autrefois. En ce cas, à tantôt, à la gare du Nord. Sois-là à quatre heures précises. Prends deux billets pour Auvers-sur-Oise ; et, après avoir introduit Phasis dans la salle d'attente, sous un prétexte quelconque, reviens sur tes pas chercher mes dernières instructions. Tu me trouveras à la porte du départ, soit à pied soit en voiture et prêt à partir ou à rester, selon les circonstances. C'est bien entendu, n'est-ce pas ? —Oui. Salem accompagna Markus jusqu'à l'entrée de l'antichambre et là, après l'échange d'un geste cordial, il l'abandonna à un domestique en livrée qui lui remit son manteau. Il était onze heures lorsque Markus sortit de chez son complice. On déjeunait à midi chez les musiciens tziganes, il avait donc une heure devant lui ! C'est pourquoi il fit le chemin à pied, espérant que la marche l'aiderait à trouver la solution du problème à résoudre : comment attirer Alexandre Phasis dans le guet-apens convenu avec Salem ? Tout d'abord cela lui avait paru d'exécution facile, maintenant qu'il y réfléchissait les choses prenaient à ses yeux un autre aspect. Certes, les prétextes ne manquaient pas pour amener Alexandre à Auvers-sur-Oise, et le meilleur encore était une soirée musicale que voulait donner un des grands propriétaires du pays ; il s'agissait de s'entendre avec lui avant la fête et pour cela Markus se faisait accompagner d'Alexandre. C'était simple et sans objection possible de la part du jeune homme. Mais ce moyen engageait Markus et pouvait devenir fort compromettant si Salem ne réussissait pas, si Alexandre échappait au piège qui lui était tendu ; — il fallait tout prévoir ! En ce cas, la trahison de Markus, flagrante, devait attirer de justes représailles de la part du prince, se voyant trompé par l'homme en qui, jusque-là, il avait eu une entière confiance. Pour rien au monde Markus ne voulait s'exposer à la colère de Phasis ; c'était perdre en une minute le bénéfice d'une fourberie habilement dissimulée depuis deux ans.

Il était cupide, le tzigane, mais il était plus prudent encore. —Cherchons mieux ! se dit-il. Et il continua de cheminer le long de la Seine en se creusant l'esprit pour trouver autre chose qui ne le compromît point. Cette autre chose surgit bientôt, et elle donnait toute satisfaction à Markus. Ce n'était ni plus ni moins que la révélation à Alexandre d'une partie de la vérité — mais d'une vérité habillée d'une façon trompeuse et qui, quoi qu'il arrivât, ne devait jamais exciter les soupçons du prince. Il allait bien certainement, surtout dans l'état d'esprit où il se trouvait, donner tête baissée dans le piège que Markus tendait à sa jalousie et à son désir de vengeance. III Après le déjeuner et au moment où Alexandre Phasis allait quitter la salle à manger, Markus lui dit : —Reste ! j'ai à te parler. Phasis prit place au coin de la cheminée, roula une cigarette, l'alluma et s'absorba dans les pensées pleines de tristesse qui assiégeaient son esprit. Il avait en dans sa vie, depuis deux ans, bien des heures sombres, mais jamais son âme n'avait subi pareil deuil, jamais douleur aussi poignante n'était venue l'atteindre. Que ferait-il de l'existence désormais ? Quel charme, quel intérêt pouvait-elle lui offrir ? Dévoiler l'indignité de son rival, le livrer à la justice, voir la honte d'Annika ?... Et puis après ?... Après ?... la solitude, l'ennui, le chagrin, la mort !... La mort ! pourquoi l'attendre ? pourquoi ne pas y recourir tout de suite ? Entre l'éternel sommeil et l'avenir de regrets qui deva t'être son lot dans la vie, aucune hésitation n'était possible : mieux valait cent fois l'éternel sommeil ! On trouvera peut-être que le prince Phasis manquait de cette superbe énergie dont on se plaie si souvent à douer les héros de roman. C'est que le prince était une créature faite de chair, de sang et d'os comme tous les humains, et non un être exceptionnel — c'est conventionnel que nous devrions dire — comme il s'en présente dans beaucoup de romans ; c'est que l'amour l'ayant trahi, abandonné, il en souffrait dans sa chair et son sang, et, n'espérant pas guérir de cette souffrance — ne voulant pas en guérir même — il préférait la mort au souvenir du bonheur rêvé et désormais perdu. Cela n'était pas héroïque, nous en convenons, mais c'était plus humain, c'est-à-dire plus vrai et plus intéressant ! Pen à peu la salle à manger se trouvait vidée : Alexandre et Markus s'y trouvaient seuls maintenant. Markus s'approcha du jeune homme et le touchant à l'épaule de son doigt, afin d'attirer son attention, visiblement distraite, il lui demanda : —A qui où à quoi songes-tu ? La question et le geste firent tressaillir Alexandre, soudainement rappelé à la réalité. —Moi ! fit-il tout troublé, à rien ! —Cependant tu es triste, préoccupé, soucieux. Pourquoi ? —Que t'importe ! répondit Alexandre brusquement. Il leva les yeux vers son compagnon et le voyant souriant, il ajouta : —Est-ce que je te demande, moi, pourquoi tu sembles si joyeux ce matin ? —Je suis joyeux, c'est vrai ; et cette joie, tu vas la partager, j'espère. L'heure de la vengeance est arrivée ! —Quelle vengeance ? —Te souviens-tu que la veille de notre départ de Vienne je t'ai dit : "Allons en France, Paris nous réserve sans doute plus d'une surprise, et c'est là, je suppose, que toi et moi nous trouverons ceux que nous cherchons." —Je m'en souviens, et aussi de la question que je t'adressai : "Tu cherches donc quelqu'un, aussi toi ?" —Oui ! répondis-je... quelqu'un dont la rencontre ne sera pas sans intérêt pour toi, peut-être. —Eh bien ? —Eh bien, ce quelqu'un, je l'ai enfin trouvé, et la vengeance rêvée depuis longtemps va pouvoir s'accomplir... avec ou sans ton concours, comme tu voudras. —Mon concours à propos d'une vengeance ! à quel titre et pourquoi le donnerais-je ? —C'est ce que je vais te dire. Mais auparavant j'ai un secret à te confier. —Un secret ?

—Oui ! —Je n'ai pas toujours fait partie de la troupe de musiciens tziganes dont je suis aujourd'hui le chef. Ma présence parmi eux ne date que du jour où tu fus trouvé mourant sur les bords du Rhin, par de braves cœurs. Mais ce jour-là, ce n'est pas toi seul qu'ils recueillirent ; à côté de ton corps, ils en trouvèrent un autre, le mien, inanimé également, et que les flots avaient poussés vers la terre. Comme toi, comme ton père, dans la nuit précédente, j'avais été victime d'un odieux attentat. —Quoi ! s'écria le prince, tu sais ? —Je sais que tu te nommes Alexandre... Je sais que ton père et toi, contraints de fuir au plus vite, de gagner Poti, vous avez pris passage à bord d'une barque, en ce moment à l'ancre près de Redout-Kalch, et que, dans cette nuit fatale, tous les deux vous avez été frappés par le patron de cette barque, un juif arménien du nom de Salem... Eh bien ! c'est ce même scélérat qui avait également attenté à ma vie ! —Mais, ce drame affreux, qui te l'a appris, comment le connais-tu ? —La barque dans laquelle ton père et toi vous avez trouvé un refuge était montée par deux hommes, Salem, le patron et un aide... J'étais cet aide ! —Ah ! fit Alexandre, tout stupéfait de cette révélation. Puis, après un temps : —Continue ! ajouta-t-il. —Dans la nuit, Salem s'ouvrit à moi. Il en avait assez de la vie qu'il menait. Fils d'un rabbin de Trébozonde, il était ambitieux ; il rêvait la richesse, les grandeurs, les jouissances du luxe, un nom illustre qui lui permit d'occuper dans le monde le premier rang. Tout cela lui était apporté par ta présence et celle de ton père sur la barque. Le prince Georges lui avait dit qui vous étiez, les causes qui vous obligeaient à fuir, et facilement, il en était arrivé à conclure que la valise que vous emportiez avec vous contenait votre fortune et vos titres. Que vous disparussiez tous les deux et titres et fortune devenaient sa chose et son bien, son rêve se faisait réalité. Mais pour cela, il fallait que je l'aidasse, que je devinsse son complice, et, afin de m'intéresser au crime, il m'offrit, en échange de mon concours, sa barque et une maison qu'il possédait à Batoum. Je repoussai avec horreur ces propositions, et alors voyant bien qu'il n'obtiendrait rien de moi, il me dit hypocritement que mon refus le comblait de joie et le rendait le plus heureux des hommes ; qu'un compagnon loyal et honnête était une des choses les plus précieuses qu'il y eût au monde, il se réjouissait de l'avoir trouvé en moi, et me conjurait d'oublier l'épreuve à laquelle il m'avait soumis. Autant de paroles, autant de mensonge ! C'était un piège qu'il tendait à ma crédulité, à ma confiance. —A chaleur était lourde, l'atmosphère pleine d'orage ; je m'endormis sur le pont de la barque à quelques pas de ton père et de toi. Que dura mon sommeil ? Je l'ignore. —Mais tout à coup, je m'éveillai au milieu des flots, à demi asphyxié et luttant, dans la nuit noire, contre la mort. Devant moi, plus de barque... rien ! l'immensité, la solitude de la mort. A coup sûr, ce n'était point un accident qui m'avait fait tomber à l'eau, c'était la main de Salem qui m'y avait poussé. N'ayant pu obtenir de moi que je devinsse son complice, il ne voulait pas que je fusse témoin du crime, que je pusse un jour le dénoncer à la justice, et pour cela il m'avait supprimé. Oh ! ma mort était bien certaine ! Ne sachant où m'orienter par cette nuit sombre, ayant à lutter contre les lames violentes, il semblait impossible que je pusse jamais atteindre la côte, éloignée de plusieurs lieues au moins de l'endroit où je devais me trouver. J'y essayai cependant et j'y employai toute la nuit, luttant contre la mort plus encore dans l'espoir de me venger un jour que pour la joie de vivre. A l'aurore, à bout de forces, transi, aveuglé, brisé, je m'évanouis. Une lame vint qui m'emporta vers le rivage où j'échouai sans connaissance. Quand je revins à la vie, j'étais dans un campement de tziganes nomades, et sous la même tente, à mes côtés, se trouvait une autre épave humaine, ramassée en même temps que moi le long du rivage. C'était toi, blessé, mort peut-être. Je te reconnus tout de suite. Salem, après m'avoir poussé à l'eau, avait seul, mis son projet à

exécution, ton père et toi, vous aviez été assassinés et jetés ensuite à la mer. Je m'attachai à toi. Un lien nous unissait tous les deux : notre commune vengeance ! Mes soins, ceux des tziganes, qui avaient reconnu en moi un des leurs, te sauvèrent de la mort. Trois semaines plus tard tu étais sur pied. C'est alors que tu me confiais la mission d'aller à Rougidi. Je profitai de ce voyage pour savoir ce que le traître Salem était devenu. Il avait abandonné sa profession de marin et quitté Batoum. Bien certainement il devait être en Europe. C'est ce qui me détermina à aider à ton départ pour Vienne et ensuite à un voyage en France, en passant par l'Italie. Salem, à coup sûr, devait se trouver ici ou là — à Paris probablement, parce que Paris, pour les étrangers, est la ville de toutes les satisfactions et de tous les désirs. —Et tu y as trouvé Salem ? —Sans doute !... Devines-tu quel nom il porte aujourd'hui ? Le tien ! prince Alexandre Phasis ! Une sourde exclamation s'échappa des lèvres du jeune homme. —Tu dois bien le haïr, reprit Markus, et comme moi désirer ardemment de te venger de lui. —Plus encore que tu ne le supposes ! —En ce cas, je renouvelle ma question : Est-ce avec toi ou sans toi que j'irai trouver Salem ?... Il a fui, le misérable lâche ; il a craint ma colère et a quitté la rue Saint-Florentin, sa demeure habituelle, et il s'est réfugié à la campagne, dans une maison qu'il possède aux environs de Paris, près d'un village nommé Auvers-sur-Oise. C'est là que je veux, aujourd'hui même, aller le chercher, c'est là si tu veux le joindre à moi, que nos deux vengeances vont l'attendre ; c'est là, que nous allons le contraindre à te rendre tes titres, ton nom, ta fortune ; c'est là, enfin, que, dépouillé de tout ce qu'il a volé, redevenu le Salem d'autrefois, un duel terrible, un duel à mort, aura lieu entre lui et moi. —Et s'il s'y refuse ? demanda Alexandre. Markus eut un large rire. —S'il s'y refuse ! dit-il, eh bien, armé d'un fouet et le poussant devant moi comme l'on fait d'un poltron et d'un lâche, j'irai le livrer à la justice, aux gendarmes ; j'aurai la joie de lui voir mettre les menottes de l'assassin et du bandit et d'assister à son incarcération. —Tu feras cela, toi ? s'écria Alexandre enthousiasmé par la pensée d'une vengeance qui lui donnait à tous les points de vue une si complète satisfaction. —Je le jure ! dit Markus solennellement. Comment, après cela, douter de sa sincérité ! Comment ne pas croire à la loyauté de ses révélations ? Cependant une objection bien naturelle surgit tout à coup à l'esprit du prince. —Pourquoi n'as-tu pas parlé plus tôt ? demanda-t-il à Markus. —A quoi cela m'eût-il servi ! répliqua victorieusement le tzigane. —A rien, en effet, revint Alexandre. C'est pour aujourd'hui la vengeance ? —Oui ! à quatre heures, à la gare du Nord. —J'y serai ! compte sur moi ! Markus prit la main du jeune homme et la serra énergiquement dans la sienne. —Bien ! dit-il. Et moi je te promets qu'avant la fin du jour, l'ennemi commun sera mort ou en prison. Ainsi, Alexandre Phasis, oublieux déjà de la promesse qu'il avait faite à Pruchot de ne se laisser guider que par lui et de ne rien entreprendre sans son assistance, donnait tête baissée dans le piège que lui tendait le traître Markus. —Ah ! murmura joyeusement celui-ci en quittant Alexandre, cette fois il est bien à nous ! En effet, s'il ne surgissait aucun empêchement à son départ pour Auvers-sur-Oise, Alexandre Phasis était perdu. Et Pruchot qui n'était pas là pour le sauver !

Y resta quelques instants, tout songeur, comme irrésolu, et, finalement, se dirigea vers Paris en descendant la grande rue de Passy. Ybraïl, dans cette voie large, put le suivre d'assez loin sans le perdre de vue. Alexandre marchait lentement, allant tout droit devant lui, distrait, mélancolique et sans être arrêté ; il ne songeait nullement, du reste, à se retourner, et les précautions d'Ybraïl, pour ne pas être aperçu du jeune homme, étaient sans utilité. L'intendant le reconut bien vite et, hâtant sa marche, le suivit de plus près. Cet après-midi d'hiver avait tout le charme d'une belle journée de printemps. Le froid était vif encore, mais tempéré au soleil par de doux rayons qui emplissaient l'atmosphère de clartés vives et réjouissantes à l'œil. Du Trocadéro, où, inconsciemment, s'était arrêté Alexandre, le regard vague, comme perdu dans l'immensité, on apercevait toute la rive gauche dont les toitures en ardoises se piquaient çà et là de points d'or, projetant au loin, sous les reflets du soleil, leurs flèches de feu, et au milieu des grands monuments, les dominant tous, le dôme des Invalides, sorte de plaire tout ruisselant de dorure et comme enflammé par un vaste incendie. Plus bas, entre les deux quais bordés d'arbres, la Seine, miroitante, gaie, animée par le va et vient des bateaux-omnibus et le passage des grands trains de bois. Alexandre Phasis, la main appuyée sur le bronze d'un candélabre à gaz, regardait sans voir, absorbé dans la pensée tyrannique dont il ne pouvait se débarrasser : la trahison d'Annika, et sa poitrine se soulevait sous de douloureux sanglots. A ce moment deux jeunes filles, riennes et jolies, passèrent à côté d'Alexandre et, un instant, s'arrêtèrent, toutes surprises, à la contemplation du prince, dont la beauté typique, la pâleur mate et la grande tristesse éveillaient la curiosité et la sympathie. Elles passèrent ; puis, émuës, rougissantes, se retournèrent aussitôt pour le regarder encore une fois. Phasis indifférent à tout ce qui n'était pas Annika, n'avait rien vu, et les deux jeunes filles s'éloignèrent rêveuses, joignant leurs soupirs aux soupirs mystérieux du bel inconnu. Alexandre reprit sa marche, toujours suivi d'Ybraïl. Il arriva au quai par l'avenue du Trocadéro, s'engagea dans l'avenue Montaigne, traversa les Champs-Élysées et vint s'arrêter à l'avenue Gabriel, juste en face de l'hôtel d'Annika. Là, il se laissa tomber sur un banc et, les coudes sur ses genoux, la tête dans ses mains, il se plongea dans la méditation. Pendant ce temps Ybraïl s'était rapproché. Des enfants poussaient leurs cerceaux dans l'allée, passaient et repassaient devant Alexandre ; d'autres s'ébattaient autour de lui sans que les agissements des uns et les cris joyeux des autres pussent le distraire de ses pensées ; un peu plus loin, un groupe de gargonnettes et de fillettes se montraient curieusement Phasis, dont le costume attirait leur attention et, à mi-voix, ces enfants comme attristés aussi eux, se disaient : —Il pleure ! Ybraïl entendit ces paroles, vit l'émoi qui gagnait le groupe enfantin et s'approcha plus près encore. Entre les doigts crispés d'Alexandre roulaient de grosses larmes. —Oui ! se dit le vieillard, navré de ce grand désespoir, il pleure ! lui... un prince Phasis !... Ah ! ma chère maîtresse a été trop loin... si elle savait !... si j'osais... Oui, oui ! il le faut ! Et sans plus hésiter, traversant l'avenue, il s'introduisit dans le jardin de l'hôtel, par la porte des Champs-Élysées et d'un pas rapide, disparut à travers les méandres capricieux tracés par les arbres verts. Tout haletant, il se précipita chez la princesse. Cette arrivée subite de son serviteur fit tressaillir Annika. —Etais-il donc le messager de quelque mauvaise nouvelle ? —Pâle, anxieuse, toute palpitante et n'osant cependant interroger Ybraïl, elle ne put que balbutier le nom de son fiancé. —Alexandre ?... fit-elle. Mais il y avait dans cette sorte d'interrogation tout un poème d'amour inquiet et de tendresse craintive. —Rassurez-vous, Madame, il est encore vivant ! répondit Ybraïl, mais triste, accablé, terrassé par le chagrin et en proie à une douleur qui se trahit par des larmes. Je crains un malheur. N'espérant

IV

plus rien, se croyant trahi, il pourrait écouter les conseils du désespoir et attenter à ses jours.

— Ah ! s'écria la princesse, que dis-tu ?

— La vérité.

— Où est-il ?

— Là, dans les Champs-Élysées, assis sur un banc, en face du jardin de l'hôtel.

— Que faire, mon Dieu ! que faire ?

— Venez avec moi, Madame. Montrez-vous à lui. Rassurez-le par un mot, par un regard.

— Non ! non ! pas cela ! fit Annika comme épouvantée de ce que proposait son interlocuteur ; si je céda à ton conseil, demain, cette nuit même peut-être Alexandre serait assassiné. Le mot qui doit le rassurer ne peut prendre la forme que tu indiques. Ma présence, une parole imprudente pourraient le perdre ; au contraire, une ligne de mon écriture peut et doit le sauver à l'heure du danger.

Vivement, elle traça quelques mots sur une feuille blanche qu'elle remit ensuite à Ybraïl.

— Prends ceci, lui dit-elle, et rejoins au plus vite Alexandre ; suis-le pas à pas, ne le quitte pas un instant du regard, et selon qu'il agira, selon que ses ennemis, ceux qui l'entourent, deviendront menaçants ou à redouter, car, sache-le bien, sa vie est mise en péril à toute minute, remets-lui ce billet. Ton apparition et cette lettre ajourneront le danger. Du reste, ne prends nul souci, je m'en charge.

— Ah ! Madame, puissiez-vous dire vrai !

— Va ! va ! ajouta la princesse en poussant Ybraïl dehors.

L'interlocuteur reprit le chemin qu'il venait de parcourir et arriva à la porte du jardin.

Alexandre, toujours à la même place, n'avait pas changé de position.

Ybraïl ouvrit rapidement la porte, la referma sans bruit et vint se placer en observation à l'angle d'une des fontaines voisines de l'avenue Gabriel.

Le soleil avait disparu et un vent du Nord, très froid, soufflait à travers les Champs-Élysées et en chassait promeneurs et enfants.

Dans l'avenue Gabriel, le vent soulevait devant lui des flots de poussière qui se transformaient en aveuglants tourbillons.

Alexandre, placé au centre de ce mouvement giratoire, en fut le premier atteint. Il se leva et, après avoir jeté un dernier regard vers l'hôtel d'où il avait été si impitoyablement chassé, refrénant sa douleur et ne songeant plus qu'à la vengeance, il s'enveloppa de son manteau et, d'un pas rapide, gagna le boulevard.

Une horloge de la rue de la Paix lui apprit qu'il était trois heures et demie. Il avait une demi-heure devant lui pour se rendre à la gare du Nord. C'était, même à pied, plus que suffisant.

Arrivé à la place de l'Opéra, il prit à gauche et se trouva dans la rue Lafayette, dont la grande voie le conduisait directement au chemin de fer.

La nuit descendait rapidement. A cette époque de l'année et dans les jours sombres, dès quatre heures de l'après-midi, la voie publique et les magasins s'illuminaient.

Dans un des nombreux cafés de la place Coubaix, à l'angle du boulevard Denain, Markus, la figure collée aux vitres, attendait.

Tout en lui exprimait l'inquiétude, une sorte d'anxiété. Alexandre Phasis serait-il fidèle à sa parole ?

Bientôt la porte du café s'ouvrit et un personnage à figure d'oiseau de proie, domestique à la solde des musiciens tziganes, entra dans le café et se dirigea vers la table à laquelle se trouvait Markus.

— Eh bien ? fit celui-ci.

— Il vient !

— Tu l'as vu ?

— Oui ! Il se dirige vers la gare et dans une minute il traversera la place.

— C'est bien, je n'ai plus besoin de toi ! Va-t-en !

L'espion sortit aussitôt, et afin de ne pas se trouver en présence d'Alexandre, prit par la rue de Compiègne et le boulevard de Magenta.

En effet, après quelques instants, Markus vit apparaître Alexandre, marchant d'un pas hâtif vers la gare.

Comme il avait payé sa consommation à l'avance afin de ne pas perdre de temps lorsque l'arrivée de Phasis lui serait signalée, il sortit du café et traversa la place.

C'est à ce moment qu'Ybraïl, toujours à la suite du prince et très surpris de le voir se rendre à une gare de chemin de fer, aperçut Markus, qu'il connaissait bien et dont la présence et les intentions lui avaient été signalées comme suspectes par Annika.

— Ah ! se dit l'intendant, je commence à comprendre !

Cet homme entraîne Alexandre Phasis dans une aventure, dans un guet-apens où le prince laissera sa vie ! Heureusement que je suis là pour empêcher la réussite de ce projet !

Et il suivit Markus.

A la porte du départ, le tzigane rejoignit Alexandre.

Tous les deux se dirigèrent vers le guichet qui venait de s'ouvrir.

Mais Markus seul s'y présenta.

Ybraïl, de l'une des portes, guetait les agissements des deux hommes.

— Me serais-je trompé ? se demandait-il. Est-ce que le prince ne partirait pas ?

Et son attention redoubla.

Eh bien, non ! il ne s'était pas trompé, car bientôt, muni de deux tickets, Markus quitta le guichet, fit signe à Alexandre et, passant devant celui-ci, se dirigea vers la salle d'attente.

L'incertitude d'Ybraïl avait cessé il fallait agir au plus vite.

Rapidement, il traversa la salle des Pas-Perdus, et, au moment où Alexandre, derrière Markus, allait rejoindre le tzigane, Ybraïl le rejoignit par son manteau.

Alexandre se retourna vivement.

Il vit Ybraïl, le reconnut et laissa échapper une exclamation de surprise.

— Toi ! toi ! s'écria-t-il. Mais qui t'envoie ?

— La princesse ! répondit Ybraïl.

— Est-ce possible ?

— Je le jure et en voici la preuve.

En même temps, Ybraïl remettait à Alexandre le billet que lui avait confié Annika.

Phasis, tremblant d'émotion, n'osant croire encore les paroles du vieillard, déplaça le billet et s'empressa d'y jeter les yeux.

Il ne contenait que ces mots :

« Ce soir, à neuf heures, la porte de l'avenue Gabriel s'ouvrira devant toi. Mais, dès à présent, sache bien que je n'ai jamais cessé de t'aimer. — Ton Annika. »

Les amoureux passent facilement de l'extrême douleur à l'extrême joie, et, le plus souvent, sans transition aucune ; après avoir plus ou moins longtemps désespéré, ils reviennent soudainement à l'espérance. Il est vrai que, souvent, la réflexion, le désir que nous avons tous de nous créer d'affligeantes chimères, amène le doute, et que la joie s'empoisonne aussitôt du soupçon.

Alexandre Phasis n'en était encore qu'à la phase des transports joyeux ; le doute, le soupçon n'avait point eu le temps de naître en lui. Cela devait venir cependant.

Mais l'avenir lui importait peu, en ce moment ! Ayons même qu'il n'y songeait guère. Il était heureux, cela lui suffisait.

Quant à Salem, quant à la vengeance à tirer de lui, il n'oubliait ni celle-ci, ni celui-là ; mais sa maîtresse l'attendait, sa maîtresse allait lui ouvrir ses bras, c'était un bonheur, une joie qui ne pouvait se remettre ; la vengeance viendrait plus tard ; il retrouverait Salem un autre jour.

Pendant ce temps Markus s'impacientait.

Que faisait donc Alexandre ? Qui pouvait le retenir dans la salle des Pas-Perdus ?

Il revint à l'entrée du couloir et aperçut Phasis, tout rayonnant en compagnie d'un inconnu.

— Qu'attends-tu donc ? dit-il au prince.

Et l'attirant vers la salle d'attente.

— Entre là, ajouta-t-il, j'ai oublié d'acheter des cigares. Je reviens dans un instant.

C'était, on s'en souvient, Salem qu'il allait trouver.

Alexandre, d'un geste se débarrassa de Markus.

— Je ne pars plus ! dit-il résolument.

— Quoi ? Comment !... fit le tzigane ahuri.

Mais Phasis avait mieux à faire que de donner des explications à Markus.

Il prit le bras d'Ybraïl et l'entraîna vers la sortie en lui disant :

— Viens ! viens !

Tous les deux gagnèrent la place, se dirigèrent vers le boulevard Denain.

Markus, un instant stupéfié, revint à lui, et se mit à la poursuite des deux hommes ; mais à la porte du départ, dans sa précipitation, il se heurta à une voiture qui venait d'arriver là.

La portière s'ouvrit et Salem se montra.

— Eh bien ! dit-il à Markus, où cours-tu donc ?

— Rejoindre le prince.

— Où est-il ?

— Pardieu ! il nous échappe. Vite à ses trousses ; il faut savoir où il va et qui l'emmène.

Salem et Markus se mirent à la

poursuite d'Alexandre et de l'intendant d'Annika.

Mais la voiture de Salem n'était point arrivée seule à la gare ; elle était suivie de quinze pas de distance, par une autre voiture, qui comme la première, s'était rangée le long du trottoir. Seulement, chose singulière, personne n'en était descendue.

Cependant, au moment où Salem et Markus prenaient à pied la direction du boulevard Denain, la portière de la seconde voiture s'ouvrit et une tête d'homme s'y montra — la tête de Pruchot, toute souriante.

— C'était pour ce soir, paraît-il, murmura l'agent ; mais la victime a fait défaut. On essaie de la rattraper, il me semble !... ça brûle !... Ne perdons pas de vue ces deux coquins.

Et s'adressant au cocher et lui désignant Salem et Markus :

— En route, camarade, et ouvrons l'œil, mon vieux ! suivons ces deux hommes.

— Compris ! répliqua le cocher, en poussant son cheval derrière les deux complices.

Ceux-ci s'étaient avancés jusqu'à la bifurcation des boulevards Denain et Magenta et la rue Lafayette. Trois grandes voies s'ouvraient devant eux. Laquelle des trois avait été prise par Alexandre et son compagnon ?

Ils plongèrent par le regard de ci, de là, en avant, à droite et à gauche, mais toutes leurs investigations furent inutiles. Alexandre et Ybraïl avaient disparu !

V

Par les froides soirées d'hiver les Champs-Élysées, si gais, si vivants, si animés durant la belle saison, se transforment en vastes solitudes. Tout contribue alors à faire le vide dans cette délicieuse promenade : le vent du Nord qui s'enrouffle, impétueux et violent, sans obstacle aucun, à travers les larges avenues, la fermeture des cafés-concerts et du cirque et l'absence de clientèle aux restaurants déserts que n'abritent plus les vertes frondaisons.

C'est à peine si, après sept heures du soir, on y rencontre quelques passants et, dans l'allée principale, quelques voitures de maîtres qui, dans un galop rapide, conduisent au théâtre ou en soirée les hôtes des demeures aristocratiques du quartier Montaigne.

A neuf heures, c'est le désert.

Ce soir-là, la température, douce dans la journée cependant, était descendue au-dessous de zéro et, comme il arrive souvent en pareille saison, le froid avait sévi, dès les premières heures de la nuit, avec une brutale intensité.

Cependant, chose assez bizarre, la solitude n'était point aussi complète qu'on pouvait le supposer tout d'abord vers le milieu de l'avenue Gabriel. Ça et là, en prêtant une certaine attention à ce qui s'y passait, on pouvait apercevoir des ombres mobiles émergeant par instants des massifs d'arbres, et entendre dans les allées voisines comme un murmure de voix que le vent poussait devant lui et apportait dans l'avenue.

Dans l'espace compris entre le jardin de l'hôtel d'Annika et le jardin de l'Ambassade anglaise, un petit coupé de maître, dont le cocher, vêtu de noir, se tenait sur son siège, les rênes de son cheval en main comme s'il fut prêt à partir, stationnait immobile.

Juste au moment où le carillon de l'horloge du palais de l'Élysée annonçaient que neuf heures allaient sonner, un personnage débouchant par l'avenue de Marigny, contourna les murs du palais et s'engagea dans l'avenue Gabriel.

C'était Alexandre Phasis, facilement reconnaissable à sa haute taille, à son front mou, et à la barbe noire qui encadrerait si bien son visage. Dans le grand silence de la nuit claire, son pas, frappant le sol asphalté, avait, auparavant qu'il se montrât dans l'avenue, annoncé son arrivée. Aussitôt les ombres s'agitèrent et une voix, comme un signal murmura :

— C'est lui !

Alors de derrière les grands arbres et les massifs d'arbustes, surgirent plusieurs individus qui, au moment où Alexandre passait à côté de la voiture, se jetèrent sur lui, le baïllonnèrent et le firent entrer de force dans le coupé où ils prirent place à ses côtés.

Cet acte de violence s'était accompli avec une telle prestesse, une telle rapidité que Phasis n'avait même pas eu le temps de se défendre. En une seconde, il avait été aveuglé sous les plis épais d'un foulard, baïllonné, enlevé de terre, porté dans la voiture, et assis entre ses deux ravisseurs.

Le véhicule enlevé par un vigoureux cheval, s'éloigna dans un galop rapide.

Alexandre, au bruit des roues, reconnut que la voiture marchait sur le pavé, c'est-à-dire dans les rues de Paris. Ce bruit se continua pendant un temps assez long, une heure peut-être, et cessa enfin ; cette fois, le coupé roula sur la terre. Cependant, là encore, il se faisait dans l'atmosphère une sorte de bruissement qui éloignait toute idée d'une course à travers la campagne.

La voiture s'arrêta et une voix dit à Alexandre :

— Nous sommes arrivés, Monsieur. Je vous prévins que tout cri, tout appel, toute résistance seraient absolument inutiles et n'auraient d'autre résultat que d'amener une mort immédiate.

Laissez-vous faire, et croyez que vous n'aurez point à le regretter.

En même temps, il fut saisi à droite et à gauche par des bras nerveux et descendu de voiture.

Un vent froid et vif le frappait à la face, et il continuait d'entendre ce bruissement vague dont nous venons de parler.

On le guida ainsi à travers des allées sinueuses — ce qui lui fit penser qu'il parcourait un bois ou un jardin ; puis, on l'aïda à monter quelques marches ; une porte s'ouvrit, et il eut la sensation d'un lieu clos, à l'atmosphère tiède et légèrement parfumée. On le poussa en avant, et la même voix qui avait déjà parlé lui dit :

— Bonne nuit, mon prince !... Vous êtes libre. à la condition de ne pas chercher à fuir d'ici ; ce qui, au surplus, est absolument impossible.

D'un geste rapide, Alexandre enleva le foulard qui le baïllonnait et l'empêchait de voir et se retourna vivement.

Une porte pleine et solide se trouvait devant lui ; mais se souvenant des quelques pas qu'on lui avait fait faire, il reconnut qu'entre lui et le dehors devait se trouver une antichambre et par conséquent une seconde porte.

Il était prisonnier !

Prisonnier de qui ?

Où ?

Alors il jeta un regard curieux autour de lui et il lui apparut que si prison il y avait, celle-ci du moins n'avait rien de pénible si ce n'était l'absence de liberté.

Il se trouvait dans un petit salon au parquet recouvert d'un tapis et meublé avec un confort assez rassurant ; un large divan faisant le tour de la pièce et çà et là des fauteuils capitonnés ; au milieu, une table couverte de livres, de revues, de journaux, d'albums ; dans un vase de Sèvres un gros bouquet de violettes de Parme et tout à côté une boîte de purs havanes ; sur la cheminée, deux lampes dont la lumière voilée se répandait dans l'appartement, moelleuse et douce ; de grosses bûches brûlaient dans l'âtre et, à côté, un amoncellement d'autres bûches dénotait que toutes les précautions contre le froid avaient été prises.

Dans l'entrebâillement d'une porte, menant à une seconde pièce, il aperçut un lit ; c'était la chambre à coucher. Là, rien n'avait été oublié : ni la robe de chambre, ni les pantoufles, ni le linge, ni la toilette.

Alexandre se dit que la prison était dorée, mais que tout cela dénotait la pensée d'un long séjour.

Que lui voulait l'auteur du rapt et pourquoi le traiter ainsi ?

Il y avait trois fenêtres dans l'appartement.

Phasis s'empressa de les ouvrir les unes après les autres. Toutes les trois étaient closes au dehors par des persiennes aux lames mobiles, en fer, hermétiquement jointes et qui ne devaient manœuvrer que par un mécanisme qui échappa à ses investigations.

Alors, ajournant au lendemain les autres recherches, il poussa un fauteuil le long du foyer, prit un cigare dans la boîte, l'alluma, et, tout rêveur, un peu inquiet, il s'assit au coin du feu, où nous le laisserons à ses réflexions pour revenir à Annika Swani.

L'avis que Pruchot lui avait donné la veille de l'accord de Salem et de Markus, dans le but de faire disparaître Alexandre, et la crainte que celui-ci, poussé par le désespoir, attentât à ses jours, n'étaient pas les seuls motifs qui eussent déterminé Annika à recevoir le prince. Il en existait un autre, né du jour même et encore inconnu du lecteur. Dans l'après-midi, Salem s'était présenté chez elle et lui avait officiellement demandé sa main. Annika, semblant céder aux vives instances, aux pressantes sollicitations du faux prince, la lui avait accordée.

Une partie de son programme se trouvait accomplie ; il importait pour la réussite de l'autre qu'Alexandre Phasis, à partir de ce moment, ne fût pas plus exposé aux

coups de ces ennemis qu'aux suggestions de son désespoir. C'est pourquoi elle l'appela.

Cependant, pour la sécurité de ses projets, le concours d'un des hauts fonctionnaires de l'ambassade de Russie lui était indispensable. Elle pensa à aller demander au consul général, et comme il n'y avait plus de temps à perdre, elle ordonna d'atteler et se fit conduire aux bureaux du consulat.

On se doute bien de l'empressement que mit le consul général à la recevoir et de l'accueil respectueux qu'il lui fit.

On connaissait la présence de la princesse à Paris et la vie mystérieuse qu'elle y menait ; mais, comme sa présence n'avait aucun caractère officiel, on avait respecté son incognito tout en cherchant à en connaître la cause.

Une étrangère de haute marque, jeune, belle, immensément riche, venue à Paris pour vivre dans une solitude qui ressemblait à de la réclusion, ce n'était point chose commune, et l'on estimait qu'il fallait de bien graves motifs à la princesse pour s'être décidée à mener pareille existence.

Le consul, à qui un valet avait remis la carte d'Annika, s'empressa de venir au-devant d'elle avec les marques de la plus vive déférence.

— Madame, lui dit-il, permettez-moi de supposer que votre présence au consulat est la preuve que la princesse Swani a mis fin à la vie solitaire qu'elle menait et qu'elle va prendre la place qui lui appartient si légitimement dans les salons de l'ambassade et de la colonie russe.

— Vous avez deviné juste, monsieur le consul général, répondit Annika ; mais ma démarche auprès de vous a aussi un autre but. Vous plairait-il de me donner pour un des plus prochains jours, une audience d'une heure ?

— Une audience ! Mais je suis prêt à vous la donner à l'instant même s'il vous convient de l'accepter pour aujourd'hui.

— J'accepte avec joie. Ce sont des révélations bien graves que je viens vous faire et votre concours que je viens vous demander.

— Parlez, princesse, je vous écoute. Quant à mon concours, il vous est acquis à l'avance et je suis trop heureux de vous le donner.

Annika prit la parole et parla longtemps.

Ce qu'elle dit au consul intéressa celui-ci au plus haut degré et fit naître, à diverses reprises, son étonnement et sa stupefaction.

Était-il possible que tout ce que lui racontait la princesse fût vrai ?

Annika tira de sa poche différents papiers — un autre sur lequel elle attira plus spécialement l'attention du consul — qui, tous, confirmaient ses allégations, et termina en faisant confiance au consul de ses projets.

— Maintenant, conclut-elle, vous savez ce que j'attends de vous, monsieur le consul général. Puis-je espérer d'avoir votre aide ?

— Oui, Madame, absolument. — J'ajoute que c'est un devoir pour moi de vous assister dans une circonstance aussi solennelle et aussi grave. Soyez certaine de mon dévouement. Au jour et à l'heure dits, je serai exact.

— Merci, monsieur. Laissez-moi compter sur la discrétion la plus complète.

— Elle s'impose et est même un gage de succès. Vous avez ma parole, Madame.

L'audience était terminée.

La princesse conduite jusqu'au perron par l'agent diplomatique, monta en voiture et gagna son hôtel où l'attendait impatiemment Ybraïl.

Le consul, rentré dans son cabinet, examina de nouveau les papiers qui lui avaient été confiés par la Mingrélienne.

— Tout cela est étrange, fantastique et tient du prodige ! se dit-il. Et moi qui, jadis, me suis porté garant de la probité du pseudo-prince ! Eh bien ! j'ai fait de la belle besogne, par ma foi ! Il me faut prendre les devants au plus vite, afin de ne rien perdre dans la considération de cet excellent M. Pruchot, l'homme à l'esprit le plus fin et le plus délicat que je connaisse. Ce n'est pas manquer à la discrétion que j'ai promise à la princesse. et puis, il me semble qu'à un certain moment la présence d'un agent de police deviendra une nécessité.

Il prit une feuille blanche, y traça quelques lignes, la mit sous enveloppe et sonna un garçon de bureau.

— Tout de suite cette lettre à la préfecture de police, ordonna-t-il. Mais cette missive, adressée à Pruchot, ne devait lui parvenir que vingt-quatre heures plus tard.

Nous allons dire pourquoi.

VI

Pruchot, de sa voiture, qui stationnait maintenant à l'un des angles du boulevard Denain, suivait les regards désappointés de Markus cherchant vainement Alexandre, et ceux pleins de méfiance de Salem se demandant sans doute si son complice ne jouait pas la comédie.

Après quelques instants de pour parler entre les deux hommes, ils se séparèrent.

Pruchot se décida à suivre Markus qui le mena à la Chaussée de la Muette; le chef des musiciens tziganes voulait probablement s'enquérir à l'hôtel si Alexandre était rentré au logis commun. C'était bien improbable.

Mais qu'était devenu le prince Phasis? Il importait à Pruchot d'en être instruit. C'est dans ce but que, laissant Markus à la Chaussée de la Muette où il se proposait de revenir dans la soirée, il regagna l'intérieur de Paris.

Différentes questions s'imposaient à son examen. La première qu'il se posa fut celle-ci :

Pourquoi Alexandre, était venu jusqu'à la gare du Nord, avait-il tout à coup rebroussé chemin?

C'est que sans doute, un incident quelconque avait surgi. Mais qu'était cet incident et qui l'avait fait naître? Qui avait eu assez d'influence sur l'esprit d'Alexandre pour modifier aussi soudainement ses résolutions?

Après les promesses du jeune homme de ne se laisser guider que par les conseils de Pruchot; il fallait qu'il se fût passé deux faits bien graves, ayant eu pour résultat, le premier, de l'amener au chemin de fer; le second, de l'en éloigner subitement.

Le premier ne pouvait être que l'œuvre de Markus; mais qui avait fait naître le second? la princesse, peut-être!

Et d'abord, pourquoi Markus avait-il attiré Alexandre à la gare du Nord et vers quel but voulait-il l'entraîner?

Pour le savoir, l'agent se rendit au chemin de fer où, après s'être fait connaître du buraliste chargé de la délivrance des billets, il se livra à un sommaire interrogatoire.

Le train de quatre heures 25 n'allait pas plus loin que versant de l'est, c'est-à-dire ne desservait qu'un très petit nombre de stations il devait être facile à l'employé de se souvenir des billets qu'il avait distribués.

En effet, le buraliste, sans aucune hésitation, en fit la nomenclature à Pruchot.

Parmi ces billets deux seulement étaient pour Auvers-sur-Oise. Cette destination éclairait l'agent.

—Vous rappelez-vous à qui vous avez remis ces deux billets? demanda-t-il à l'employé.

—Parfaitement, répondit celui-ci: Un grand diable, coiffé d'un feutre noir, ayant de longues moustaches, et drapé à l'espagnole dans les plis d'un court manteau.

—Bon! le suis fixé maintenant, dit Pruchot. Merci bien.

Et lorsqu'il fut dehors.

—Alexandre Phasis l'a échappé belle! ajouta-t-il. Je devine le plan des deux coquins; l'amener dans la maison de l'Ermitage ou simplement au coteau et le faire disparaître dans un de ces souterrains d'où j'ai si heureusement tiré mon ami Camuzot.

Ce n'était pas mal imaginé!... Ah! le prince doit une fière chandelle à celui qui l'a débarrassé de ce voyage. Mais voilà!... qui est-ce?

Et tout songeur, l'agent vint flâner dans le faubourg Saint-Honoré, aux environs de l'hôtel d'Annika, dans l'espoir d'y faire une découverte quelconque.

Après une attente assez longue, sans résultat, il entra dans un petit rez-de-chaussée et y dina rapidement et se rendit ensuite à la Chaussée de la Muette. Il était plus de huit heures, les musiciens tziganes avaient achevé leur repas. Pruchot, sans aucune précaution cette fois, s'introduisit dans le bureau de l'hôtel.

Mme Chapuis, assise devant le feu, faisait sa comptabilité du jour.

—Eh bien, madame Chapuis, demanda Pruchot, après avoir refermé la porte, quoi de nouveau aujourd'hui?

—Mais rien, monsieur Pruchot, rien!

Et comme l'agent souriait, l'hôtelière reprit d'un ton craintif:

—Oh! Je vous le jure... il n'y a rien du tout.

—Alors tout votre monde est au complet?

—Je n'ai pas dit ça.

—Que dites-vous donc, en ce cas? Voyons, expliquez-vous, madame Chapuis, et vivement!

—Il me manque ce soir un locataire....

—Un des musiciens, peut-être? —Oui!

—Lequel? —Le plus jeune... le plus beau... celui qui a le teint mat, de grands yeux noirs et qui porte la barbe taillée en pointe.

—Alexandre! s'écria Pruchot. —Ah! il se nomme Alexandre!

reprit l'hôtelière, je l'ignorais... Je ne connais, par leur nom, que leur chef, M. Markus, et leur domestique, M. Belusco.

—Passons! passons!... Vous dites, madame Chapuis qu'un de ces musiciens n'a pas diné à l'hôtel ce soir?

—Oui, Monsieur. —Et à quelle heure, dans la journée, en est-il sorti s'il vous plaît? Vous devez le savoir.

—Certes!... je sais tout ce qui se passe dans mon hôtel... vers deux heures, monsieur Pruchot.

—Il était seul? —Oui. —Dans la matinée, aucun incident?

—Aucun, Monsieur, si ce n'est qu'après déjeuner, M. Markus et M... Alexandre sont restés près d'une heure tous les deux en conversation dans la salle à manger.

—Ah! très bien... Je comprends. —L'hôtelière eut un sourire naïf.

—Et M. Markus est sorti, lui?... ajouta Pruchot.

—Vers trois heures. —Se l'égalément? —Non!... en compagnie de M. Belusco.

—Tiens! tiens!... Et ils sont rentrés ensemble?

—Non!... l'un après l'autre.... —M. Belusco d'abord et M. Markus ensuite, à une heure de distance d'une heure environ?

—Vous êtes donc sorcier, monsieur Pruchot? demanda Mme Chapuis avec admiration.

—Un peu... ça rentre dans mon métier de tout savoir... comme vous, madame Chapuis, de ne rien ignorer de ce qui se passe dans votre hôtel. Avec cette différence toutefois que vous, c'est la curiosité qui vous fait agir, tandis que moi... c'est autre chose. Finalement, l'autre... celui qui est parti à deux heures, n'est pas rentré?

—Non, monsieur. —L'agent réfléchit quelques secondes.

—Faites attention à mes paroles, madame Chapuis, et ne les oubliez pas, recommanda-t-il à l'hôtelière.

—Toutes vos paroles sont sacrées pour moi, monsieur Pruchot, vous le savez bien, et je n'ai garde de rien oublier.

—Eh bien, dites à monsieur.... Alexandre — ce nom là est pour vous seule, madame Chapuis, — que j'ai à lui parler et que demain matin, entre huit et neuf heures, je serai ici... dans ce bureau.

—Votre commission sera faite, Monsieur. Mais si M. Alexandre ne rentrait pas?... —S'il ne rentrait pas!... diable!...

En ce cas vous ne pourriez faire ma commission, madame Chapuis, cela va de soi. Quoiqu'il arrive, je serai ici demain matin, entre huit et neuf heures. Au revoir, madame Chapuis, et motus, s'il vous plaît.

—Oh! Monsieur.... —Bien! bien! Je sais qu'on peut compter sur votre discrétion. Servez-moi, madame Chapuis.

Pruchot suivit à peu près le même chemin qu'avait parcouru Alexandre dans la journée et, comme celui-ci, s'arrêta à l'avenue Gabriel.

Là, pendant quelques instants, il resta en observation devant l'hôtel de la princesse, dont quelques points lumineux s'apercevaient à travers les massifs d'arbustes verts.

Qu'il eût passé en ce endroit un quart d'heure plus tôt et il eût assisté à l'enlèvement d'Alexandre Phasis, qu'il eût empêché sans doute. Ce qui prouve que les faits les plus importants de la vie tiennent non pas à une question d'heures, mais à une question de minutes.

Et comme il se faisait tard, l'agent, au lieu de pousser jusqu'à la préfecture de police, ainsi qu'il en avait l'habitude, rentra chez lui et se mit au lit. Il avait bien gagné le repos qu'il s'accordait.

Mais le lendemain, à l'heure dite, il entra dans le bureau de Mme Chapuis.

—Avant qu'il eût ouvert la bouche pour s'informer d'Alexandre, l'hôtelière lui dit:

—Pas rentré hier soir, notre homme!

Cette fois Pruchot fut pris d'inquiétude.

En effet, cette absence était singulière et difficilement explicable. Qu'était devenu Alexandre? Était-ce volontairement qu'il avait disparu ou l'avait-on fait disparaître? Et, en ce cas, qui était l'auteur de la disparition? Était-ce Salem? Était-ce Markus? Était-ce

ce les musiciens tziganes, ses compagnons? —La princesse, peut-être? fit Pruchot.

Mais bien vite, il repoussa cette supposition.

Toutes ces choses le troublaient, l'intriguaient, le rendaient perplexe.

—Ah! se dit-il, j'ai eu tort de quitter d'un jour, d'une heure ce malheureux prince, et je ne me le pardonnerai jamais si, pendant ce temps, on a attenté à sa vie!... Que faire maintenant? Pardieu! surveiller les deux personnages sur lesquels doivent porter mes soupçons, Salem et Markus.... et aussi ce Belusco dont m'a parlé Mme Chapuis; il a dû jouer un rôle quelconque dans le drame, si drame il y a. De ces deux derniers, je me charge; quant à Salem, ça va être l'affaire de Camuzot. Prévenons vite ce cher camarade.

Il traça quelques lignes au crayon sur une feuille de son calepin et la mit sous enveloppe à l'adresse de Camuzot.

—Madame Chapuis, dit-il à l'hôtelière, il me faut un commissionnaire discret et prompt. Avez-vous cela?

—Pour combien de temps, le commissionnaire?

—Aller et retour, en voiture, une heure.

—Je vais vous donner Joseph. Joseph était un de ses garçons. Elle l'appela.

—Faites ce que va vous ordonner Monsieur, lui dit-elle en désignant Pruchot.

—Rien que de très simple, ajouta l'agent. Porter cette lettre à son destinaire; mais comme la course est longue et que la lettre est pressée, prendre à la station une voiture à l'heure, et surtout ne pas musarder en route. Vous avez compris, n'est-ce pas?

—Oui, Monsieur. —En ce cas, partez vite; j'attends ici votre retour.

Et de Peil, Pruchot suivit le garçon qui n'avait que quelques pas à faire pour se rendre à la station de voitures.

Puis, s'adressant à Mme Chapuis.

—Aucun de vos locataires n'est encore sorti? demanda l'agent.

—Aucun, Monsieur. —Bien!... Je vais au café en face; c'est là que vous m'enverrez votre garçon dès qu'il sera de retour.

Pruchot se mit aux trousses de Markus et ne le perdit pas de vue de toute la journée, mais sans résultat aucun pouvant l'aider à retrouver Alexandre.

A l'heure du dîner, il abandonna Markus à son hôtel et courut à la rue Saint-Florentin.

Camuzot était là, fidèle au poste.

—Eh bien, lui demanda Pruchot, qu'est-ce que tu as appris?

—Rien d'important. Notre homme est sorti à deux heures seulement. Il s'est rendu Faubourg Saint-Honoré chez la princesse, y est resté une demi-heure; puis a fait une visite au cercle et est rentré chez lui, où il dîne, d'après ce que m'a dit le concierge. J'allais profiter de cela pour aller dîner, moi aussi, lorsque tu es arrivé.

Pruchot était d'humeur exécrable, mais ne le laissait point voir. Cependant Camuzot, dont l'intelligence s'affinait par l'habitude, s'aperçut que Pruchot n'avait point son calme habituel.

—Quelque chose te tracasse! lui dit-il. Qu'est-ce qu'il y a?

—Rien! va dîner. —Et toi?

—Moi j'ai affaire à la préfecture. —Veux-tu que je t'y accompagne?

—Non! notre homme sortira sans doute dans la soirée; il faut que tu sois là pour le suivre.

—Quand te reverrai-je? —Ce soir très probablement. —C'est vrai que tu n'as aucun souci?

Pruchot serra affectueusement la main de son camarade.

—Je te dirai cela demain... ou un autre jour. Au revoir.

Qu'allait faire l'agent à la préfecture de police?

On l'a deviné sans doute: s'enquérir si parmi les drames quotidiens de la vie de Paris aucun n'avait amené la découverte d'Alexandre Phasis ou ne lui était relatif.

On le voit, pour trouver les traces du prince, Pruchot s'accrochait à toutes les branches, même les plus fragiles.

Mais là, on s'en souvient, l'attendait la lettre du consul général de Russie.

—Mon cher monsieur Pruchot, lui disait l'agent consulaire, j'ai à vous parler. Venez au plus vite à mon bureau.

Au plus vite, et la lettre était datée de la veille!...

Pruchot n'hésita pas: il courut sans perdre une minute à la rue de Grenelle - Saint - Germain, tout anxieux de savoir ce que le consul pouvait avoir à lui apprendre de si pressé.

Le consul n'était pas encore à table et s'empressa de recevoir Pruchot.

—Ah! dit-il en souriant, vous avez enfin reçu ma lettre!

—Aujourd'hui seulement, il y a une demi-heure; j'ai pris une voiture et me voici!

—Mais c'est hier que je vous ai écrit!

—Et c'est hier aussi que votre lettre est arrivée à la préfecture. J'étais absent et ne suis rentré que ce soir. Voilà qui vous explique mon retard.

—Vous ne prenez donc jamais de repos, mon cher Monsieur?

—Jamais!... les turpitudes humaines ne m'en laissent pas le loisir.... Je ne m'en plains pas, au reste: j'aime mon métier et j'y trouve de vives satisfactions. C'est une bataille de tous les jours, de tous les instants parfois; il ne suffit d'en sortir vainqueur pour être parfaitement heureux.

—Oui! je comprends!... Cette sorte d'existence ne doit pas être sans charme. Vous devez vous trouver fréquemment en présence d'affaires si étranges, si extraordinaires, ourdies avec une science si diabolique, que ce doit être une grande satisfaction d'y apporter la lumière et de démasquer les coupables.

—Très grande en effet. —Sont-elles nombreuses en ce moment, les affaires de ce genre, M. Pruchot?

L'agent, un peu surpris de la banalité de ces propos qui n'expliquaient point l'invitation pressante du consul général, répondit de même manière:

—La variété des crimes et des criminels est infinie.

—Il y a une de ces affaires surtout qui doit, à elle seule, absorber tout votre temps.

Pruchot ouvrit les oreilles.

—Nous y voilà, pensa-t-il. Et tout haut:

—Laquelle? —Celles des deux Phasis!

Et en même temps qu'il jetait à Pruchot cette étourdissante révélation, le consul général regardait l'agent d'un air narquois.

Pruchot bondit sur son fauteuil.

—Vous savez?... s'écria-t-il. —Tout!... Mon Dieu, oui!... Un consul a aussi lui, sa police, et une bonne parfois.

Ce fut au tour de Pruchot de sourire.

—Mais il le fit sans trop de malice et avec une modestie dont lui sut gré le consul.

—Oh! dit celui-ci en souriant également, je m'empresse d'ajouter que ma police est de création toute récente; elle ne date que de quelques jours. Je tiens cependant à vous prouver qu'elle est bien faite: Vous cherchez le vrai Phasis!

C'est vrai! Toutefois, il est une preuve qui serait pour moi plus concluante encore.

—Laquelle? —Ce serait de me dire où il se trouve.

—Je le pourrais... mais il s'agit d'un secret qui ne m'appartient pas.

—Alors mettez que je n'ai rien dit, Monsieur le consul général. Je craignais qu'on eût attenté à la vie d'Alexandre Phasis je suis complètement rassuré maintenant.

—Et c'était pour arriver à ce but que je voulais vous voir, cher Monsieur Pruchot: je tenais, après mon erreur bien involontaire d'autrefois, à vous tirer d'inquiétude.

—Vous savez à quoi je fais allusion, je suppose?

—Oh! parfaitement!

—L'erreur était commune, au surplus, en ce sens que lorsque vous me parliez du personnage faux, je vous parlais, moi, du personnage vrai.

—Oui! tout s'explique aujourd'hui. Je vous suis très reconnaissant de cette bienveillante attention, Monsieur.

—J'avais aussi une nouvelle à vous apprendre.

—Intéressante?

—Vous allez en juger. Mercredi prochain, il y aura fête, le soir, à l'hôtel de la princesse Annika Swani.

—A quelle occasion?

—A l'occasion de la signature d'un contrat de mariage.

—La princesse se marie?

—Mais oui, monsieur l'agent; elle se marie... avec le prince.

—Quel prince? fit Pruchot voulant pousser le consul à bout.

Mais celui-ci, devant l'intention du policier, évita de répondre.

Il mit en souriant un doigt sur ses lèvres et dit:

—J'espère que M. le docteur Nicolas sera de la fête en qualité de compatriote, c'est presque un devoir.... J'ajoute pour ce qui me concerne, que je serai très aise de le rencontrer, ce soir-là, à l'hôtel de la princesse.

—Puisqu'il en est ainsi, Monsieur le consul général, je transmettrai votre désir au docteur.

—Tous mes remerciements, et à bientôt, n'est-ce pas?

—A mercredi. —Oui, à mercredi.

Pruchot se retira et, dehors, congédia sa voiture. Il n'en avait plus besoin désormais: rien ne pressait, et il estimait la marche chose très salutaire.

—Mme Annika a passé par ici, se dit-il en s'arrêtant un moment en face de l'ambassade russe. Très habile cette Mme Annika! Aussi naïve qu'une Parisienne, ce qui est le dernier mot de la rouerie féminine.... Elle s'est jouée de moi!... Oh! je prendrai ma revanche.... pour cela il s'agit de savoir où se trouve Alexandre Phasis... Ce n'est peut-être pas impossible. En attendant, allons dîner.

Et il entra dans le premier restaurant qu'il trouva sur sa route.

A peu près à la même heure Camuzot, qui avait repris sa faction dans la rue Saint-Florentin, aperçut, s'introduisant dans la maison habitée par Salem, un personnage drapé dans les plis d'un manteau court et coiffé d'un feutre mou. Il le reconnut à sa haute taille et aussi à ses prodigieuses moustaches: c'était Markus.

—Que venait-il faire chez son complice?

Pour pouvoir s'introduire derrière le chef des musiciens tziganes chez le faux prince et assister à leur entretien, Camuzot eût volontiers fait le sacrifice d'un mois de parties de bégine avec Pruchot dans le petit cabaret de la place Dauphine; mais c'était absolument impossible.

Ce que Markus venait faire là, nous allons le dire au lecteur.

Lui aussi était vivement intrigué de l'absence inexplicable d'Alexandre Phasis. Il voyait en cela quelque nouvelle perfidie de Salem. Sans aucun doute, c'était le juif arménien qui, pour se soustraire au paiement de la grosse somme qu'exigeait Markus pour prix de sa trahison, avait tendu un piège à Alexandre et, payant attiré dans un guet-apens, l'avait fait disparaître d'une façon quelconque. Quel autre que lui, en effet, aurait pu avoir la pensée de ce nouvel attentat et la possibilité de le mettre à exécution? Nul, à coup sûr!

—Alexandre Phasis, inconnu de tous à Paris, sans haines ni amitiés d'aucune sorte, ne pouvait avoir soûdainement disparu que par les agissements de Salem.

Celui-ci, avec son astuce habituelle, avait joué une habile comédie et, pour la seconde fois, trahi toutes les espérances de son complice. N'osant recourir contre son ancien compagnon à une nouvelle tentative d'assassinat, il se contentait de le ruiner en faisant disparaître le gage sur lequel Markus, depuis deux ans, appuyait ses combinaisons de fortune. Cette conduite était abominable et méritait un châtiement exemplaire; une vengeance éclatante. Markus, dit-il se perdit en même temps qu'il perdait Salem, y était déterminé, et il venait, avec un bon revolver en poche, le lui dire brutalement.

Salem attribuant à un autre motif la présence de Markus, s'empressa de le recevoir.

—Tu viens m'annoncer que tu as retrouvé Alexandre Phasis? lui dit-il en l'apercevant.

Cette question mit le comble à l'exaspération du tzigane.

Ses moustaches se hérissèrent encore davantage et sans quitter la crosse de son revolver qu'il maniait sous son manteau, il répondit d'une voix dont les notes sourdes trahissaient son profond ressentiment.

—Tu sais bien que non, puisque tu l'as fait assassiner!

A cette violente apostrophe. Salem eut un geste de colère.

Il fit un pas vers Markus et se croisant les bras sur sa poitrine, le contempla fixement en silence. Sa tête haute et son regard plein de flamme défilait et menaçait à la fois le misérable qui, jadis, l'avait aidé de sa complicité.

Markus, dominé par cette attitude fière, rec la instinctivement. Mais ce être, défi, menace, tout cela disparut aussitôt chez Salem. Il eut un sourire ironique et dit:

—J'ai fait assassiner Phasis, moi! sans doute pour ne pas te payer les 500,000 francs que je t'avais promis?

—Dame! répliqua Markus, Salem haussa les épaules.

A NOS LECTEURS

Nous prions nos abonnés qui ne conservent pas la file du *Cultivateur* et qui auraient en leur possession les Nos 34, 37 et 46 de l'année 1892, de nous les faire parvenir. Ils nous obligeraient beaucoup.

L'élection de l'Islet

UNE VERSION DE L'AFFAIRE

Procédures vexatoires à l'égard de M. Tarte

Il est bien résolu à défendre ses droits

(De notre correspondant particulier)

Québec, 18.—Comme vous pouvez le croire, l'affaire de l'Islet passionne les esprits à Québec. Voici exactement comment les choses se sont passées. Après s'être inutilement adressé aux juges Casault et Andrews pour obtenir un décompte dans le délai légal de quatre jours après le scrutin de l'Islet. M. A. Dionne, le candidat défait, s'est rendu en voiture à Ste-Marie de la Beauce où se trouvait le juge Pelletier et a obtenu de lui un ordre de décompte lundi, c'est-à-dire deux jours après l'expiration du délai fixé par la loi.

La raison invoquée est qu'un certain nombre d'électeurs ont voté au sujet desquels des appels avaient été pris depuis 1891. Or, cette raison n'en est pas une, on le comprendra facilement.

Quoiqu'il en soit, ordre a été donné et les choses en sont là. Les officiers-rapporteurs, avaient reçu, ont-ils dit, instructions de refuser des bulletins à ceux des électeurs au sujet desquels, un appel avait été pris, à moins que ceux-ci ne prêtassent le serment qu'ils avaient été exclus des listes électorales. M. Tarte a été privé ainsi de vingt-cinq votes auxquels il avait droit, en raison de cette conduite des sous-officiers rapporteurs. Ce tour joué, n'a pas été suffisant pour l'empêcher d'être élu et aujourd'hui ses adversaires ont résolu par des procédures vexatoires d'empêcher l'officier-rapporteur, qui est entre leurs mains et qui est un tory enragé de le proclamer élu.

Les avocats de M. Tarte vont immédiatement procéder en la manière requise par la loi. Le député de l'Islet est représenté par MM. Lemieux, Chas Fitzpatrick, Frs Langelier et Dechéne. M. Tarte est ici. Aujourd'hui il a dit au correspondant du *Herald* que toutes les misères qu'on lui fait l'amuse beaucoup.

Il a refusé d'exprimer une opinion sur la conduite du juge Pelletier.

En fait il déclare qu'il a été élu par la majorité des électeurs de l'Islet et que toutes les technicités du monde ne le priveront pas de son mandat. Les conservateurs les plus éclairés sont indignés des procédures qui sont faites pour empêcher M. Tarte de prendre son siège.

Je serai en mesure de vous donner d'autres renseignements demain, soyez sûrs que les mesures les plus énergiques vont être prises.

La question des asiles est revenue devant la chambre aujourd'hui. Le dernier mot est loin d'être dit sur cette question.

M. Taillon a parlé aujourd'hui, incidemment des attaques dirigées contre certains juges. Le premier ministre ferait mieux ne pas se tenir responsable de la conduite des autres. Il est vrai qu'il doit sa position actuelle à MM. Davidson et Baby, deux juges torys pour lesquels il a la plus grande admiration naturellement.

Fraude d'argent disparue

Mort de R. E. Hayes, ancien président des Etats-Unis

Fremont, Ohio, 18.—L'ex-président Rutherford B. Hayes est mort à 11 heures hier soir.

Le défunt fut le dix-neuvième président des Etats-Unis, et naquit à Delaware, Ohio, le 4 oct. 1802.

Gradué au collège Kenyon en 1824, il entra dans l'armée où il rendit de grands services.

Il fut élu gouverneur de l'Etat de l'Ohio en 1867, 1869 et 1875.

Cette position l'a conduit au siège présidentiel des Etats-Unis où il fut remplacé en 1881 par le président Garfield.

Depuis ce temps il vivait au milieu de sa famille à Fremont, Ohio.

PANAMA ET LE DUEL

Un député français qui ne veut pas être appelé boodler

Paris, 28.—Le député Paul de Cassagnac a comparu devant la commission d'enquête, et s'y est comporté de manière à obliger plusieurs fois le président Brisson et ses collègues à l'interrompre pour le calmer et l'engager à rendre son témoignage d'une façon concise.

M. de Cassagnac reproche à M. Dupuy du Temps, l'un des membres de la commission, d'avoir mis en circulation des rapports dans lesquels on l'accuse d'avoir accepté de l'argent de la compagnie du canal de Panama.

M. Dupuy du Temps fit remarquer à M. de Cassagnac qu'il ne l'avait jamais cru coupable d'avoir reçu de l'argent pour se laisser corrompre et n'avait mis aucun rapport semblable en circulation. M. de Cassagnac a écouté cette réponse d'un air dédaigneux et incrédule. Il a ajouté qu'il avait la preuve de ce qu'il disait et a refusé formellement de croire les assertions de M. Dupuy du Temps, lesquelles, a-t-il dit, sont fausses et malicieuses. Il a dit ensuite qu'il devait demander une réparation à l'homme qui avait mis ces rapports en circulation.

Le président Brisson a interrompu M. de Cassagnac et l'a assuré qu'il y avait quelque malentendu, puisqu'il n'y avait aucune accusation portée contre lui par M. Dupuy du Temps, ou aucun autre membre de la commission, et que son intégrité n'était pas soupçonnée. M. Dupuy a corroboré la déclaration de M. Brisson, et plusieurs autres députés ont fait des efforts pour calmer la colère de M. de Cassagnac.

Ce dernier s'est retiré en protestant, et dans la soirée a envoyé ses témoins à M. Dupuy du Temps.

Paris, 18.—Le procès de M. Charles de Lesseps et des autres prévenus dans l'affaire de Panama a été repris hier. On voyait dans la salle d'audience quelques personnages de la finance parisienne. Les prévenus avaient un air calme et assuré. Il n'en était pas de même de M. Charles de Lesseps, dont le visage portait les traces de la plus profonde inquiétude que lui causent sa situation et celle de son vieux père, M. Ferdinand de Lesseps.

L'avocat général, M. Rau, a prononcé le réquisitoire. Il dit que jusqu'à un dernier moment, il a nourri l'espoir que les prévenus, dont la réputation avait été intacte avant ces récents événements et dont quelques-uns avaient contribué à la gloire de la France, auraient donné des explications franches et nettes au sujet des accusations portées contre eux et auraient pu prouver leur innocence. A son grand désappointement, il n'en a rien été. Il se voit forcé, lui-même, de demander au tribunal de les déclarer coupables d'escroquerie.

M. Rau déclare aussi qu'il croit être de son devoir de demander aux juges de prononcer la même condamnation contre M. Ferdinand de Lesseps, dont la gloire et l'honneur ont sombré dans ce triste scandale du Panama, affaire lamentable qui a réduit à la misère des milliers d'ouvriers économes.

L'avocat général passe ensuite en revue l'histoire de l'entreprise du canal de Panama; il fait ressortir les moyens frauduleux employés pour engager le public à déboursier son argent pour acheter des actions du Panama.

Sur 300 millions de francs fournis par un premier emprunt, les trois cinquièmes ont été dépensés d'une manière frauduleuse.

M. Ferdinand de Lesseps a gardé pour lui 90 parts de fondateur et M. Crémieux a reçu une commission de 5 millions de francs. Voyant le peu d'empressement que mettait le public à acheter des actions du canal, M. Ferdinand de Lesseps a demandé, en 1885, l'autorisation d'émettre des obligations à lots.

A l'appui de cette demande, il a fait de faux rapports et il a trompé le public en affirmant que le canal pourrait être terminé en trois ans. La presse, par une corruption systématique a coup d'argent, a été amenée à donner son appui au projet d'émission des obligations à lots. De plus, il a été signé des contrats frauduleux avec M. Eiffel et d'autres entrepreneurs. Le baron de Reinach, dont la triste fin a causé une si grande sensation, a reçu plus de 7 millions de francs.

En somme, on a corrompu tous ceux qui ont pu se laisser corrompre et dont l'influence pouvait servir le projet ou lui nuire. Le capital de la compagnie était ouvertement livré au pillage, à ce point 700 millions de francs ont été gaspillés, en dehors des sommes dépensées régulièrement pour l'exploitation des travaux de la compagnie. M. Rau a exposé que, sur 600 millions de francs employés à d'autres paiements qu'à

ceux des travaux, il n'y a eu que 250 millions destinés à payer les intérêts des actions.

Il donne ensuite de longs détails sur les sommes dépensées à tort et à travers sous le titre "rémunération" et versées aux administrateurs de la compagnie, au comité américain et à d'autres hauts fonctionnaires de la compagnie. On a payé près de 200 millions de francs aux entrepreneurs.

L'avocat général, après avoir sévèrement blâmé ces dépenses exagérées et frauduleuses, fait remarquer que les commissions payées à diverses personnes, surtout à M. Eiffel, se sont élevées à un taux exorbitant. L'avocat général reproche, en termes sévères, à M. Eiffel d'avoir accepté 33 millions de francs, Les transactions entre M. Eiffel et le liquidateur de la compagnie du Panama se sont effectuées par surprise, ajoute l'avocat: les livres étaient mal tenus et les chiffres ont été remaniés après la conclusion des contrats.

M. Rau affirme d'une façon formelle, que les journaux de toutes nuances, leurs gérants, leurs rédacteurs et leurs propriétaires ont reçu de l'argent, et que, sous prétexte de dépenses pour annonces et réclames, il a été commis toute sorte de transactions coupables. A ce moment du réquisitoire de l'avocat général, la cour s'est ajournée.

Le témoignage de M. Charles de Lesseps

Les bureaux de la Cie du Panama et la forêt de Bondy

Londres, 18.—Le correspondant du *Daily News* à Paris dit que M. Dupuy-Dutemps, malgré ses protestations hier, devant la commission, a fait récemment, dans une lettre adressée à un journal de Toulon, des accusations contre M. de Cassagnac. Une des accusations était que la personne indiquée par les initiales "P.C.", mentionnées dans le rapport sur les comptes du Panama, et Paul de Cassagnac. Hier M. de Cassagnac a admis avoir reçu 60,000 francs pour annonces du Panama dans son journal, mais il a dit que c'était le taux ordinaire des annonces et qu'il aurait chargé le même montant à toute autre société de commerce.

Charles Lalou, éditeur de *La France* et député du Nord, a provoqué Camille Dreyfus en duel.

La conversation amicale qui a eu lieu, hier, à la chambre entre MM. Bourgeois et Rouvier, dit le correspondant, fait croire que les députés Rouvier, Roche, Arène de la Fauconnière et le sénateur Beral seront exonérés de tout blâme. Quant au sénateur Grévy, qui est impuissant à aider ses amis ou à faire du mal à ses ennemis et aux sénateurs Renault, Deves et au député Antonin Proust, ils auront plus de difficulté à se tirer d'affaire.

La curiosité publique se porte sur les aveux de Charles de Lesseps à M. Franqueville.

Il a fait le récit de l'histoire du scandale de Panama, a donné les noms d'autres députés, comme ayant reçu des subsides réguliers de la compagnie. On prétend qu'il a donné des détails de dates et montants et que des mandats ont déjà été émis contre les hommes impliqués dans la dénonciation de M. de Lesseps. On a comparé les bureaux du Panama à la forêt de Bondy, dans laquelle se réfugient tous les brigands de Paris.

"Ils étaient un sujet de terreur constante, a-t-il dit, leur attitude était: la bourse ou la vie." La cause contre Hertz repose sur la confession de De Lesseps, que sous l'influence de mauvaises suggestions, il aurait donné de l'argent au baron de Reinach.

Le correspondant du *Daily Chronicle*, à Paris, dit que les accusations vagues contre le baron Mohrenheim, ambassadeur russe, sont le résultat d'une conspiration de la part d'un autre ambassadeur à Paris.

VOL AUDACIEUX

Cinq hommes masqués pillent un bijoutier de Toronto

TORONTO, 18.—Le vol le plus audacieux qui ait jamais été commis au Canada pendant le jour a été opéré en cette ville, entre 4 et 5 heures, hier après-midi. Cinq hommes masqués ont pénétré dans le magasin de Frederick Roberts, 186 rue Queen, ont menacé le propriétaire et le commis de leurs revolvers, les ont baïonnés et liés, et s'emparèrent ensuite de \$1,000 de marchandises y compris \$50 qu'ils soustrayèrent du tiroir à l'argent. Etant sur le point de s'en aller, un individu entra dans la boutique; il fut aussi lié et baïonné.

Les détectives font d'actives recherches. A minuit, cependant, ils n'avaient encore fait aucune arrestation.

LE MEURTRE DE PERRON

Terrible dénonciation

Edouard Bleau arrêté

Après un an de recherches infructueuses la police de Montréal est enfin parvenue à retrouver les traces d'un assassin qui, nous l'espérons, sera prochainement livré à justice. Nos lecteurs se souviennent que dans la soirée du Jour de l'an 1892, le constable Charpentier, du poste No 3, a trouvé près du chemin Papineau, en arrière du vieux cimetière, le cadavre d'un ouvrier de 35 ans, nommé Joseph Perron, dont la famille demeurait au No 642 de la rue Ontario. Perron portait sur la tête des marques de violence et avait la bouche remplie de sable. Quelques jours plus tard les médecins ayant déclaré que la fracture du crâne ne pouvait avoir été causée par une chute, le jury du coroner, après l'enquête, déclarait "que Joseph Perron était la victime d'un meurtre commis par des personnes inconnues."

Or, récemment, un nommé Edouard Bleau, actuellement détenu dans la prison commune pour vol d'un paletot, dénonçait un cordonnier du nom de Joseph Lambert, qu'il accusait d'infractions à la loi des licences. Celui-ci dit alors à son dénonciateur: "Puisque tu agis en traître envers moi, je vais te dénoncer à mon tour. Je t'assure que si la police met la main sur moi, tu me suivras de près."

Depuis sa condamnation, Lambert, ne pouvant payer son amende de \$150, se tenait caché. Le lieutenant Choquette et les constables Côté et Lemieux, du poste No 3, sont enfin parvenus à découvrir le lieu de sa retraite. Ils l'ont trouvé, hier soir, caché sous un lit, dans la résidence de J. B. Bolduc, son parent, 251 rue Frontenac. Pour entrer, les gardiens de la paix ont dû menacer d'enfoncer la porte.

Hier matin Lambert a été cité tour à tour devant le magistrat de police et devant le recorder. Voici les déclarations qu'il a faites devant le juge Desnoyers relativement au meurtre de Joseph Perron:

"Dans la soirée du 1er janvier 1892, j'ai rencontré Edouard Bleau, qui m'a dit: "Je viens de faire un bien mauvais coup, qui ne m'a pas payé. J'en ai couché un par terre, près du vieux cimetière, et il n'avait qu'une quarantaine de sous dans sa poche. Mais cela ne m'a pas empêché de le frapper rudement à la tête avec une pierre, et de lui donner un bon coup de talon de botte au front. Il a voulu crier, mais je t'assure qu'il n'a pas songé longtemps à me dénoncer, car je l'ai bien bouché avec du sable. Puis je l'ai ensuite jeté en bas du trottoir. Je te donne l'assurance que la police ne le trouvera pas ce soir, car le trottoir a 5 à 6 pieds de hauteur à cet endroit."

Joseph Lambert ajoute que le nommé Edouard Bleau a fait ces déclarations en présence d'un témoin, mais il ne veut pas le nommer. Il a refusé de répondre à toutes les autres questions du juge sur cette histoire dramatique.

On diffère de citer Bleau devant les tribunaux criminels, pour permettre à la police de faire de nouvelles recherches.

Jusqu'ici, on avait supposé que Perron avait été tué par des individus qui, après l'avoir enivré, l'avaient entraîné en arrière du vieux cimetière dans le but de satisfaire une vengeance; mais, les révélations ci-dessus laissent croire que le meurtre avait le vol pour mobile.

Lambert est un cordonnier de 25 ans. Il avait quitté son domicile depuis sa condamnation. A défaut du paiement de son amende, il est condamné à passer trois mois en prison.

La police le soupçonne de complicité dans les vols de Bleau. Elle espère tout découvrir d'ici à quelques jours.

Le chemin de fer de Montréal

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la compagnie du chemin de fer de colonisation de Montfort a eu lieu, hier, mardi après-midi, à 3 heures, aux bureaux de la compagnie, No 1608, rue Notre-Dame.

Après l'exposé financier, les actionnaires ont procédé à l'élection du bureau des directeurs. L'ancien bureau a été réélu et se compose de MM. Eusèbe Sénécal, l'échevin Brunet, F. Froidevaux, Godefroy Chapleau et J. D. Porcheron.

Immédiatement après cette élection, les directeurs ont constitué le bureau. M. Eusèbe Sénécal a été réélu président et M. J. D. Porcheron, vice-président.



EN PARFAITE SANTE.

FILLMORE, DEBQUE CO., IA., sept. 1882.
Mademoiselle K. Finnigan, écrit: "Ma mère et moi nous ont fait usage du Tonic Nerveux de Koenig. Elles sont maintenant en parfaite santé et ne cessent de louer ce fameux Tonic."

BIENFAITEURS DE L'HUMANITE.

CADYVILLE, CLINTON CO., N.Y., 24 déc. 1890.
J'éprouve beaucoup de plaisir de rendre mon témoignage sur la guérison opérée par la vertu extraordinaire du Tonic Nerveux du Père Koenig. Un pauvre jeune homme de ma paroisse tombait, depuis des années, dans des convulsions très fortes. Abandonné par tous les médecins il est aujourd'hui admirablement fort et robuste, en pleine santé. Nulle doute que le Tonic Nerveux du Père Koenig lui a sauvé la vie. Que Dieu vous bénisse, vous, nobles bienfaiteurs de l'humanité; ce bon jeune homme, ses parents, moi-même et tous mes paroissiens prient pour vous. Je ne puis trouver des paroles assez sensibles pour vous exprimer mes remerciements. Je suis cordialement votre ami tout dévoué,
J. M. GOWAN, Ptre, Recteur.

GRATIS

Un Livre Important sur les Maladies Nerveuses sera envoyé gratuitement à toute adresse, et les malades pauvres peuvent aussi obtenir ce remède sans rien payer.

Ce remède a été préparé par le Rév. Pasteur Koenig, de Port Wayne, Ind., U.S., depuis 1876, et est actuellement préparé sous sa direction par la

KOENIG MED. CO., CHICAGO, ILL.

A Vendre par les Droguistes à \$1 la Bouteille; 6 pour \$5.

A Montréal par E. Léonard 113 rue St Laurent.

Les deux Juifs meurtriers

Harris Blank et Isaac Rosenwaig trouvés coupables à Towanho

Ils seront pendus

M. Doucet, le député greffier de la Cour Criminelle, a reçu la nouvelle ces jours derniers que Blank et Rosenwaig viennent d'être déclarés coupables par les jurés assignés dans ce procès à Towanho.

Nos lecteurs se rappellent sans doute des détails de cette affaire. Le détective Trempe arrêta ces deux meurtriers l'autonomie dernier dans une maison de la rue St-Maurice.

Tous deux étaient accusés du meurtre d'un nommé Marks.

Ils ont subi un procès ici et ont été envoyés aux Etats-Unis où ils étaient défendus par de célèbres avocats.

Ils seront pendus.

A LA TRAPPE

La vie des moines d'Oka

M. le juge Desnoyers et M. l'abbé Arthur Desnoyers sont revenus mardi soir du monastère des Trappistes à Oka.

Nos lecteurs savent que M. le juge Desnoyers a un fils qui fait son noviciat chez les Trappistes. M. Alfred Desnoyers en religion Frère Marie-Ambroise, se plie bien à la règle de cet ordre austère et malgré la rigueur du jeûne et des pénitences, continue à se bien porter. La veille de Noël, le Frère Ambroise écrivait à un de nos rédacteurs et lui déclarait que la vie à l'abbaye d'Oka n'était pas l'horreur que l'on croit. "On y vit en paix, on y meurt en toute confiance", disait le jeune novice.

C'est à 22 ans que M. Desnoyers est allé se renfermer dans le cloître.

M. le juge Desnoyers en rentrant chez lui hier soir disait: "Il fait bon de se retrouver à la maison." Bien que les trappistes soient très hospitaliers, leur règle leur défend cependant de manger ou d'offrir à leurs visiteurs de la viande et du poisson.

Les religieux de la Trappe ne parlent jamais et ne font que deux repas par jour.

On leur pèse le pain et les légumes cuits à l'eau et au sel qui composent leur unique nourriture. Une fois le mois, on leur donne du beurre. Malgré cela, ces moines sont robustes. Le frère Alphonse, de la procure du monastère d'Oka, nous racontait l'autre jour, que le frère-maitre de son Ordre, le Père de Brenn était venu à trente ans alors que les médecins le condamnaient comme potrinnaire, demander son entrée à la Trappe.

On lui répondit qu'il en mourrait. Il persista, vécut 64 ans en religion et contribua puissamment à propager sa communauté.

Misère navrante

En faisant sa tournée, mardi soir, le sergent Soulière est entré au No 29 rue Sainte-Agathe, et y a trouvé deux vieilles femmes dans un état de misère indescriptible. Les tuyaux à l'eau étaient gelés, il n'y avait pas de feu dans la maison ni de quoi manger. Le brave sergent est venu au secours de ces malheureuses et leur a procuré de la nourriture, ainsi que du charbon et du bois.